

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 NF ; ETRANGER : 24 NF

(Compte chèque postal : 9063 13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 20 MARS 1962

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 2^e SEANCE

Séance du Mercredi 21 Mars 1962.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 87).
2. — Excuse (p. 87).
3. — Dépôt d'un rapport (p. 87).
4. — Débat sur une communication du Gouvernement (p. 88).
Discussion générale : MM. Bernard Lafay, Edgar Faure, François Mitterand, René Montaldo, le président, Jacques Duclos, Youssef Achour, Antoine Courrière, Edmond Barrachin, André Colin, Jacques de Maupéou, Robert Bruyneel, François Schleiter.
Présidence de M. Geoffroy de Montalembert.
MM. Amar Beloucif, René Dubois, Pierre de Chevigny.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. Gaston Monnerville.
MM. Abdelkrim Sadi, Yves Estève, Etienne Dailly, Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes ; Michel Debré, Premier ministre.
5. — Clôture de la session extraordinaire (p. 114).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance d'hier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE

M. le président. M. Pierre de Villoutreys s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de MM. Raymond Bonnefous, Emile Hugues, Paul-Jacques Kalb un rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la mission effectuée du 28 janvier au 10 février par une délégation de la commission chargée d'étudier les projets d'organisation de la Guyane et l'état de la départementalisation de la Guadeloupe et de la Martinique.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 162 et distribué.

— 4 —

DEBAT SUR UNE COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle le débat sur la communication du Gouvernement lue devant le Sénat le 20 mars 1962. La parole est à M. Bernard Lafay.

M. Bernard Lafay. Monsieur le président, rien n'a donc pu détourner le pouvoir d'aboutir à cette capitulation d'Evian qu'on ose nous présenter aujourd'hui comme un accord honorable, alors que pendant douze jours la délégation gouvernementale a abandonné, lambeau par lambeau, sur ordre de Paris, l'honneur et les intérêts de la France devant les exigences croissantes de l'adversaire, adversaire sûr de tout gagner devant un pouvoir acculé à tout céder.

Nous vivons des heures lourdes de tristesse et d'angoisse, des heures qui compteront parmi les plus honteuses de notre temps. L'homme du 18 juin vient de perdre une guerre sans que la France ait perdu une bataille. (*Applaudissements à droite.*)

En quatre ans, un régime dérisoirement placé sous le signe de la grandeur a ruiné délibérément la légitimité française en Algérie, reniant les engagements les plus sacrés, trahissant les promesses les plus solennelles.

Vous le savez tous, mes chers collègues ; chacun le sait ici : les prétendues garanties ne reposent sur rien de sérieux. Dès la première heure leur interprétation variait déjà suivant qu'elle était celle du F. L. N. ou celle du Gouvernement de Paris.

Un journal tunisien, *Jeune Afrique*, allié et complice du F. L. N., jugeait les pourparlers d'Evian, la veille de leur signature, comme vous les jugez tous en vous-mêmes. Permettez-moi de citer sa formule exemplaire : « Nous ne croyons pas, personne ne croit à l'Algérie des accords, ni de Gaulle, ni l'O. A. S., ni le F. L. N. ».

Persone n'y croit parce que tout le monde sait que par définition un Etat souverain est libre de dénoncer les accords qu'il a conclus, à plus forte raison des accords conclus avant même qu'il n'existe et qui, juridiquement, ne peuvent l'engager en aucune façon. C'est la vérité, il faut le dire sans crainte à la nation.

Quelques heures après les signatures d'Evian, M. Ben Khedda annonçait déjà la volonté du G. P. R. A. de passer à la seconde phase de sa révolution et de sortir au plus tôt de l'Alliance atlantique. D'ailleurs l'Union soviétique lui en a marqué publiquement sa satisfaction.

L'Algérie indépendante qu'on nous prépare sera ce que veulent qu'elle soit, à l'intérieur comme à l'extérieur, les révolutionnaires que nous constituons aujourd'hui de nos propres mains en Gouvernement de quinze départements français arrachés à la République.

Quinze départements français et ces millions d'hommes et de femmes qui croyaient à nos promesses, à qui celui qui les livre avait dit qu'ils étaient Français pour toujours, des millions d'Algériens parmi les plus humbles que notre armée s'était engagée, d'honneur, à ne jamais abandonner.

Musulmans héroïques de l'Algérie de grand-papa, celle qui mourait devant Verdun ; musulmans libérateurs de l'Algérie de papa, ceux qui enlevaient glorieusement le mont Cassino ; musulmans fidèles à la France dans les plus dures épreuves, comment oserions-nous aujourd'hui vous regarder en face après cette trahison de toutes les paroles données ?

Vous le savez bien, nous savons tous que l'autodétermination ne sera demain qu'une parodie tragique où les Algériens voteront pour survivre sous la menace impitoyable du F. L. N.

Le 8 avril, le pouvoir demandera au peuple d'avaliser, par voie de référendum, ces accords qui conduisent inévitablement à la mutilation du territoire et à la déchéance de dix millions de Français livrés à la domination étrangère. Procédure anti-constitutionnelle, entreprise illégitime en son principe et en sa forme, ce référendum apparaît déjà comme une nouvelle tromperie.

La Constitution en vigueur, en son article 2, définit la France comme une république indivisible. En son article 5, elle consacre le Président de la République garant de l'intégrité du territoire. Nul n'a le droit de proposer, nul n'a le droit d'accepter que soit porté atteinte à cette indivisibilité, à cette intégrité : ni la majorité d'une assemblée, ni la majorité du suffrage universel et encore moins que quiconque le chef de l'Etat, qui a charge d'en assurer le respect et la pérennité.

L'illégalité de la consultation projetée, mes chers collègues, se confirme à la lecture de l'article 11 de la Constitution, qui règle et limite l'usage du référendum. Quant à tirer demain du référendum de nouveaux pleins pouvoirs, c'est un abus exorbitant, mais plus monstrueux encore puisqu'il s'agit de mutiler le territoire national par ordonnances et par décrets. Il est

inimaginable que le Parlement puisse accepter en silence cette violation flagrante du droit, qui nous fut annoncée hier.

A une majorité qui dépasse les deux tiers, le Conseil d'Etat a jugé que les mesures envisagées étaient inconstitutionnelles et donc illégales. Mais qu'importe au pouvoir ! Les représentants du peuple acceptent tout. Nous sommes incapables de défendre la démocratie. (*Applaudissements à droite, au centre gauche et sur certains bancs à gauche.*)

Même si le corps électoral, intoxiqué par une propagande à sens unique, cédait à ce chantage à la paix, les résultats du référendum n'auraient, au regard des lois de la République comme de l'intérêt de la patrie, aucune valeur juridique, politique ou morale. Les citoyens sont dès aujourd'hui fondés à les considérer comme nuls et non avenue.

Pour mes amis et moi-même, respectueux des principes intangibles et fidèles à la tradition républicaine, notre résolution est brisée. Elle est conforme à la déclaration des députés d'Alsace et de Lorraine, à Bordeaux, lors d'un autre mois de mars tragique, celui de 1871, qui proclamaient leur refus de capituler en ces termes : « La revendication de nos droits reste à jamais ouverte dans la forme et la mesure que notre conscience nous dictera ».

Jamais notre conscience n'acceptera l'abandon des départements d'Algérie et du Sahara et des citoyens de toutes communautés qui veulent y vivre français. Leurs droits y restent imprescriptibles et les attentats du Pouvoir ne prévaudront pas contre eux.

Mes chers collègues, que ceux qui ne pensent pas ainsi me pardonnent de heurter peut-être leurs sentiments. Je souhaite me tromper. Je souhaite de toute mon âme que l'Algérie déchirée trouve enfin demain la paix réconciliatrice et la fraternité humaine. Mais, hélas, peut-on construire la paix, peut-on rien construire sur le mensonge ? Et depuis quatre ans, bientôt, c'est le mensonge qui règne sur ce pays. Depuis quatre ans les Français ont appris à confondre le visage du mensonge avec celui de l'homme qui s'est emparé de leur destin.

Craignant de céder à la passion, soucieux de fonder mon jugement sur une étude impartiale des textes, j'ai relu cette dernière semaine les allocutions et les discours du général de Gaulle depuis 1958, les déclarations du Premier ministre, celles de M. Louis Joxe et de quelques autres membres du Gouvernement. En vérité, mes chers collègues, et nul ne me contredira, c'est un cauchemar affreux de contradictions. Ce qui était blanc devient noir à six mois ou quinze jours d'intervalle. Il ne s'agit pas ici d'opinions, mais de faits contrôlables par chacun. Jamais on n'a tant menti. Jamais on n'a autant trompé la nation car les hommes qui sont sur ces bancs ont sciemment, successivement et simultanément trompé les Français de métropole et d'Algérie, le Parlement et les cadres de l'armée, les puissances étrangères, le F. L. N. et le M. N. A.

Cela, vous le savez tous, mes chers collègues, quelles que soient vos opinions.

MM. Jacques Henriet et René Dubois. Très bien !

M. Bernard Lafay. Je vous épargnerai la pénible litanie des propos officiels qui marquent les étapes d'une politique cyniquement décidée, poursuivie, réalisée au mépris de tous les engagements. Ces propos et les actes qui s'ensuivent appartiennent au passé. Peut-être appartiendront-ils un jour à l'histoire dans la mesure où la justice de la République aura à en connaître ?

Alors, monsieur le Premier ministre, à cette heure de la plus sainte colère, comment récuseriez-vous les témoignages accablants que vous porterez contre vous-même ?

Cette entreprise de mensonges a été amplifiée par les moyens gigantesques d'une propagande politiquement et techniquement totalitaire. Comment donc s'étonner, alors, que l'opinion mise en condition y ait progressivement cédé ? Comment s'étonner que le peuple chloroformé éprouve en ce moment le lâche soulagement qui suit tous les Munich ? Comment s'étonner même que le Parlement ait abdiqué ses droits, accepté le fait accompli, aliéné aux mains du Pouvoir sa dignité et sa raison d'être ? C'est le règne de la peur autant que du mensonge.

Mais aussi, derrière ce décor de silence ou d'avilissement, quels réveils redoutables se préparent donc au fond des consciences ? Peu à peu, jour après jour, les Français pressentent obscurément qu'on les a conduits au plus absurde des déshonneurs et, si le sérum de vérité leur était appliqué, rendus enfin à eux-mêmes, combien gémiraient dès maintenant : « J'ai honte ! »

Le cessez-le-feu n'est qu'un alibi. Sous prétexte de terminer une guerre, c'est une autre qu'on commence, une guerre à front renversé où l'ennemi d'hier fait figure d'allié d'aujourd'hui, où les hommes à abattre sont ceux qui veulent rester Français. Forcera-t-on, je vous le demande, forcera-t-on l'armée de la République à inscrire sur ses drapeaux et ses étendards d'atroces victoires, celles d'Alger, d'Oran, de Bône remportées demain sur des patriotes désespérés ? (*Applaudissements à droite et au centre gauche.*)

Nous entrons dans le temps des ténèbres. Mais, que ces ténèbres se dissipent à la lumière de l'espérance ou dans le flamboisement du désastre, l'erreur du régime, sa tenace erreur est qu'il pense survivre à ce désastre. La V^e République connaîtra le sort du Second Empire après Sedan, le destin de la III^e République après Dunkerque. Le régime, quoi qu'il fasse, est dès maintenant condamné. Le seul problème est de savoir s'il disparaîtra avant d'avoir consommé la défaite. Cette fausse république — nous le savons — se défendra et son agonie ne sera pas belle. Le système continuera à faire peur aux lâches et à jeter ses adversaires dans les camps et les prisons.

Mais nous ne nous inclinons pas. Nous ne nous inclinons jamais devant les couleurs de la rébellion flottant dans le ciel d'Algérie car, pour juger la politique qui nous est exposée, il suffit de conclure en rappelant ce que disait le général de Gaulle le 27 août 1959 : « Moi vivant, jamais le drapeau du F. L. N. ne flottera sur Alger. »

C'est pour avoir cru à cette parole que tant de combattants ont donné leur vie, que tant d'hommes et de femmes souffrent en prison et que d'autres, demain, seront entraînés devant les cours martiales. C'est pour y avoir cru que des citoyens libres s'apprentent à mourir pour garder leur patrie et rester dans la république.

Monsieur le ministre des affaires algériennes, du Belleville communal insurgé de 1871 au Bab-el-Oued prolétaire révolté de 1962, la ressemblance ne vous effraie-t-elle pas déjà ? (*Applaudissements à droite et au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Edgar Faure.

M. Edgar Faure. Mesdames, messieurs, nous sommes tous sensibles à la pesanteur de cette journée, à la gravité de ce sujet et, dans un tel débat, chacun doit s'efforcer d'écarter la malveillance, la critique acerbe et stérile, la rancune. Dans de si grandes heures la politique, au sens noble de ce mot qui est le nôtre, la politique ne doit pas être un contentieux. Aussi, je vous prie de ne voir aucune arrière-pensée dans l'observation que je suis obligé de faire d'abord sur les conditions mêmes où nous poursuivons ce débat.

Grave débat, ai-je dit, mais aussi étrange débat qu'un de nos collègues de l'Assemblée nationale a appelé un débat-fiction. Nous allons parler de textes que nous ne connaissons pour ainsi dire pas, qui en fait ne nous sont pas soumis, que nous n'avons pas à ratifier, que nous ne pouvons pas rejeter, que nous ne pouvons pas amender et que nous n'aurons probablement jamais l'occasion d'amender, de rejeter ou de ratifier. Nous ne pourrions donc donner ici, là-dessus, que des observations, des recommandations générales.

Un autre aspect se propose à nous, en dehors de ces accords d'Evian, c'est celui qui résulte du message qui vous a été lu hier. Ce message vous annonce le recours à la procédure constitutionnelle, et qui devient institutionnelle, du référendum. Par ce référendum, on demandera à la nation d'approuver, non seulement ce qui a été fait, mais ce qui sera fait et ce qui n'est pas encore fait. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*) Je ne dis pas cela dans un esprit de critique. (*Rires à gauche.*)

Mes chers collègues, la gravité du sujet, les responsabilités que j'ai portées, le devoir que je me fais de ne pas être muet à cette tribune, me permettent de vous demander votre crédit quand je dis cela. Je ne le dis pas dans un esprit de critique, car je pense que cette procédure a sa valeur, comme elle l'a eue l'année dernière. Il peut être bon en effet d'engager l'ensemble du pays à un moment pareil. Je pense, pour ma part, que deux procédures pourraient être employées et qu'un recours plus substantiel au Parlement serait justifié et bénéfique. (*Nouveaux applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Le référendum peut comporter la décision de la souveraineté nationale prononcée parlementairement. Il ne devrait pas s'y substituer totalement (*Très bien ! très bien !*), car le Parlement représente la nation par une procédure traditionnelle et, quand il se prononce, c'est après un débat où chacun s'est fait entendre. (*Nombreuses marques d'approbation.*)

M. Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. Edgar Faure. Cela a son utilité, croyez-le, vis-à-vis de l'opinion publique, vis-à-vis de ces considérations psychologiques qui se font dans chacun de nous en présence de problèmes si cruels. Chacun est tout de même heureux et quelque peu allégé de savoir que quelqu'un dans une assemblée a dit aux autres ce qu'il pensait ou ce qu'il ne pensait pas. Avoir dit ce qu'on pense dans un cercle intime est sans portée, bien que avoir pu le dire procure déjà une certaine satisfaction de conscience. Mais quand on a entendu exprimer son opinion dans une assemblée, mieux peut-être qu'elle aurait été exprimée par soi-même, si, à la fin du débat, on voit que cette opinion qui est la sienne, sortie de la profondeur de son âme, n'a pas recueilli la majorité,

qu'elle a été rétorquée, réfutée, qu'elle a été abandonnée, qu'une majorité écrasante s'est prononcée à son encontre, on peut se soumettre au lieu de chercher ailleurs, par d'autres procédures, la compensation à ce qui n'a pas pu être dit, entendu, rétorqué et décidé. (*Applaudissements à gauche, sur divers bancs au centre, ainsi qu'à droite.*)

Le référendum, je n'en dis pas de mal, je le répète. C'est le contrat d'adhésion, la signature au bas de la police d'assurances. Le vote du Parlement c'est le contrat en pleine clarté, discuté dans ses moindres phrases, décidé entre le Gouvernement, qui exerce la gestion, et le Parlement, qui exerce et exercera toujours, tant qu'il existera, la responsabilité nationale. (*Nouveaux et vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Dans cette situation, on peut se demander, bien sûr ! si notre rôle est utile, si nos interventions seront efficaces. Un débat est ouvert. Quel que soit le mal qu'on dise de la pluralité des partis politiques — mais on n'a jusqu'ici pas trouvé une autre manière d'exercer la démocratie — les groupes de cette assemblée qui représentent honorablement les grandes et traditionnelles familles de l'esprit français...

Un sénateur au centre. Parfaitement !

M. Edgar Faure. ... ces groupes n'entendent pas rester muets. Et en dehors des raisons personnelles qui pourraient peut-être me conduire à monter à nouveau à cette tribune, j'ai l'honneur d'être délégué, conjointement avec M. François Mitterrand, pour exprimer ici l'opinion du groupe de la gauche démocratique.

À la réflexion, je pense que de toute manière ce débat n'est pas inutile. Notre rôle n'est pas effacé et — je m'en excuse auprès de mon ami M. Bernard Lafay — nous ne sommes pas incapables, car il ne dépend de personne de nous rendre incapables tant que nous serons là (*Très bien ! très bien !*)

Nous serons toujours capables de faire ou en tout cas de dire — et quelquefois dire, c'est faire — nous serons capables de dire ce que nous pensons ; et ce que nous dirons peut avoir son importance. Je vais essayer modestement de dire ce que je pense et ce que je crois que nous pouvons penser et lancer comme message du sein de cette assemblée et du Parlement français.

Mon propos ne sera pas de traiter tous les aspects d'un sujet qui englobe non seulement les accords d'Evian mais de multiples questions de forme constitutionnelle ou de politique intérieure. D'autres orateurs de mon groupe pourront d'ailleurs s'en acquitter. Je voudrais limiter mes observations aux accords : le fait des accords, le texte des accords, l'avenir des accords.

Le fait des accords, d'abord. Ce fait est acquis. Ces accords existent. Ils sont, croyez-moi, irréversibles et incoercibles. Ils sont irréversibles car on ne pourra pas renverser le mécanisme ; si on le renversait, ce ne serait pas en notre faveur. Ils sont incoercibles car ils contiennent, désormais, une force qui ne sera pas brimée, qui ne sera pas abolie.

Ces accords existent dans l'aboutissement de longues procédures sur lesquelles je ne reviendrai pas. Sans doute, l'examen d'un passé récent appartient au domaine de notre jugement politique et, là aussi, il y aurait peut-être beaucoup à dire, même si chaque orateur, tel que moi-même, se contentait d'essayer de suivre une filière sur tout ce qui s'est passé depuis son dernier discours.

Mais je noterai simplement que ces accords sont l'aboutissement long et difficile d'un processus qui a abandonné un certain nombre de positions ou laissé dissiper un certain nombre de fictions.

D'ailleurs les fictions ne sont que des positions intenablement ou que l'on ne peut plus tenir.

On est passé ainsi, si je puis dire, et qu'on m'excuse de cette formule, du pluralisme au monisme. À l'origine, il y avait l'autodétermination avec trois options, un tryptique. Il ne reste plus qu'une option. À l'origine, il y avait la consultation et la confrontation des tendances. Nous voyons bien, qu'en fait, il ne reste plus ou il ne prévaut qu'une tendance. C'est un fait. De cela, cependant, je dois dire que le Gouvernement s'est expliqué avec clarté et sincérité, car j'ai relevé la formule suivante de M. le Premier ministre : « À mesure que les exigences de cette politique se sont précisées dans l'esprit et dans l'action du Gouvernement, les événements ont marqué sans cesse l'urgence de sa réalisation ».

Course entre la fiction et l'urgence ! Cette course est aujourd'hui arrivée à son terme. Ce terme, nous devons le considérer tel qu'il est. Les accords d'Evian proposent une Algérie indépendante. Ils proposent un système de coopération qui n'est d'ailleurs pas inhérent à l'indépendance, qui ne la conditionne pas. Enfin, on reconnaît le rôle directeur du F. L. N. Ce n'est pas que je critique d'ailleurs les dispositions qui ont été prises et qui peuvent être des plus utiles pour sauvegarder encore certains points de droit ou maintenir un dosage dans les organismes institués, mais enfin le fait est là. Il doit être reconnu, non pas pour accabler ceux qui auraient pu dire l'inverse aupa-

ravant, mais pour tirer avec lucidité les conséquences pour ce qui compte, c'est-à-dire pour la vie, c'est-à-dire pour demain. Alors ces accords sont là, devant nous.

Ce fait des accords est soumis à contestation. Même s'il n'y a pas de vote cela n'a pas d'importance. Qu'il y ait ou non un vote, la contestation est ouverte. Il s'agit de savoir si nous acceptons ou non ce fait, si nous pouvons critiquer ou déplorer ces accords et si, en les critiquant, nous devons ou non les accepter et les prendre pour ce qu'ils sont. C'est cette controverse que je voudrais ouvrir, savoir d'abord avec qui nous devons la poursuivre, ensuite comment nous devons la résoudre. Avec qui, entre qui doit se faire la controverse sur les accords ?

Je voudrais vous dire ici franchement ma pensée. J'estime que les seuls qui aient le droit de critiquer et de déplorer les accords d'Evian sont les partisans de l'Algérie française...

M. Jacques de Maupeou. Très bien !

M. Edgar Faure. ... formule qui a été peut-être regrettamment compromise dans des excès récents mais qui avait et qui garde sa noblesse et à laquelle, du fonds de notre âme, nous ne demanderions pas mieux de pouvoir nous rallier aujourd'hui. Critère de réalité et non pas critère de désirabilité.

Je pense, en effet, que les accords d'Evian peuvent aujourd'hui rencontrer l'objection de ceux qui demandaient tout à fait autre chose, c'est-à-dire l'Algérie française, la solution la plus française a-t-on dit. On a dit également, je l'ai dit moi-même — je ne m'en cacherai pas — l'intégration.

Oui, j'ai dit ici que j'étais parmi ceux qui ont pensé non pas que l'intégration était facile, ni même qu'elle était encore tout à fait possible, mais qu'elle n'était pas tout à fait impossible à tenter, qu'elle pouvait en tout cas constituer un but. Tel était le sens de mon dialogue avec le gouverneur général Soustelle, à l'époque où j'avais des raisons de m'entretenir avec lui et où je pensais que l'intégration serait à tout le moins une ouverture.

Et pourquoi ? Parce que, dans le surgissement formidable des nationalismes, du fait de cette force incroyable dont nous découvrons chaque jour qu'elle était plus puissante que nous ne l'avions compris quand nous l'avions détectée, on ne peut offrir que l'indépendance, bien sûr. Mais nous avions pensé qu'il pouvait y avoir une sorte de formule d'indépendance à l'intérieur. C'était cela pour nous l'intégration. Ce n'était pas une position réactionnaire, conservatrice du passé ; nous voulions résoudre les complexes de l'humiliation, de la frustration, de la subordination. Nous avons pris cette position chimériquement, peut-être, mais nous n'avions pas lieu de nous rallier à une autre. En revanche, pour d'autres Etats, comme le Maroc et la Tunisie, je m'en suis expliqué ici à cette tribune avec vous, qui avaient toujours été étrangers, qui avaient leur drapeau et leurs principes de souveraineté, nous ne pouvions concevoir que l'indépendance à l'extérieur.

Au contraire, pour ces départements français profondément enfoncés dans notre thème mondial, nous pouvions tenter cette indépendance à l'intérieur, cette promotion totale, cette souveraineté à part entière. On ne pouvait faire que cela car on ne peut pas combattre un dynamisme puissant par une absence de dynamisme. A la force d'explosion du nationalisme algérien pouviez-vous opposer des compromis et des motions de synthèse, des garanties contractuelles ? Non. Nous ne pouvions opposer qu'un dynamisme absolument contraire. Voilà pourquoi l'intégration est à mon avis une thèse plausible qui, de la part de ceux qui sont ses adhérents sincères, peut être exposée. Mais, je le répète, en premier lieu, il faut qu'elle soit soutenue avec sincérité.

Je ne puis accueillir avec faveur ceux qui viennent aujourd'hui proclamer la nécessité de l'intégration alors qu'ils l'ont toujours froidement et systématiquement empêchée à l'époque où l'on pouvait peut-être la faire. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Je me laisserai peut-être assourdir, mais jamais convaincre par les clameurs de ceux qui veulent l'Algérie française et qui ont refusé le plan Blum-Viollette, qui ont refusé d'appliquer le statut de l'Algérie, qui ont refusé la loi-cadre (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) et qui ont refusé le collège unique.

J'ai vu, à l'Assemblée nationale, la hache de M. Soustelle tomber sur la loi-cadre de M. Bourghès-Maunoury.

M. Jean Périquier. Nous avons vu, ici, tomber celle de M. Debré !

Un sénateur au centre. Et de tout le R. P. F. !

M. Edgar Faure. Il est trop facile de dire quelquefois sur le ton psalmodiant d'un roman célèbre : « Ainsi va le monde ; ce n'est pas ma faute ! ». Si l'intégration n'a pas été réalisée, c'est peut-être la faute de quelqu'un et, en tout premier lieu, de ceux justement qui la réclament.

Je pense alors que nous devons donner audience à une thèse qui est celle de l'intégration, contre une autre thèse qui est celle des accords. Mais encore faut-il savoir maintenant si l'on croit l'intégration toujours possible.

Je voudrais serrer ici la controverse. Je crois, d'ailleurs, pour ma part, qu'au moment où nous avons prononcé cette formule il était probablement déjà trop tard, qu'elle n'aurait pu réussir qu'avant la guerre — je l'ai dit tout à l'heure — à l'époque du projet Blum-Viollette ; mais, à supposer qu'il fût temps en 1955, était-il encore temps hier à la veille des accords ? Le croyez-vous vraiment ? Là aussi, les apprentis sorciers n'ont-ils pas détruit de leurs propres mains les chances sur lesquelles ils prétendaient jouer ?

L'émeute des barricades et la fusillade du boulevard Baudin n'ont pas seulement tué quatorze gendarmes ; beaucoup d'autres choses sont mortes ce jour-là. Et au mois de décembre dernier, quand à l'occasion d'un voyage du chef de l'Etat, alors que, quelles que soient les opinions, il devait y avoir un immense moteur de la concentration française autour d'un homme qui était à ce moment-là un symbole indiscutable, exercer des violences contre le service d'ordre français dans les rues, sous les yeux des Musulmans que l'on veut intégrer, était-ce là agir en faveur de cette thèse ?

Alors, je demande à chacun de se poser en conscience la question suivante : à la veille des accords d'Evian était-il encore possible de faire l'intégration ?

Avec ceux-là je veux bien ouvrir la controverse. Mais je vais passer encore une date et un jour. Et je vais dire : après les accords d'Evian en tout cas, mes amis — car je m'adresse ici à ceux qui le croient et ils savent que je peux les comprendre — croyez-vous vraiment qu'aujourd'hui ce soit encore possible ?

Nous sommes des hommes politiques et responsables. Nous pouvons ouvrir des querelles sur le passé, mais nous ne sommes pas des historiens. Nous sommes chargés de déterminer une position présente. Après les accords d'Evian, peut-on vraiment faire autre chose que l'approbation ou le rejet de ces accords. La lutte contre ces accords, l'obstruction à ces accords sous toutes ses formes ? Mais par là que prétendez-vous pouvoir obtenir ?

Vous pourrez en effet obtenir quelque chose. Oui, par l'opposition à ces accords, par l'obstruction à ces accords, vous pouvez arriver à détruire ce qu'ils ont de bon. Cela, vous pouvez le faire. Vous pouvez arriver à détruire demain la part française, chétive, dira-t-on, exigüe, minime. Elle sera plus chétive encore le jour où nous aurons pris ces articles, ces articles sur la nationalité, sur les municipalités, sur la langue, en disant : « Cela ne nous intéresse pas ! Ce n'est pas assez ! » Si nous allions les déchirer, les lacérer de nos propres mains, qu'en resterait-il ? En présence du sentiment de la nation française — nous n'avons pas besoin d'attendre le référendum pour le connaître, nous sommes représentants du peuple et nous le connaissons — en présence du sentiment de la nation française et encore et surtout en présence de la position de toutes les grandes puissances du monde, croyez-vous que la tentative de revenir sur l'indépendance algérienne, quoi qu'on en pense, serait sérieuse ? Est-ce que demain, si les accords sont brisés, si le F. L. N. peut dire : « les accords n'ont servi à rien, nous aurons l'indépendance quand même », aurons-nous autre chose que ce qui reste à la France maintenant ? Je ne le crois pas. Voilà ce que je voulais dire sur ce point.

Alors, voyons le texte, ou plutôt ne le voyons pas ! Nous ne sommes pas ici pour l'étudier. Je voudrais présenter simplement deux remarques. Pour beaucoup, ce que la France a stipulé, ce qu'elle a réservé, ce qu'elle a obtenu, ce qu'elle a préservé, ce n'est pas assez ! Dans ce sens s'élèveront des voix autorisées. Disons-nous simplement que cet accord est un traité, quoi qu'on en pense, qu'il y a une autre partie, que cette partie représente beaucoup et que demain elle représentera presque tout. Autant il y a de voix chez nous qui s'élèvent pour dire que ce n'est pas assez, autant il y aura de voix chez eux qui s'élèveront pour dire que c'est trop.

N'oublions pas que si nous voulons obtenir quelque chose du F. L. N. nous ne devons pas demander aux signataires des accords des concessions telles que même s'ils les faisaient, ils ne seraient pas suivis et ils seraient immédiatement désavoués par ceux qui les mandatent.

En second lieu on peut objecter : « Ces accords seront-ils appliqués ? C'est un problème en matière internationale. Qui peut discuter que nous soyons déjà, en effet, dans la matière internationale ? En matière internationale le terrain contractuel, nous le savons bien, est un sol meuble, une base fragile. Cependant, il est juste d'observer que si nous nous posons la question de l'application exacte des clauses, c'est parce qu'elles existent et que si elles n'existaient pas nous serions sûrs alors qu'elles ne seraient pas appliquées. Le problème est donc en réalité celui de l'avenir, celui du processus et de l'esprit de l'avenir. C'est celui auquel je parviens maintenant dans le cours de mon exposé.

Comment pouvons-nous concevoir l'avenir de ces accords et que pouvons-nous en avoir à dire à ce sujet au Gouvernement et peut-être à d'autres personnes ? Pour l'avenir de ces accords

nous avons des garanties : le maintien de l'armée pendant quelque temps, d'autres clauses ; nous avons aussi ce qu'on a appelé la garantie des garanties. La garantie des garanties ne pourra jouer que si elle répond encore une fois à un dynamisme. Le rôle du Gouvernement dans la suite des accords ne doit pas être uniquement défensif, de tenir le terrain, d'éviter d'être grignoté, d'éviter l'érosion. Ce choix entre un rôle passif et un rôle constructif, je dois reconnaître que nous détenons dans ces accords une possibilité dynamique. En effet cette possibilité dynamique, la seule véritable, c'est la coopération, l'aide économique et technique à laquelle la France s'est engagée pour une durée renouvelable. Expliquons-nous là-dessus car ce point est contesté et par de bons esprits.

J'en ai entendu objecter : Comment ! nous avons tout perdu et encore nous allons payer !

Ce débat là est ouvert. Franchement, je ne partage pas leur pensée. Cette théorie que l'on a appelée, je m'excuse de l'indiquer, le « cartiérisme » consiste à tout abandonner pour faire de plus grandes économies. Cette théorie nous paraît être une théorie de progrès, une théorie libérale. En réalité le « cartiérisme » c'est une forme de colonisation qui se survit après s'être reniée. Nous devons au contraire chercher à garder tout ce qui peut être gardé. On fait toujours les comparaisons dans un sens, on peut les faire dans un autre. Garder tous les éléments d'intérêts français d'une culture française les possibilités françaises dans ce qui a été l'empire, tout ce qui peut être gardé sera quelque chose d'immense et que nous regretterions si nous ne le faisons pas. Nous avons cet atout et nous devons le jouer et j'ajouterais nous devons le jouer lucidement.

C'est ici que j'aborde un point auquel je vous demande d'attacher quelque importance. C'est l'aspect social du problème. Il va demain nous appartenir d'aider l'Algérie nouvelle à faire ce que l'on appelle son *take off* économique. Mais à faire aussi en même temps — et ceci est peut-être plus important que cela — sa grande transmutation sociale.

La révolution algérienne a été et est encore une révolution nationaliste. C'est aussi, ne nous y trompons pas, une révolution sociale. D'ailleurs nous Français, nous en étions bien conscients. Nous avons, dans les dernières années, présenté des projets à grand frais et à grandes recherches : le plan de Constantine, la réforme agraire, la promotion. Certains estiment que nous nous y sommes pris trop tard. Nous avons tout de même fait beaucoup.

Quoi qu'il en soit, le problème n'est plus là. Nous avions compris cette nécessité sociale. D'ailleurs, qui l'a mieux comprise que notre armée dont l'action dans les campagnes a été inlassablement vouée aux tâches sociales car elle sentait sur le terrain, elle vivait cela et elle sentait qu'il fallait chercher cette justice sociale qui manquait encore malgré les efforts que nous avions faits. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Vis-à-vis d'un Etat qui sera, non seulement un Etat nationaliste, mais un Etat social, nous ne devons pas boudier ces aspects du problème. L'aide que nous accorderons ne doit pas apparaître comme une sorte de rançon du maintien du conservatisme social et si je puis dire du capitalisme.

Je voudrais prendre comme exemple le problème de la réforme agraire qui est très important. Dans vos accords, vous avez précisé d'ailleurs, à juste titre que le maintien juridique du droit français serait obtenu, c'est-à-dire le fameux principe qu'il n'y a pas d'expropriation sans indemnité, encore que, avouons-le franchement, nous ne l'avons pas respecté nous-mêmes avec une constante rigueur. Nous avons maintenu ce principe. Nous avons bien fait. Mais attention ! Il ne faut pas que ces clauses juridiques nous fassent apparaître comme des gens qui empêcheront la réforme agraire, car si nous voulons vivre en harmonie avec l'Algérie nouvelle, il faut en finir avec le système des *latifundia*, avec le système des propriétés à monoculture, avec les privilèges et les monopoles qui ne correspondent plus à rien, qui seraient admissibles dans un Etat de peuplement unique, mais qui, dans un Etat de peuplement double, accumulent les haines de races ou l'antagonisme des classes et nous avons alors une force d'explosion impossible à réfréner. (*Applaudissements au centre-gauche et à gauche.*)

On a observé que le F. L. N. était révolutionnaire. Pourtant c'est avec lui que nous avons traité, c'est lui qui gouvernera. Il faut donc accepter cet esprit révolutionnaire dans la mesure où cela nous apparaîtra possible car la France a toujours été, elle aussi, révolutionnaire et socialement très avancée.

Dans les nouveaux pays, dans ceux qui accèdent à l'indépendance, tout nationalisme sera, dans quelque mesure, au sens général du mot, un socialisme. Or, si nous pouvions avoir des raisons de lutter contre le nationalisme, nous n'en aurions plus de lutter, je le répète, contre un socialisme au sens général du mot.

Si cette question me paraît importante, peut-être décisive, du point de vue du rapport à instituer et à poursuivre sur un long temps, je l'espère, avec le nouvel Etat, donc du point de vue des

rapports interétatiques, elle est également cruciale du point de vue qui me semble être essentiel, c'est-à-dire celui de nos compatriotes d'Algérie et de la cohabitation entre Européens et Musulmans. Je prends un exemple : que, malgré tant d'épreuves, malgré les séquelles de sept années de violence, malgré tout, il restera du fait d'une si longue habitude de vivre ensemble, du fait de l'imbrication étroite des intérêts dans la vie quotidienne, il restera encore des chances pour une fraternité, pour une possibilité, pour une sympathie. Mais ces chances exigeront qu'il n'y ait pas un fossé de niveau de vie économique entre les deux populations.

J'entends bien, et je voudrais rappeler ici deux choses qu'il ne faut pas méconnaître, que d'une part la France a fait beaucoup, que, grâce à la France, le niveau de vie du musulman ordinaire s'est beaucoup élevé, qu'il est plus élevé comparativement à celui de beaucoup de musulmans dans les autres parties du monde. Seulement vous savez bien que dans ce domaine les gens ne font jamais de comparaison que de bas en haut ou du présent vers l'avenir. Ils ne comparent pas leur sort à celui des plus misérables qui ne vivent pas auprès d'eux, mais à celui des plus fortunés qu'ils voient tous les jours. Ils ne comparent pas leur sort présent à celui d'il y a dix ans : ils le comparent à l'idée qu'ils se font de ce qu'il sera dans dix ans.

La seconde réserve que je veux faire, c'est que la population européenne n'est pas en grande majorité une population riche. C'est une population moyenne et petite, et souvent de très petites gens, ce qui ne rend que plus indispensable la solution de ce problème, car il faut voir les choses en moyenne générale. Il y a six ou sept ans — j'avais eu l'occasion de le constater, les faits ont peut-être évolué depuis, je n'ai pas les derniers renseignements — la moyenne générale était tout de même la suivante : c'est que le niveau de vie de l'ensemble de la population française et le niveau de vie de l'ensemble de la population musulmane étaient sensiblement, par rapport au coefficient du pouvoir d'achat et au niveau individuel, de l'ordre de 1 à 8. Les choses ont peut-être changé mais pas tellement. Or, si nous ne commençons pas de résoudre cet écart, de le rétrécir comme une peau de chagrin, nous ne pourrons recréer la fraternité. Mais si, au contraire, le Musulman algérien n'est pas tenté à considérer l'Etat français comme étant uniquement le soutien financier, monétaire du capitalisme, si le Musulman algérien ne considère pas qu'il y a un bloc solidaire entre le Gouvernement français et quelques monopolistes et privilégiés, s'il peut y avoir un certain rapprochement de la condition matérielle, un rapprochement de la condition morale, politique, alors nous pourrions résoudre cet écart, nous pourrions pérenniser cette politique de cohabitation.

Mesdames, messieurs, je voudrais indiquer en concluant ce que devrait faire notre assemblée en ce jour. Tout le monde a observé bien sûr que le problème de la décolonisation que la France achève de régler était pour elle plus dramatique qu'il n'a pu l'être pour aucun autre Etat. Dans l'ensemble de ce problème de la décolonisation, la part qui concerne l'Algérie et pour laquelle d'ailleurs le mot de décolonisation pourrait être contesté, mais passons, la part qui concerne l'Algérie est pour nous la plus douloureuse. Ce problème de la décolonisation n'est pas dû à nos erreurs ou à nos fautes. Il est dû à un mouvement irréversible que vous connaissez, mais il exige une reconsidération, et je me permettrai d'employer une expression qui a eu son heure de célébrité de la part d'un Anglo-saxon, une reconsidération déchirante : « Agonizing reappraisal ». C'est une véritable agonie pour nous de reconsidérer la position de la France dans l'aspect de la décolonisation et de la décolonisation algérienne.

Alors, on est tenté de s'abandonner au désespoir. Mais à nous, représentants du peuple, à nous membres de cette assemblée, il appartient de prendre ce problème à bras le corps, de voir ce qu'il y a de possible et « d'espérable » dans cette « reconsidération déchirante ».

La décolonisation, c'est d'abord un échec dans notre sentiment de puissance nationale. Mais nous pouvons nous dire que nous n'avons pas attendu d'y être forcés pour le faire. Ce n'est pas dans la capitulation des armes que nous avons dû faire cette politique et cette reconsidération. Pour notre sentiment de puissance et de fierté nationale, c'est tout de même quelque chose à retenir. Et puis la puissance dans le monde n'est pas seulement une puissance numérique et la France, sortant enfin d'une si longue guerre, ne voit pas bouchées devant elle toutes les perspectives de la puissance, surtout dans l'expression élevée, morale et intellectuelle que nous, Français, nous avons toujours donnée à ce mot.

La seconde blessure de la décolonisation, pour nous peut-être la plus grave, c'est le sentiment de l'injustice. Nous avons l'impression que nous sommes trahis et reniés, que nous sommes victimes d'une ingratitude parce que nous avons apporté beaucoup de bien. Cela est vrai !

Il ne faut pas hésiter à le rappeler : quand la décolonisation sera terminée, l'histoire rendra justice à la colonisation. Nos

comptes sont là et nous savons bien — les Américains me le rappelaient encore la semaine dernière — que la France, jusqu'à maintenant, est le pays qui consacre le plus de ses revenus à aider ceux qui en ont besoin.

Comme nous avons fait beaucoup, nous avons cru qu'on resterait toujours dans le cadre où nous avons placé les autres peuples. Eh bien, non ! Ce n'est pas cela. La reconnaissance s'exprimera-t-elle un jour ? En tout cas, pas de cette façon. Nous ne pouvons pas demander la subordination comme étant le prix du service. Ah ! disait-on jadis, il faut plaindre les donateurs. Il faut aussi que les donateurs aient conscience qu'ils n'ont pas donné pour acheter. Nous n'avons pas acquis ces peuples au prix de tant de bienfaits. Nous devons, maintenant, chercher à valoriser ce que nous avons fait en poursuivant notre action.

C'est pourquoi il nous faut choisir la voie de l'aide économique et refuser la voie de l'égoïsme parce que, de ce que nous avons apporté, il peut rester encore et longuement quelque chose ; c'est à nous de le rechercher.

Enfin et surtout, la grande épreuve de la décolonisation, pour nous, c'est la blessure qui est faite à notre sentiment de fraternité pour la population française d'Algérie. Oui, nous éprouvons en ces jours des sentiments de perplexité, de désarroi devant tant d'outrance. Cependant, ces Français d'Algérie, nous en connaissons beaucoup. Nous pensons à eux. Nous savons que, si ce problème a été beaucoup plus grave que tous les autres, c'est à cause d'eux.

Pour eux, tout est-il perdu ? Je ne le pense pas. En tout cas, tout n'est pas perdu s'ils acceptent justement que tout ne soit pas perdu. Ils ont des possibilités. Ceux qui rentreront — ils doivent être accueillis avec tous les moyens nécessaires — peuvent amener à notre économie leur expérience, leur savoir, leur labeur, leur dureté. Ils peuvent être un ferment pour l'économie française, comme cela s'est toujours produit à l'occasion d'une émigration.

Et ceux qui resteront, car nous voudrions qu'il en reste parce qu'ils veulent rester : ceux qui aiment trop cette terre, ce ciel, ces tombeaux, pour les quitter aisément, ceux-là, ils sont tout de même prémunis aujourd'hui contre le risque immédiat, matériel, de la catastrophe. Ils ont le temps d'attendre, de voir venir, de rechercher une adaptation et ils ont alors un immense rôle à jouer : c'est eux qui peuvent recréer sur place, et eux seuls peuvent le faire, la fraternisation franco-musulmane, la fraternisation avec ces musulmans qu'ils connaissent, qu'ils tutoient, qu'ils ont fait travailler.

Vraiment, si la chose est possible, ils doivent la tenter, ils peuvent appliquer à cette nouvelle tâche l'abnégation, la rudesse, la dureté à la peine qu'ont montrées leurs aïeux, les fondateurs de tout notre empire et notamment ceux qui ont fertilisé ce territoire.

Seulement, pour cela, il faut qu'ils se tournent vers l'avenir et il faut qu'ils comprennent. Mais pour qu'ils comprennent il faut leur parler, à ces Français d'Algérie, il faut qu'ils sentent venir vers eux, de la métropole, une chaleur humaine. C'est là que, entre le oui monosyllabique du référendum et les 40.000 lettres et signes des accords, nous avons nous, Parlement français, quelque chose à dire. Nous pourrions crier vers eux, leur parler, leur envoyer les ondes de notre amitié. Et même, s'ils la rejettent dans un absurde mouvement de colère, nous devons la leur envoyer, encore et toujours !

Oui, mes amis, mesdames, messieurs les sénateurs, nous devons leur parler ici au nom de la France qui est la leur, au nom de nos bourgades, de nos cantons, de nos villages, de cette France rurale qu'ils ont l'obsession de recréer à l'image de la nôtre sur cette terre africaine. C'est nous qui pouvons leur dire cela, qui pouvons leur déclarer : « Nous ne sommes pas vos adversaires, nous ne sommes pas vos ennemis. Malgré tant de violence, malgré votre aberration collective, nous voulons vous aider, nous restons près de vous, nous pensons à vous, nous vous accueillerons et nous vous aiderons demain, nous, représentants du peuple français, non point seulement les ministres qui ont signé le protocole, mais nous tous, quelles que soient les opinions dont nous procédions ; n'avons-nous pas là une œuvre à faire ? Nous pouvons, du haut de cette tribune, leur dire ce qu'on ne leur a peut-être pas assez dit, ce qu'on ne leur a peut-être pas assez crié. Je fais appel ici à des hommes — il y en a avec qui j'ai eu d'assez longues controverses, avec qui j'en aurai encore ; ils ont voulu l'Algérie française et ils la veulent peut-être encore — dirai-je que je ne la veux pas ? Je la voudrais bien, mais quoi qu'il en soit, cela est impossible. Alors entendons-nous de la gauche à la droite, faisons une masse dont ils sentent partir — car c'est là ce qui peut les sauver — ce foyer de chaleur dont ils ont besoin.

Voilà, mes chers amis, ce que je voulais dire sur ce message que pourrait leur apporter le Parlement, le Sénat qui est si humain, un message qui soit à la fois chaleur et raison. Il ne faut pas que la raison soit pour eux une invitation glaciale

au désespoir morne. Il ne faut pas que la chaleur ne soit pour eux qu'une incitation démente au désespoir furieux.

Mes chers amis, dans les débats de l'Assemblée, un orateur qui n'exprime pas mes thèses a dit à ses adversaires : « Vous avez perdu la foi ». Je dirai, m'adressant à ceux qui le suivent : c'est vous qui avez perdu la foi, car vous avez placé votre foi dans un passé qui ne reviendra jamais ; c'est nous qui conservons la foi et parce que nous conservons cette foi, tout peut être sauvé et nous pouvons être sauvés ensemble.

La foi, mes chers collègues, n'est jamais contre le destin, elle est avec lui. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Jacques de Maupeou. La foi est au-dessus du destin !

M. le président. La parole est à M. François Mitterrand.

M. François Mitterrand. Mesdames, messieurs, j'ai relevé dans la communication du Gouvernement qui nous a été lue par M. le ministre des travaux publics, communication dont, à mon sens, le ton était juste, l'analyse généralement exacte et les termes ambigus, trois phrases auxquelles je ne peux refuser mon adhésion totale. Ce sont celles qui, dépassant le cadre des négociations diplomatiques, dépassant les habiletés du langage et les précautions politiques, esquissent une philosophie de l'événement. Permettez-moi de les relire :

« L'essentiel pour l'Algérie et pour les Algériens, également pour la France et les Français, est de savoir si cet Etat se fera et s'établira dans la sécession et l'hostilité ou s'il se fera et s'établira suivant une organisation interne respectant la pluralité ethnique et religieuse de l'Algérie et suivant les règles assurant d'une manière organique et en quelque sorte institutionnelle sa coopération avec la France ».

Plus loin : « Mais au-dessus de ces difficultés présentes, il y a une exigence : la terre d'Algérie et son avenir, et une autre exigence : l'entente entre les peuples des deux rives de la Méditerranée marqués par le mélange des hommes, des économies et des cultures.

« Une France consciente de tout ce que l'avenir réserve à sa force et à sa foi peut demain, sur des bases nouvelles, continuer une œuvre que rien ne peut effacer, la renouveler, l'enrichir et ainsi retrouver sur toutes les terres musulmanes de la Méditerranée et même au-delà un immense prestige et un rayonnement inégalé ».

Et enfin : « L'évolution des territoires colonisés n'est ni un repliement, ni un désintéressement pour une nation comme la nôtre qui rajeunit, qui travaille et investit ».

Je ne pouvais, entendant ces mots, m'empêcher de songer à la force qu'ils auraient eue s'ils avaient été prononcés avant l'heure que nous vivons, non pour constater un fait accompli qui doit plus à la rigueur logique des événements qu'au libre choix des hommes, mais pour signifier avant qu'il ne soit trop tard la politique d'un grand pays placé devant un grand problème.

Et je m'interrogeais sur ces deux guerres de sept années, qui, en Indochine, puis en Algérie, ont occupé la France et qui, bien que fort différentes par certains de leurs aspects, ont suivi exactement le même cours.

Aujourd'hui, notre Parlement est convié à connaître, sans qu'il lui soit demandé d'approuver, l'essentiel des dispositions qui ont pour but de mettre un terme au dernier conflit qui ait opposé notre pays aux peuples mus par la volonté de conquérir leur indépendance nationale.

Si j'essaie de comprendre les raisons immédiates qui nous ont conduits là, j'en distingue évidemment beaucoup, parfois semblables, souvent contraires. Mais parmi elles, je n'aperçois jamais, hormis des insuccès localisés, une défaite militaire. Pas davantage je n'aperçois, comme lors de l'affaire de Suez, l'intervention décisive de puissances étrangères. Je n'aperçois pas non plus le refus de l'Etat de fournir les moyens de son action. Les soldats, l'armement, le budget ont régulièrement alimenté la guerre.

Par contre, mes chers collègues, comment ne pas constater la lente, l'interminable défaite d'une politique qui, pour avoir voulu tenir contre l'évidence des faits et contre l'enseignement de l'histoire, au lieu d'accroître les chances de la France de demeurer par le meilleur d'elle-même sur les terres de son ancien empire les a constamment, obstinément détruites ?

Devant le drame de l'Algérie, drame qui ne cessera pas, je le crains, avec les accords du 19 mars, aucun de nous, surtout pas moi, n'aura le cœur, ni peut-être le droit, d'éprouver l'amer avantage d'avoir eu raison plus tôt que d'autres. Aucun d'entre nous, quels que soient ses actes passés, utiles ou vains, n'aura le cœur, ni le droit, de se détacher, de s'isoler de l'extraordinaire responsabilité qui engage la France tout entière devant ces choses simples : d'une part, l'allégresse de ces millions d'hommes qui s'approprient à prendre rang dans les affaires du monde après de si rudes combats ; d'autre part, l'angoisse et la douleur de ceux qui pensent, et même injustement, qu'ils

n'ont plus de patrie, ni celle-ci d'où vinrent leur père, ni celle-là que ne connaîtront peut-être pas leurs fils. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Je ne viens donc pas à cette tribune pour accuser. Je cherche le moyen de préserver — au point où nous en sommes évidemment — les ultimes espérances que la France peut concevoir.

Que penser, par exemple, de la communication soumise à notre appréciation et qui fait l'essentiel du débat ? D'abord que, si elle expose une politique et prétend la considérer comme seule possible, et donc comme seule acceptable, rien ne permet de dire que cette politique est née de circonstances récentes et qu'elle n'était pas déjà conforme à l'intérêt de notre pays en un temps où ceux qui nous la proposent aujourd'hui l'eussent rejetée en la qualifiant d'abandon et de trahison. (*Très bien ! à gauche et au centre gauche.*)

Ensuite que, s'il est bien clair que l'accord signé à Evian constitue en fait un acte qui engage préalablement, mutuellement, solidairement, le G. P. R. A. et le Gouvernement français, et qui prédétermine ainsi le choix futur des Algériens, il est pour le moins inutile de chercher à biaiser en entretenant le Parlement et le pays dans l'illusion que ce qui a été donné pourrait être repris, que la souveraineté française continue dans la réalité quotidienne, que les options fondamentales que comporte l'autodétermination ont été maintenues, que la force locale — dont il est dit qu'elle est issue de l'armée française et qu'elle conservera son encadrement — sera davantage aux ordres du haut-commissaire que de l'exécutif provisoire, que le cessez-le-feu n'a été possible que « parce que notre armée avait assuré d'une manière indiscutée l'autorité de la France sur l'ensemble du territoire algérien ».

Enfin, la communication émet certaines affirmations hasardeuses qui méritent d'être contrôlées et je prends pour preuve celle qui, dans l'exorde, tend à faire croire que, dès septembre 1958, les offres de pourparlers en vue d'un cessez-le-feu faites par le général de Gaulle aux dirigeants de la rébellion contenaient en puissance l'accord du 19 mars, alors qu'elles contenaient exactement le contraire ! (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

En vérité, ou bien la politique d'Evian est nécessaire et, dans ces conditions, permettez-moi de dire qu'elle eût été plus intelligente ou plus opportune si elle avait été débarrassée de tout attermoiement, par exemple quand M. Soustelle et M. Michel Debré renversaient M. Bourguès-Maunoury coupable d'avoir imaginé sa loi-cadre...

M. Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. François Mitterrand. ...ou encore lorsque les insurgés du Forum d'Alger entendaient, le 15 mai 1958, dans la bouche du général de Gaulle l'écho de leur colère et de leur espérance (*Applaudissements à gauche et au centre gauche*) ; ou bien, si elle n'est pas nécessaire, cette politique est mauvaise et c'est alors le général Salan qui a raison contre M. Michel Debré avec le mérite supplémentaire de n'avoir pas eu à se contredire ! (*Rires et applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

J'appartiens dans cette assemblée à un groupe qui, dans sa forte majorité, admet les accords d'Evian, qui en ressent les risques, qui en reconnaît la nécessité, qui déplore, à partir du moment où l'on devait en venir là, les années perdues et les espérances trompées et qui, il faut le dire, éprouve quelque malaise à sembler valider par quelque acquiescement que ce soit le comportement des hommes qui, après tant de détours, engagent la France dans cette voie. (*Très bien ! au centre gauche.*)

Si je manquais d'arguments pour appuyer ce qui vient d'être émis, il me suffirait de considérer le complément de cette déclaration, de cette communication, je veux dire le message du chef de l'Etat et son appendice, les trois questions posées au peuple français en vue du référendum. Je suis tenté de penser une fois de plus qu'un fâcheux amalgame s'établit chaque fois que le problème de l'Algérie, problème vital pour la patrie, est posé à la France et, que par un détour ou par un autre, le pouvoir ne considère les affaires internationales que par le biais de sa politique intérieure. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

M. André Dulin. Il ne pense qu'à cela !

M. François Mitterrand. Bref, si je devais résumer mon propos, je dirai que cet amalgame, pour 1962, se résume à ceci : bien peu d'Algérie et beaucoup de pouvoirs !

M. Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. François Mitterrand. Ce qui nous est demandé à l'occasion du référendum sur l'Algérie, et qu'on peut appeler sans risque de se tromper les pleins pouvoirs, obéit d'abord à un souci tactique — il n'est peut-être pas inutile aujourd'hui d'en parler, tant qu'on nous en donne le temps. (*Sourires.*) Cette tactique vise à faire le tri parmi les Français désireux d'approuver le cessez-le-feu d'Evian, à écarter ceux dont la présence serait considérée

comme gênante au sein de l'immense majorité attendue, ou bien, au contraire, si ceux-ci passent sur les pleins pouvoirs pour approuver le cessez-le-feu, à les compromettre. Souci mineur, mesquin, étranger au véritable débat ! Ce débat qui est un grand drame !

Et pour quoi faire ces pouvoirs ? Pourquoi ainsi les mêler au terrible cas de conscience qui est posé à chacun d'entre nous, quelle que soit sa position politique, quant au devenir français au-delà de la Méditerranée ?

Pour quoi cette nouvelle loi, pour quoi ces nouveaux textes ? Pour donner des ordres à l'armée ? Mais, le Gouvernement a déjà tous les pouvoirs ! Pour se faire entendre de l'administration ? Mais cela est de pratique courante ! Pour sévir contre le crime ? Mais lois d'exception n'ont jamais autant fleuri ! Pour engager de nouvelles conversations diplomatiques ? La compétence du Gouvernement est admise, elle est reconnue et il n'est point nécessaire d'y changer quoi que ce soit !

Alors, oui, pour quoi les pleins pouvoirs ? Si je discerne aisément ceux qui appartiennent déjà au chef de l'Etat et si je ne parviens pas à distinguer ceux qui lui manquent, alors je m'interroge ! Et me demande si tout cela ne recèle pas une nouvelle, une supplémentaire menace contre ce qui restait de droits au Parlement — droits supportés malaisément quand il était encore nécessaire de se montrer conciliant, je veux dire en 1958 !

S'agit-il de dissoudre l'Assemblée nationale ? Qu'on nous le dise : elle s'y attend ! (*Rires sur de nombreux bancs.*)

S'agit-il de réformer la Constitution ? Qu'on nous le dise : nous nous y attendons ! (*Nouveaux rires.*)

S'agit-il d'obtenir par les pleins pouvoirs un moyen inédit de quadriller la métropole par je ne sais quel nouveau réseau policier doté de méthodes éprouvées ? On en voit pas pour quoi le peuple tout entier est convié, sinon pour approuver des intentions que les textes dissimulent !

Ce goût immodéré de demander ce qu'on a déjà vient d'une intention que je devine assez bien, mais que j'aimerais entendre préciser. Si l'on se tait à ce sujet, c'est peut-être qu'on a mauvaise conscience ; ou bien qu'on parle clair et qu'on énonce : nous avons simplement besoin de réprimer ce qu'on nomme l'O. A. S.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. François Mitterrand. Ah ! Voilà du nouveau ! (*Rires.*)

Nous serions tentés de penser que, depuis qu'on s'est engagé enfin positivement dans la voie du cessez-le-feu, la lutte de clans qui se déroule depuis quatre ans entre ceux qui hier étaient associés — et qui ne se distinguent à mes yeux que par cette seule différence : ceux qui sont au pouvoir et ceux qui n'y sont pas — (*Vifs applaudissements à gauche et au centre gauche.*) nous serions tentés de penser que cette lutte de clans, dis-je, va prendre un tour nouveau. Mais je ne peux pas assimiler cette lutte de clans à ce que devrait être l'accomplissement d'un devoir au service de la patrie !

Et, si je voulais aller plus loin dans cette analyse, j'ajouterais, prenant un ton plus grave, que cette besogne a quelque chose de choquant qui consiste à se servir successivement de la guerre pour prendre le pouvoir et de la paix pour le garder. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ainsi la guerre pour l'Algérie française, thème de 1958, et la paix pour l'indépendance dans l'association, thème de 1962, ne seraient que les épisodes apparemment contradictoires d'un même processus, celui qui vous a permis d'investir le pouvoir et qui vous permettra d'y rester ! (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Ainsi, la paix et la guerre n'apparaissent plus dans cette logique-là comme l'alternance fatale du bonheur et du malheur des hommes, de la joie et du désespoir, de la vie et de la mort, mais comme des circonstances ou des péripéties qui n'ont pour intérêt que de porter, chacune à leur tour, les moyens de la domination à ceux qui savent s'en saisir. (*Très bien ! au centre gauche.*)

Lorsque j'observe que M. le Premier ministre sera demain appelé, par la force même de la volonté populaire, à faire respecter la loi de l'Etat — lorsque je considère aussi à qui s'appliqueront ces lois — je cherche où le Premier ministre pourra trouver, même au plus profond de sa conscience, une raison suffisante pour s'identifier à la France et être entendu à ce titre.

Si j'essaie d'analyser la cause des échecs répétés de votre politique, politique que, dans les termes que j'ai dits, et au point où nous en sommes, nous ne pouvons qu'approuver, si j'essaie d'analyser toutes les causes du mal français et du désespoir algérien, si j'énumère toutes les raisons qu'a le Gouvernement de ne point être obéi par telle ou telle fraction du peuple français, je constate ceci : l'ennemi, le pire ennemi de ceux qui exigent aujourd'hui le respect de la loi, c'est le coup d'Etat qu'hier ils ont accompli ! (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*) L'ennemi, le pire ennemi de l'obéissance à l'Etat, c'est l'appel à l'insurrection, appelée légitime dès qu'elle vous sert d'instrument ! L'ennemi, le pire ennemi de la discipline dans l'armée,

c'est l'indiscipline victorieuse et honorée, c'est le défilé du 14 juillet 1958 avec, à la tête des troupes, les généraux qui en avaient fait, deux mois plus tôt, le cynique et joyeux serment. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) L'ennemi, le pire ennemi de ceux qui nous gouvernent, c'est l'espérance qu'ils ont, l'espace d'un complot, lancée et entretenue parmi ceux pour qui cette espérance était le pain même de la vie! Voilà pourquoi, les obstacles que vous rencontrerez, vous devrez les chercher autour de vous et en vous-mêmes! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Est-ce donc, mesdames, messieurs, au Gouvernement de M. Michel Debré, quels que soient les mérites des ministres qui se sont appliqués à une tâche ingrate et par certains aspects généreuse, est-ce donc au Gouvernement de M. Michel Debré, qu'avant de se séparer au terme d'une session extraordinaire et sans rien connaître de l'avenir immédiat de nos institutions ou de leur fonctionnement, est-ce donc au Gouvernement de M. Michel Debré que le Sénat — je sais bien qu'il est privé du moyen de faire autrement — est-ce donc au Gouvernement de M. Michel Debré que le Sénat comme l'Assemblée nationale feront confiance pour personnifier une nation douloureuse et pour faire respecter l'Etat par ceux qui, à Oran et Alger, souffrent et peinent et pour lesquels, quelles que soient leurs erreurs de jugement, nous éprouvons en cette heure inquiète, douleur, angoisse?

Ah! certes, il est trop tard, M. Edgar Faure le disait excellemment, pour définir une autre politique. La vôtre est désormais inscrite dans l'Histoire. C'est à partir d'elle que nous devons raisonner mais nous ne devons pas admettre que les chances de cette politique appartiennent en propre à ceux qui ne s'y sont résolus qu'après y avoir été contraints. Et si jamais une chance existait, et elle existe, de voir l'harmonie se rétablir outre-Méditerranée, il faut alors que ceux qui nous gouvernent aient la sagesse de comprendre que, de ce point de vue, c'en est fini pour eux, que c'est déjà trop que d'avoir amené notre pays à se désavouer de la sorte. On ne peut faire tout et son contraire, lorsqu'on a le sens de la réputation de la France.

Permettez-moi d'évoquer, avec quelque nostalgie, un souvenir. Je me rappelle les imprécations prononcées naguère à cette tribune par l'actuel Premier ministre contre la politique d'évolution en Afrique noire, politique qui sert pourtant de contrepoint à votre déclaration d'hier, car vous aviez besoin de nous offrir une perspective heureuse au moment où l'angoisse nous étreint. Je me rappelle ces hommes d'Etat africains comme MM. Houphouët-Boigny, Sekou Touré, Modibo Keita, alors députés français et maintenant présidents des Républiques de Côte-d'Ivoire, de Guinée et du Mali, et qui affirmaient leur désir de participer à la construction d'un ensemble franco-africain — M. le ministre des travaux publics a eu sa large part dans cette entreprise — dans une époque où M. Farès était président de l'Assemblée algérienne au sein de laquelle siégeait M. Ferhat Abbas, tandis que M. Boumendjel travaillait au sein du barreau de Paris. Or les hommes politiques français qui concevaient que l'évolution des choses obéirait à d'autres lois que celles d'une politique de force et de répression, ces hommes politiques-là n'ont connu que la perpétuelle mise en accusation proférée par M. Debré, par certains de ses ministres et par les leaders de son parti. Et je pose la question: comment ces derniers pourront-ils demander aux Algériens, enfermés dans leurs réduits d'Alger et d'Oran, d'aller confiants vers l'avenir alors qu'eux-mêmes n'ont pu jusqu'ici se dégager des mirages du passé?

Mais les regrets que j'éprouve et les critiques que j'émetts ne me confinent pas dans le pessimisme. Avant de quitter cette tribune je dirai, comme M. Edgar Faure, que notre pays dispose d'assez de chances d'avenir pour que ni notre peuple, ni son Parlement ne soient pétris de stupeur devant les exigences de l'histoire. Il y a d'immenses raisons de faire confiance à la France, de faire confiance à l'Algérie. J'étais surpris, il y a un instant, que M. Bernard Lafay n'ait pas eu un seul mot pour évoquer les espoirs d'un peuple, les sourires d'une jeunesse qui n'ont connu depuis sept ans que le meurtre et le désespoir. N'est-ce pas une admirable chance pour notre patrie que ces jeunes musulmans élevés dans le malheur apprennent enfin que la France c'est autre chose que le soldat, l'arme prête à tirer? N'est-ce pas une chance encore intacte pour la France qu'ils apprennent à leur tour ce qu'ont su leurs aînés, partant aux côtés de nos pères, de nos frères ou de nous-mêmes au cours des deux grands conflits mondiaux, l'égalité et la justice? Plus loin d'eux par la géographie, la France peut encore être plus près d'eux par le cœur.

C'est ce manque de confiance dans les destinées de notre pays que je reprocherai à ceux qui se sont abusivement emparé du nationalisme français et qui, depuis 1946, ont toujours empêché la France républicaine de bâtir à travers le monde la civilisation propre à son génie et qui, pour avoir trop longtemps réussi à imposer des impératifs d'une politique de force imbécile, en retard de vingt-cinq ans, nous ont conduits jusqu'ici.

Alors, que reste-t-il? Beaucoup plus qu'il ne paraît. Il reste que le sacrifice n'est jamais inutile lorsque, par une voie qui échappe au regard des hommes, au bout du chemin c'est la paix et la fraternité reconquises qui accueillent le voyageur. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre gauche. L'orateur, en regagnant sa place, est félicité par ses amis.*)

M. le président. La parole est à M. Montaldo.

M. René Montaldo. Monsieur le président, mesdames, messieurs, mes chers collègues, nos collègues sénateurs d'Algérie élus pour la défense et le maintien de l'Algérie dans la République française tous solidaires, dans ces heures tragiques, des populations qu'ils représentent, déclarent en signe de protestation solennelle renoncer à prendre individuellement part au débat et m'ont chargé d'apporter à la tribune du Sénat cette déclaration collective.

Nous refusons de nous prêter à la parodie de consultation par laquelle on prétend faire enregistrer par un Parlement bafoué et tenu à l'écart de toutes les réalités de la politique de la France l'aboutissement d'une négociation menée par le Gouvernement seul, en vertu de pouvoirs usurpés.

M. le président. J'indique que le Parlement n'est appelé à rien enregistrer.

M. René Montaldo. En dehors des seules clauses traitant des conditions matérielles du cessez-le-feu, nous déclarons solennellement ces accords nuls en droit et en fait. En droit, parce que le Gouvernement ne peut tenir d'une loi ordinaire, soumise au référendum suivant la procédure de l'article 11 de la Constitution, le pouvoir de porter atteinte à l'intégrité du territoire national, ni aux droits imprescriptibles des citoyens français et parce que les représentants de la rébellion n'ont aucune qualité pour s'engager au nom d'un futur et éventuel gouvernement algérien souverain. En fait, parce que chacun sait, et le Gouvernement mieux que quiconque, qu'aucune des clauses acceptées aujourd'hui par les rebelles ne sera demain, pour le régime que l'on veut instaurer en Algérie, autre chose que chiffon de papier.

Au-delà de vous et à travers vous, nous en appelons au peuple de France, nous le supplions de ne pas se laisser prendre au piège qui lui est tendu, de ne pas accepter le mirage d'une fausse paix qui ne peut être que le point de départ d'une vraie guerre, celle qui opposera demain, d'une rive à l'autre de la Méditerranée, le monde occidental diminué et divisé et le monde soviétique désormais installé en maître sur le territoire de l'Algérie.

Nous rappelons au peuple de France les désastres auxquels les peuples voisins d'Allemagne et d'Italie ont été entraînés par des dictatures qui avaient été cependant investies de l'immense majorité de leurs suffrages. Nous le supplions de ne pas se laisser entraîner à de semblables catastrophes en se laissant prendre au mirage du pouvoir personnel et nous l'adjurons de laisser au seul pouvoir constitutionnel de la République et le soin et la responsabilité de ramener en Algérie la paix dans l'honneur, la justice et la fraternité.

Nous affirmons ici notre entier accord et notre totale solidarité avec la déclaration qui a été apportée à la tribune de l'Assemblée nationale par nos collègues députés du groupe Unité de la République et comme eux, au nom des populations que nous représentons, nous proclamons solennellement nul et non avenu tout ce qui, dans les accords signés par le Gouvernement, engage l'avenir politique de l'Algérie. Vive l'Algérie! Vive la France! (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre gauche et sur de nombreux bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos.

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, je veux tout d'abord exprimer la profonde satisfaction ressentie par le groupe communiste à la suite de la conclusion du cessez-le-feu en Algérie. Nous partageons, à la fin des combats, la joie des mères, qui ont tant de fois tremblé pour la vie de leurs enfants; nous pensons aussi à d'autres mères de France et d'Algérie dont les garçons ne reviendront pas. Nous y pensons d'autant plus que la guerre dans laquelle ces garçons sont tombés aurait pu être évitée.

Nous avons écouté avec attention le message de M. le Président de la République et la déclaration gouvernementale commençant les accords conclus à Evian entre le Gouvernement français et le Gouvernement provisoire de la République algérienne.

Les accords d'Evian qui ont mis fin aux combats marquent une nouvelle étape des rapports entre la France et l'Algérie. Ils marquent la fin du régime colonial et ils nous acheminent vers l'instauration de relations d'un type nouveau entre Etats indépendants et souverains.

Ce dénouement, dont nous sommes heureux et qui vérifie la justesse des conceptions anticolonialistes que nous n'avons cessé de défendre, nous fait penser aux conceptions rétrogrades, aux exigences colonialistes et à la volonté de domination qui ont été à l'origine des sept ans de guerre d'Algérie.

Quand des gouvernants français définissaient leur politique en parlant de « l'Algérie française », ils fermaient les yeux à la réalité. Ils ne tiraient aucune leçon de la guerre du Viet-Nam qui venait de s'achever. Ils ne comprenaient rien à la profondeur des aspirations nationales des peuples coloniaux dont il était irrationnel de penser qu'elles pourraient s'arrêter aux frontières de l'Algérie. Les positions colonialistes au nom desquelles on faisait la guerre d'Algérie étaient défendues sous le faux prétexte de l'intérêt national abusivement confondu avec des intérêts particuliers. Il était pourtant clair pour tout homme de bon sens que l'intérêt de la France n'était pas de s'engager dans de folles dépenses pour « une guerre stupide et sans issue ». Cette formule eut, comme on le sait, son heure de célébrité. Mais, malgré cette qualification pourtant dure, cette guerre n'en fut pas moins continuée de dernier quart d'heure en dernier quart d'heure.

Les véritables intérêts de la France résidaient, comme nous n'avons cessé de le dire, dans la reconnaissance des droits nationaux du peuple algérien et dans l'établissement de rapports nouveaux avec une Algérie devenue indépendante, rapports fondés sur l'égalité des droits et la réciprocité des avantages. Si une telle vision de l'évolution des événements l'avait emporté dans les milieux gouvernementaux, on aurait pu depuis assez longtemps aboutir à la solution qui vient enfin d'être adoptée. Cela signifie que la guerre d'Algérie aurait pu être évitée. Un grand nombre de vies humaines sauvées, des ruines et d'énormes dépenses militaires évitées, un prestige international accru, voilà ce que la France y aurait gagné. La vérité est que nos gouvernants espéraient remporter la victoire grâce à la mise en action d'une puissante armée contre un peuple dont les moyens de lutte étaient réduits.

Nous pouvons opposer à cet entêtement doublé d'une incontestable cécité politique la clairvoyance dont nous avons fait preuve en préconisant la négociation avec les représentants des Algériens en lutte sur la base du droit à l'indépendance de l'Algérie.

La résistance du peuple algérien s'est avérée impossible à surmonter. Et pourtant, pour tenter d'en venir à bout, on a eu recours à l'emploi de méthodes qui ont gravement porté atteinte au prestige de notre pays.

C'est dans ces conditions que s'est développé un état d'esprit fasciste parmi certains militaires et civils qui constituent aujourd'hui l'association de criminels qui a nom l'O. A. S. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A son quarante-troisième mois, la guerre d'Algérie pesa lourdement sur le destin politique de la France. En effet, les factieux du 13 mai 1958 furent à l'origine de l'installation de l'actuel régime de pouvoir personnel et l'on n'a pas oublié que le président du conseil de juin 1958 proclama son accord, concernant le problème algérien, avec les hommes du 13 mai. Le fameux « je vous ai compris » du Forum d'Alger fut accompagné de formules très nettes sur « les Français à part entière ». La géographie fut mise au goût du jour par l'association du nom de Tamanrasset à celui de Dunkerque. A cette époque, le féal Salan, le completour Soustelle et d'autres personnages de même acabit, dont l'objectif était de maintenir la domination colonialiste sur l'Algérie, exerçaient des fonctions officielles. Beaucoup de Français et de Françaises crurent à tort, en juin 1958, qu'avec le nouveau pouvoir, la paix serait rapidement rétablie en Algérie. Finalement la guerre a duré plus longtemps, avec ce pouvoir, qu'avec l'ensemble des gouvernements qui s'étaient succédés de nombre 1954 à mai 1958.

En octobre 1958, le chef du gouvernement de l'époque, « qui vous savez », offrit la paix des braves aux Algériens en lutte. Ce n'était rien d'autre que l'exigence de la capitulation. Cela ne pouvait aboutir à rien. Mais, de recul en recul, constatant qu'il était impossible de vaincre le peuple algérien soutenu par l'opinion internationale et voyant le peuple de France manifester avec une vigueur accrue son désir de paix, le responsable suprême de la politique algérienne de la France fit sa fameuse déclaration du 16 septembre 1959 sur l'autodétermination. Malheureusement les paroles ne furent pas suivies d'actes et des propos officiels d'une nature différente furent même tenus par la suite.

C'est ainsi qu'en mars 1960, au cours d'une tournée des popotes, la consigne était donnée : « Il faut obtenir la victoire par les armes ». Finalement, en passant par Melun, puis par Evian, puis par Lugrin, puis enfin par les Rousses, on est revenu à Evian pour la deuxième fois. C'est là qu'a été conclu le cessez-le-feu avec les délégués du gouvernement provisoire de la République algérienne, dont le chef de l'Etat disait le 29 janvier 1960 : « L'organisation rebelle prétend ne cesser le feu que si, auparavant, je traite avec elle. Cela, je ne le ferai jamais ».

Ces quelques rappels qui appartiennent à l'histoire, laquelle tient ses comptes à jour, témoignent des tergiversations qui

se sont produites et du temps qui a été perdu en raison de la persistance à vouloir maintenir d'inacceptables et impossibles exigences colonialistes. Et les variations que l'on a pu enregistrer au sommet de la hiérarchie apparaîtraient sous un jour encore plus brutal si l'on descendait à l'étage inférieur. Chacun sait, en effet, que M. le Premier ministre s'est beaucoup contredit lui-même au cours de sa carrière parlementaire et gouvernementale.

Ce que nous tenons à dire, c'est que le cessez-le-feu n'est nullement un don qui serait fait à la France par un pouvoir qui voudrait donner l'impression d'avoir tout prévu, d'avoir fait mûrir une situation, alors qu'en vérité il doit la subir. La vérité est que, sous la poussée et la contrainte des événements, le pouvoir a été amené à faire le contraire de ce qu'il disait il y a quatre ans. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous qui avons été insultés, calomniés, poursuivis pour avoir préconisé ce que l'on a été obligé de faire, avec, hélas ! beaucoup de retard, nous disons que le cessez-le-feu, c'est la victoire des forces de paix, des forces anticolonialistes, c'est la victoire du peuple. La poussée des forces de paix a contraint qui vous savez à faire enfin en mars 1962 ce qu'il aurait dû faire près de quatre ans plus tôt.

Maintenant, le devoir du peuple français est de veiller à ce que des exigences colonialistes et des tentatives d'interprétation dans un sens restrictif ne puissent mettre en cause les accords d'Evian. Ici se pose le problème du danger constitué par un ramassis d'aventuriers, de déserteurs, de criminels, groupés dans l'O. A. S. qui rêvent, non seulement d'empêcher l'établissement de la paix en Algérie, mais aussi d'imposer à la France un régime inspiré de celui de Hitler. Nombreux étaient les criminels de l'O. A. S. parmi les organisateurs du coup de force du 13 mai 1958. Ils procédèrent alors à la fameuse mise en scène de la fraternisation, mais leur véritable nature reparait quand ils se livrent à des exactions racistes contre les Algériens.

Sans doute l'O. A. S. livre-t-elle un combat sans espoir, mais comment pourrait-on ne pas s'inquiéter de voir qu'elle peut tirer des obus en Alger et se livrer à d'abominables provocations. Il est vraiment scandaleux que des commandos de l'O. A. S. aient pu s'emparer de dépôts d'armes, enlever leurs uniformes à des policiers et multiplier les vols à main armée en même temps qu'ils généralisent les attentats.

Il en est ainsi parce que le pouvoir, toujours prêt à faire preuve de rigueur quand il s'agit des Algériens, n'attaque pas l'O. A. S. avec tous les moyens dont il dispose, tandis qu'il laisse les soutiens de cette association de criminels agir en toute liberté.

Ces soutiens se manifestent, non seulement en Algérie, mais aussi en France. Ils se manifestent à l'Assemblée nationale où le vote de « l'amendement Salan » projeta la lumière sur un certain nombre d'entre eux. Et il faut bien ajouter, pour dire la vérité, que l'Assemblée nationale n'a nullement l'exclusivité en ce qui concerne la présence en son sein de soutiens de l'O. A. S.

Le peuple de France a manifesté à diverses reprises son hostilité à l'O. A. S. et je veux rappeler à ce sujet que, le 8 février dernier, les forces de répression furent dirigées par M. le ministre de l'intérieur, non pas contre les criminels de l'O. A. S., mais contre les antifascistes. En saluant la mémoire des huit victimes de cette soirée sanglante, je veux souligner aussi que M. le ministre de l'intérieur tenta de justifier son comportement en s'efforçant de minimiser le danger que constitue l'O. A. S., évoquant pour ce faire un prétendu péril imaginaire.

Cette thèse rejoignait la position de Salan qui, depuis, a été reprises par Antoine Pinay, dont l'anticommunisme ne fera pas oublier qu'il fut conseiller national de Pétain. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Depuis, M. Frey a prononcé un discours dont on dit qu'il était de style jacobin. Sans doute s'agit-il d'un jacobinisme au rabais ? (*Rires à gauche.*) Néanmoins, M. le ministre de l'intérieur parla de la nécessité d'une justice exemplaire. Mais alors, qu'attend le pouvoir ? Il tient entre ses mains des plastiques comme le dénommé Jean-Marie Vincent, responsable de l'attentat qui a mutilé la petite Delphine Renard. Qu'attend-il pour faire passer la justice et pour le châtier de façon exemplaire ? Tant que des châtiments de cette nature n'auront pas été infligés à ces assassins, ils continueront à penser que, finalement, tout pourra s'arranger pour eux.

Les mêmes criminels ont organisé l'attentat d'Issy-les-Moulineaux contre le congrès national du mouvement de la paix, tant ils haïssent tout ce qui a trait à la paix, eux qui pensent à saboter les accords du cessez-le-feu et la conclusion de la paix en Algérie. Avec les techniques meurtrières utilisées par l'O. A. S., voitures piégées, rafales de mitrailleurs, personne ne peut plus se sentir en sécurité. C'est pourquoi l'indignation et la colère populaires se soulèvent contre les assassins de Salan.

Dans de telles conditions, la vigilance populaire s'impose. A ce sujet, comme l'a dit le bureau politique du parti communiste français, pour assurer que le cessez-le-feu aboutisse à la paix, il faut mettre hors d'état de nuire les assassins de l'O. A. S., leurs inspirateurs et leurs complices qui multiplient en Algérie et en France les massacres et les provocations sanglantes afin de prolonger la guerre et d'instaurer le fascisme déclaré dans notre pays. Il faut exiger du pouvoir gaulliste l'application loyale des accords et combattre toutes les tentatives d'imposer de nouvelles formes de colonialisme en Algérie.

A ces légitimes exigences s'en ajoute une autre qui est elle aussi très importante ; il s'agit de l'épuration des éléments fascistes de l'armée, de la police, de la justice et de l'administration. Avec de telles mesures créant les conditions permettant que le cessez-le-feu aboutisse à la paix, il sera possible d'établir avec le peuple algérien des rapports nouveaux fondés sur l'égalité des droits et mutuellement avantageux pour les deux parties. Sur de telles bases pourront se nouer et se renforcer des liens d'amitié entre la France et l'Algérie indépendante, ce dont par avance nous nous réjouissons de tout cœur.

Nous, communistes, avons conscience d'avoir, face aux attardés du colonialisme et aux forcenés de la domination raciste, défendu une politique portant la marque de l'intérêt national et s'inspirant du grand idéal d'entente entre les peuples. Avec le cessez-le-feu en Algérie, c'est une étape nouvelle de la politique française qui commence. Il est cependant vrai que le cessez-le-feu n'est pas encore la paix. C'est pourquoi la vigilance des masses s'impose ; mais le peuple de France, débarrassé de ce pénible fardeau qu'était la guerre d'Algérie, pourra envisager l'avenir dans des conditions nouvelles.

M. le Président de la République a fait part dans son message au Parlement de sa décision de soumettre un projet de loi à l'approbation du pays par voie de référendum. Hier, ce message ne nous a pas mis dans la confiance du Président en ce qui concerne la date de ce référendum, mais la radio a rapidement comblé cette lacune.

On va demander au peuple de France d'approuver les accords d'Evian avec les suites qu'ils comportent. Cela revient à dire qu'on lui demande de choisir entre le cessez-le-feu et la poursuite de la guerre dont rêve l'O. A. S.

Nous communistes, qui avons lutté sans relâche en appelant le peuple de France à l'union pour imposer la paix négociée et qui, avec raison, avons reproché pendant des années au pouvoir de faire obstacle à la conclusion du cessez-le-feu, nous sommes heureux que soit intervenue une solution permettant d'aboutir à la paix pour laquelle nous n'avons cessé de combattre.

Nous sommes pour la paix et, par cela même, pour les accords d'Evian qui la préparent ; en même temps, nous sommes résolus à lutter pour empêcher que l'on puisse les remettre en cause.

Quant à notre hostilité au régime de pouvoir personnel, chacun la connaît. Ce pouvoir est responsable de l'état de désordre et d'anarchie dans lequel la France a été conduite. Il procure de formidables profits aux monopoles capitalistes au détriment des masses laborieuses des villes et des campagnes. Il mène une politique antisociale et antilaïque à laquelle nous sommes résolument opposés. Et sa politique extérieure tourne le dos au désarmement général, complet et contrôlé, ardemment souhaité par les peuples.

Face aux « inconditionnels » qui s'enorgueillissent aujourd'hui de ce qu'ils dénonçaient hier et prétendent que le destin de la France dépendrait des décisions d'un homme, nous faisons appel à l'esprit civique des citoyens.

La vérité est que si le peuple de France n'avait pas manifesté, et souvent dans des conditions difficiles, son ardente volonté de paix, nous n'en serions pas à l'étape du cessez-le-feu.

C'est pourquoi, songeant à l'avenir de notre patrie, nous pensons qu'il ne saurait, en aucun cas, dépendre d'un seul homme ; il sera l'œuvre du peuple tout entier.

Dans cet esprit, le parti communiste français appelle et appellera les travailleurs et les démocrates à lutter en commun afin que, grâce à leurs efforts conjugués, la restauration et la rénovation de la démocratie en France deviennent la réalité vivante de demain. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Achour.

M. Youssef Achour. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est mandaté par la très grande majorité de nos collègues musulmans d'Algérie et tout spécialement par ceux qui composent la formation du rassemblement démocratique algérien que je monte à cette tribune.

Mon désir est de ne pas ajouter à la gravité et à la passion qui caractérisent nos débats et, par suite, de ne prononcer que des paroles d'apaisement et d'espoir. Je m'excuse par avance si je n'y parvenais pas.

Mes premiers mots, vous le comprendrez, seront pour saluer avec une profonde satisfaction le jour désormais historique du 19 mars qui a vu la proclamation du cessez-le-feu en Algérie et l'aboutissement des négociations d'Evian.

Notre satisfaction est d'autant plus grande que le rassemblement démocratique algérien a été l'un des premiers, si ce n'est le premier, à préconiser avec courage et lucidité, malgré le risque et les conséquences redoutables que comporte toujours l'expression d'une vérité que l'opinion n'a pas encore admise, à préconiser, dis-je, la négociation entre le Gouvernement français et le G. P. R. A., estimant qu'elle était la seule voie pouvant conduire au règlement pacifique du problème algérien.

L'événement, nous l'enregistrons aujourd'hui avec plaisir, nous a donné raison. Le résultat des négociations d'Evian, par les perspectives de paix et de coopération avec la France qu'il comporte, revêt — c'est l'évidence même — une importance considérable et, en premier lieu, pour le peuple algérien. Aussi, c'est avec soulagement qu'il l'a accueilli.

Le cessez-le-feu signifie pour lui, sur le plan humain d'abord, la fin d'un drame atroce, d'un cauchemar effroyable qui a duré plus de sept années et qui a accumulé, hélas ! tant de deuils, de souffrances et de ruines, lot inévitable de toute guerre. Rien ne lui a été épargné, vous le savez. Jamais une pareille douloureuse épreuve n'a été connue par aucun autre pays dans le monde. Le cessez-le-feu signifie, sur le plan moral, pour les populations musulmanes, la reconnaissance définitive, la consécration officielle de leurs droits et de leur dignité dans leur propre pays, droits et dignité qui leur ont été refusés, puis contestés et, encore récemment, marchandés. N'est-ce pas là les raisons, les causes, les origines de toutes les révolutions passées ?

Il n'est pas dans mes intentions de procéder à une analyse détaillée des accords. Ce n'est d'ailleurs pas l'objet du débat d'aujourd'hui. Je voudrais simplement, mes chers collègues, et très rapidement évoquer les grands principes, les principales considérations qui les ont inspirés et qui ont été rappelés par la déclaration gouvernementale.

Personne ne peut ignorer qu'un très large et profond mouvement d'émancipation a, dans les dernières années qui ont suivi la Grande Guerre, parcouru et même secoué le monde. Ce mouvement n'a épargné aucun pays, même les plus grands et les plus forts. Aussi avons-nous vu une multitude de peuples recouvrer leur souveraineté nationale et prendre en main les destinées de leur pays. La France ne pouvait faire exception et l'Algérie ne pouvait être mise à l'écart d'un tel mouvement.

A ce principe d'ordre international viennent s'ajouter des considérations d'ordre intérieur, spécifiquement des considérations algériennes qui ont marqué profondément la rédaction des accords. Il ne peut être nié, et personne ne le nie, qu'il existe une minorité européenne et que cette minorité a joué dans le passé un rôle prépondérant qui doit se poursuivre. Elle a droit à une place, à toute sa place dans l'Algérie de demain.

Certes, les accords conclus, il va de soi, ne sont pas susceptibles de satisfaire pleinement tous les éléments des populations algériennes. Ils ne répondent complètement ni au vœu, ni au rêve de chacun d'eux. Aussi, est-il toujours possible — et c'est ce qui a été fait — d'adresser à ces accords des critiques pertinentes. Mais ce qu'on oublie, ce faisant, c'est que les accords ont été le résultat d'un compromis entre deux positions extrêmes ; la longueur et l'âpreté des discussions en fournissent la preuve tangible.

Comme toute œuvre humaine, ils sont nécessairement et inévitablement imparfaits, mais, comme toute œuvre humaine, ils sont perfectibles et, par suite, susceptibles d'amélioration. Ils vaudront davantage par la façon dont ils seront appliqués que par leur contenu.

Le reproche le plus souvent adressé à ces accords est, sinon une absence, du moins une insuffisance de garanties pour les Européens d'Algérie.

Je pense sincèrement que ce reproche n'est pas fondé. Qui pourrait nier en effet que des garanties existent. Elles sont expressément inscrites dans les accords. Il suffit pour s'en convaincre de procéder à leur lecture. Plus : il y a d'autres garanties qui, elles, ne sont pas transcrites sur le papier. Ce sont celles qui résultent des faits, des réalités algériennes. Des liens de toute sorte, profonds, sincères et solides sont nés depuis fort longtemps entre Européens et Musulmans. Ces liens ont été forgés aux meilleures sources : sur les bancs des écoles, des universités, dans les combats sur les champs de bataille pour le même idéal de liberté et de justice, dans les bureaux, dans les chantiers, dans des contacts quotidiens.

Sans doute ces sentiments se sont quelque peu ternis, estompés par les événements dramatiques vécus ces derniers mois ; mais ils ne pourraient être effacés et je suis sûr qu'ils retrouveront demain toute leur force et toute leur valeur. On ne supprime pas d'un trait de plume ou par un malentendu passager, si cruel soit-il, une amitié, une affection créées dans ces conditions et depuis de très longues années.

La démonstration, s'il en est besoin, est apportée par de nombreuses lettres et messages qu'ont reçus et que continuent

à recevoir chaque jour nos collègues musulmans et moi-même, qui sont tous empreints de compréhension, d'amour et de raison.

Et puis, cette amitié que le peuple algérien n'a cessé de nourrir et de manifester à l'égard du peuple français n'est-elle pas également un gage sérieux et valable, une garantie supplémentaire qu'il ne faut pas négliger ?

Les Musulmans, j'en porte témoignage après tant d'autres, ne confondent pas dans leur jugement la très grande majorité des Européens qu'ils souhaitent voir demeurer en Algérie — dans l'intérêt d'ailleurs bien compris de cette population — avec une poignée d'attardés ou de nostalgiques.

Tout autorise à croire que cet ensemble de garanties et de sentiments permettra de triompher des difficultés momentanément enregistrées. Le temps contribuera par ailleurs à apaiser les esprits et plus, apportant l'oubli et même le pardon, fera que la réconciliation deviendra vite une réalité.

Européen, le Musulman te tend toujours fraternellement la main comme il l'a fait hier à l'école, sur le champ de bataille, au bureau, sur le chantier. Je suis convaincu que la situation dramatique algérienne d'aujourd'hui est faite davantage d'appréhensions que de motifs réels et justifiés. Il importe donc de faire disparaître ces appréhensions. Elles cesseront par une application rapide et loyale des perspectives de paix et de coopération avec la France ouvertes par les accords. La mise en vigueur de ces derniers suppose, condition indispensable, que soient bannies toutes faiblesses et commande, par suite, détermination et fermeté de la part des responsables de demain.

Il ne peut faire de doute que la détérioration de la situation trouve ses causes dans la complicité et dans l'impunité devenues la règle en Algérie. L'une et l'autre doivent être réduites. Des mesures énergiques s'imposent. L'autorité doit reprendre son rôle véritable de gendarme, qu'elle n'aurait jamais dû abandonner, qui suscite la sagesse. Toute complaisance doit être exclue. La présence de Musulmans partout, dans la rue, au bureau, dans le tribunal, est le seul moyen pouvant permettre de recréer rapidement et sûrement une atmosphère sereine. Le calme revenu, les Algériens, tous les Algériens pourraient alors penser à leur avenir, et la contagion, qui propage le mal, cette fois répandra le bien.

Les accords les meilleurs n'ont de valeur que s'ils sont respectés. Les Musulmans sont décidés à tenir leurs engagements, soucieux d'apporter la preuve à la face du monde, qui a plus que jamais, peut-être, le regard tourné vers l'Algérie, de leur maturité politique. Mais encore faudrait-il que le partenaire français soit animé des mêmes intentions.

La France, je veux dire son administration en Algérie, devrait rompre avec le passé et cesser de vouloir tricher, diviser ou retirer d'une main ce qu'elle a souscrit ou consenti de l'autre.

Il est urgent, enfin, que les Européens d'Algérie prennent conscience de leur véritable intérêt, qu'ils se tournent résolument vers l'avenir, leur avenir, et apportent avec confiance leur contribution à la construction de l'Algérie nouvelle, désormais leur patrie.

L'Algérie et les Algériens savent qu'ils ne peuvent se passer de leur collaboration. Ils savent que ces Européens aiment autant qu'eux l'Algérie. Qu'ils soient alors animés d'une volonté commune de réussir dans cette entreprise difficile et ardue.

C'est seulement à ce prix, à cette condition, que l'Algérie pourra retrouver avec la paix son équilibre indispensable, que sera parachevée l'œuvre immense qui attend tous les Algériens sans distinction et édifiée, pour reprendre les paroles de sagesse et d'espoir récemment prononcées en Algérie, « une Algérie nouvelle, libre, prospère, harmonieuse, qui trouvera dans son indépendance les sources de sa fierté et, dans sa coopération avec la France, l'exaltation de ses souvenirs et les raisons de son espérance ». (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Courrière.

M. Antoine Courrière. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, avant d'aborder le fond du problème dont nous discutons, je voudrais, au nom du groupe socialiste, élever ici une très vive protestation contre les conditions dans lesquelles nous sommes appelés à connaître et à débattre d'un aussi grave sujet. (*Marques d'approbations à gauche.*)

Hier, à la conférence des présidents, M. le président Monnerville nous a fait part d'une lettre du Premier ministre nous menaçant, dans les moindres délais, du décret de clôture, nous incitant ainsi à discuter d'une affaire aussi sérieuse dans une hâte qui s'accommodait mal avec un débat qui conditionne, à notre avis, non seulement nos relations avec l'Algérie nouvelle, mais plus encore peut-être le devenir de notre pays, de la démocratie, de la liberté.

Puis-je dire que nous n'avons eu qu'un temps trop court pour pouvoir étudier et méditer les textes dont nous débattons ?

De plus, il nous eût paru éminemment souhaitable qu'au delà des paroles que nous pouvons prononcer du haut de cette

tribune, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, les parlementaires aient pu se prononcer sur les textes en discussion et que chacun, en semblable matière, ait pu prendre son entière responsabilité. Nous ne voudrions pas que, prenant prétexte de l'irritante question algérienne et contrairement à l'esprit comme à la lettre de la Constitution, on manipulât l'article 11 pour lui faire dire ce qu'il ne dit pas. (*Très bien ! à gauche.*)

Nous restons convaincus que l'on doit demander aux deux Assemblées de voter tout texte modifiant la Constitution, la possibilité de révision ne nous paraissant, en aucune matière, pouvoir être déléguée. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Nous connaissons, depuis hier matin, la date de la consultation populaire. Le *Journal officiel* de ce matin publie la question pour le moins compliquée qui sera soumise au référendum et au sujet de laquelle le Conseil d'Etat a fait les plus expresses réserves la déclarant pour partie anticonstitutionnelle.

C'est en fonction de ces deux éléments que j'ai tenu, au nom de mon groupe, à déclarer solennellement que jamais moins qu'aujourd'hui le Parlement ne doit être écarté de la vie de la nation et qu'aujourd'hui moins que jamais nous ne saurions accepter sans protester des méthodes qui ne seraient pas conformes avec la Constitution qui nous régit. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Pour en venir au sujet, dois-je dire que c'est avec un immense soulagement mêlé d'une certaine inquiétude que nous avons appris, dimanche soir, après une trop longue attente, la conclusion du cessez-le-feu et la signature des accords d'Evian ?

Dois-je vous rappeler qu'il s'agit là pour nous de l'aboutissement logique de la politique algérienne que nous avons toujours préconisée et que nous avons soutenue quand le chef de l'Etat l'a faite sienne à la stupéfaction et à l'irritation de bon nombre de ses amis, alors que nous nous dressions de toute notre force contre sa politique étrangère, financière, scolaire, économique ou sociale ?

Comment d'ailleurs en aurait-il été autrement pour nous, socialistes, qui avons toujours considéré que la colonisation devait comme terme inévitable déboucher sur l'indépendance des Etats colonisés et sur l'épanouissement économique, politique et social des populations autochtones.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, en effet, que nous soutenons ces thèses ! Bien des erreurs eussent été évitées si l'on avait écouté notre voix, plus spécialement en ce qui concerne l'Algérie qui aujourd'hui accède à l'indépendance.

Ces jours derniers notre ami Marius Moutet, dont la mémoire est fidèle, nous rappelait ici les occasions perdues que le parti socialiste avait proposées au pays. Cela débute, nous disait-il, en 1917 avec la proposition de loi Lagrosillière dont il avait été lui-même nommé rapporteur et qui fut rejetée par la Chambre des députés. Cela se continue, comme on l'a dit tout à l'heure, par l'action du gouverneur général Viollette en Algérie soutenue par les socialistes. Cela se poursuit en 1936 par le projet Blum-Viollette, en 1947, par le statut de l'Algérie qui, s'il avait été appliqué et respecté, eût évité sans doute les malheurs actuels, en 1956 par la tentative de contact avec le F. L. N. poursuivie par notre regretté camarade Pierre Commin, en même temps que l'ordre était rétabli en Algérie par l'envoi du contingent et qui se compléta par le projet de loi cadre qui fit prendre au Premier ministre actuel la plus violente de ses colères. (*Applaudissements à gauche.*)

Aussi bien sommes-nous à l'aise pour juger les résultats acquis et donner notre accord à une convention qui — nous en sommes convaincus — eût été possible et meilleure quatre ans plus tôt si tant de ceux qui l'applaudissent aujourd'hui n'avaient entravé l'action de ceux qui avaient l'intention de la réaliser. Est-il nécessaire de rappeler dans cette enceinte — on l'a déjà fait d'ailleurs tout à l'heure — les discours et les propos de M. Michel Debré au temps où il était le chef de l'opposition nationale, accablant de ses flèches quiconque tentait un rapprochement, reprochant à nos ministres en 1956, 1957 et 1958 faiblesses et compromissions et voyant dans toute initiative prise pour régler le conflit algérien une atteinte au droit sacré de la patrie ?

Faut-il rappeler toutes les occasions perdues ?

Faut-il rappeler d'ailleurs, pour la petite histoire comme pour la grande, que, si l'on avait accepté dès 1946 le collège unique que proposait le groupe socialiste à l'Assemblée constituante, nous ne connaîtrions peut-être pas les difficultés actuelles ?

Je me permets donc de vous rappeler que, le 5 avril 1946, lorsque le parti socialiste proposa à l'Assemblée constituante d'instaurer en Algérie le collège unique, sa proposition fut rejetée par 419 voix contre 151. Vous serez peut-être surpris que dans ces 419 voix, à côté des radicaux, du M. R. P. et de la droite, figurent les amis de M. Marrane et de M. Jacques Duclos. Avoient voté seulement pour le collège unique : les socialistes, les députés noirs de l'Afrique, les députés algériens, M. Médecin M. Viollette et — c'est tout à son honneur — le président actuel

de notre assemblée. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Avons-nous toujours eu raison ? Je ne saurais le dire, mais je demanderai à certains donneurs de leçons de relire leurs discours passés, de revoir leurs votes, et à ceux qui auraient trop tendance à pavoiser aujourd'hui, d'éviter de triompher trop bruyamment.

Car ce qui nous paraît grave dans la conjoncture présente, c'est que, parce qu'elle fut suspectée de vouloir faire la politique que le Gouvernement actuel vient de solenniser par le cessez-le-feu, les hommes qui le composent, aidés de quelques aventuriers, renversèrent la IV^e République !

C'est au nom de l'Algérie française que fut réalisée la révolution de mai 1958. Tout le monde a présents à la mémoire les « Je vous ai compris » et les « Dix millions de Français à part entière ! ».

C'est sous le symbole de l'Algérie française que fut obtenu le triomphe de l'U. N. R. et que fut soudée la majorité avec les indépendants. On comprendra que ceux qui, comme nous, ont depuis 1956 tenté de trouver une solution négociée au conflit algérien, que nous, qui avons toujours proclamé qu'il ne pouvait pas y avoir de solution militaire à l'affaire algérienne, nous regrettons, plus que d'autres, tant d'années perdues, tant de sang versé, tant de malheurs et de souffrances inutilement imposés à l'Algérie comme à la France.

Le cessez-le-feu est signé, les accords sont paraphés. Où en sommes-nous ? Ce soulagement dont je parlais tout à l'heure se teinte d'une atroce inquiétude que les événements d'hier et de ce matin encore ne sont pas faits pour dissiper.

A Oran, à Alger, à Bône, un peu partout, un feu couve qui prépare peut-être de terribles embrasements. La population européenne chauffée à blanc par une propagande que le pouvoir a laissée se développer à sa guise, étreinte par une angoisse compréhensible devant des lendemains dont elle ne se croit pas sûre, devient le jouet de l'O. A. S. et des militaires déserteurs et est prête aux pires actes de désespoir.

Elle a vainement cherché dans les harangues du Président de la République des paroles humaines qui l'eussent peut-être apaisée. On n'a pas su lui parler. Elle est ainsi devenue la proie de ceux qui tentent, au travers de son désespoir, de supprimer la liberté et de renverser la République.

Elle s'est longtemps bercée des affirmations du Pouvoir. Elle constatait avec satisfaction qu'à quelques pas en avant correspondait toujours une reculade. Elle s'est délectée des discours des popotes et des confidences savamment dosées et distillées, qui lui faisaient croire qu'elle avait toujours raison.

On n'a rien fait pour faire comprendre à cette immense foule métropolitaine que son avenir restait en Algérie, que ses droits seraient garantis, sa liberté et son indépendance sauvegardées, qu'elle était le nécessaire complément de ses frères musulmans qu'elle devait considérer comme ses égaux. Brusquement, elle a découvert la réalité, avec tous les aléas qu'elle comporte, et elle se refuse passionnément à croire aux garanties que ces accords lui apportent.

Parce qu'on n'a jamais tenté de la convaincre, de lui faire comprendre l'inévitable acheminement de son destin algérien, elle a cru aux paroles de ceux qui sont venus lui dire qu'elle n'avait le choix qu'entre la valise et le cercueil.

Nous ne confondons pas l'immense masse des habitants européens d'Alger, d'Oran, de Bône, l'immense cohorte des petites gens de ce pays, avec les chefs dévoyés du complot activiste et les tueurs à gages à la solde de l'insurrection.

Peut-être ne leur a-t-on pas tenu le langage qui eût porté sur eux. Quand on a parlé de défendre les biens, il s'agissait toujours à ses yeux des grands domaines, des grandes entreprises, des compagnies pétrolières, mais jamais des petits commerces exploités de père en fils ou de la ferme ancestrale. Quand on leur a parlé de la protection des biens, ils ont compris, car on n'a parlé que d'eux, qu'il s'agissait de ceux des grands féodaux de la terre et de l'industrie. Cela les a jetés dans les bras du fascisme. Que leur offre-t-on ?

A dire vrai, après les atermoiements, les reculades, les tergiversations, les préalables multipliés par le pouvoir comme par le F. L. N. sur la route difficile de la négociation il apparaîtrait que les accords conclus, s'ils ne sont pas ce qu'ils auraient pu être il y a quatre ans, peuvent être, dans le moment présent, considérés comme la moins mauvaise solution.

Ainsi, la preuve est faite qu'à refuser une formule de transaction on en vient fatalement, quand le temps est venu, à accepter une solution pire.

Faut-il, ici, étudier dans le détail les accords qui ont été signés et dont on nous a fait un commentaire ? Nous le ferons pas. Nous pourrions nous féliciter de telle disposition, en regretter telle autre. Nous ne le ferons pas, car nous pensons que ces accords ne vaudront que dans la mesure où ils seront, de part et d'autre, appliqués avec la volonté de les respecter et avec l'indispensable bonne foi conduisant à leur réussite.

Ils apportent, semble-t-il, à la population algérienne l'accomplissement de son désir d'indépendance et de liberté, le droit à l'émancipation totale, tant au point de vue social, économique ou politique ; ils apportent également à la nation algérienne la certitude de l'appui économique, financier et culturel de la France.

Ils paraissent donner en contrepartie à la population européenne les indispensables garanties aux personnes, aux biens, aux droits de toutes sortes, dans le respect des minorités, des croyances ou des religions.

Ils paraissent apporter à la France et à l'Algérie la nécessaire et bénéfique coopération des deux pays qui doit aboutir à la réconciliation des deux communautés faites pour vivre ensemble, condamnées pour leur commun devenir à vivre en harmonie et en étroite collaboration.

Il semble que, lors du scrutin d'autodétermination, le peuple algérien pourra se prononcer sur trois options, bien que du côté algérien on paraisse ne parler que de deux : ou bien conserver le statut de départements français, ou bien rompre complètement avec la France, ou bien décider de l'indépendance en étroite coopération avec la France.

Si nous comprenons bien, c'est la troisième hypothèse que préconise le Gouvernement français, c'est celle-là qu'il engagera ses amis à adopter et c'est dans l'optique de sa réussite que les accords ont été signés. Si cette hypothèse n'était pas retenue, les accords n'auraient sans doute plus aucun intérêt.

C'est ici qu'une question se pose : les termes de la déclaration générale parue au *Journal officiel* du 20 mars 1962 doivent-ils être considérés comme un engagement pris par le F. L. N. de soutenir le même point de vue de la France, c'est-à-dire de demander aux Algériens d'adopter la troisième option ? Une réponse nette là-dessus nous paraît nécessaire, bien que les termes mêmes de la déclaration générale portée à la page 3029 du *Journal officiel* ne paraissent guère prêter à équivoque.

Mais je le répète, car je considère cela comme essentiel, les accords ne vaudront que par les conditions de leur application. Seraient-ils cent fois meilleurs qu'ils n'auraient aucune valeur pratique si l'un ou l'autre des partenaires ne les exécutait qu'avec réticence ou venait à les détourner de leur but. Les conditions mêmes de leur application et l'état d'esprit de ceux qui seront chargés représentent à notre avis la question essentielle.

C'est ici que l'on doit marquer à la fois son inquiétude et affirmer sa volonté. Rien de valable ne sortira des accords d'Evian si chacun dans sa sphère ne fait pas l'impossible pour qu'il en résulte les effets escomptés. Que faut-il pour cela ? Sans doute, tant du côté des Algériens que du côté des Français, l'évidente bonne volonté d'aboutir et de réaliser. Mais cette volonté dont nous voulons croire qu'elle est entière de part et d'autre ne doit pas minimiser les obstacles qui se dresseront sur la route de la construction de l'Algérie nouvelle.

M. le Premier ministre, dans la déclaration qu'il a lue hier, nous disait : tout serait remis en cause s'il n'était pas mis fin à cette nouvelle invasion de la violence ; et de parler de la création des tribunaux spéciaux.

N'est-il pas trop tard pour mettre un terme à la violence et n'eût-il pas été plus expédient de tuer dans l'œuf la révolte qui couvait au lieu de la laisser s'étendre, comme cela s'est produit sans pudeur dans les cités algériennes, pendant des mois et des mois ?

Ces obstacles qu'il faudra surmonter, ils peuvent venir des extrémistes des deux bords. Nous voulons croire que le F. L. N. a suffisamment de pouvoir sur ses troupes pour que cessent en tous lieux non seulement les combats, mais les assassinats et les exactions qui ont trop longtemps ensanglanté la terre d'Algérie.

Mais c'est surtout du côté des européens que nous devons tourner nos regards inquiets. On l'a dit et il faut le répéter : le cessez-le-feu n'est pas la paix. Le plus dur reste à faire. Le cessez-le-feu n'aura de signification véritable que s'il est suivi non seulement de la paix, mais de la pacification des esprits et des cœurs, et cela exige au premier chef que soit mise à la raison, et immédiatement, la rébellion O. A. S. en Algérie comme en France. Une lutte impitoyable doit être menée contre les fascistes qui dirigent la sédition.

Il faut à tout prix arrêter l'entreprise de mort menée par les nazis de l'O. A. S. Il y a trop d'innocentes victimes, trop de morts après ceux d'Alger et d'Oran jusqu'à ceux de Paris et d'Issy-les-Moulineaux, pour que le Gouvernement hésite. C'est le sort de la France en Algérie qui est en jeu, mais c'est aussi, il faut s'en rendre compte, avec le renom de la France dans le monde, le destin même de la liberté et de la République. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers autres bancs.*)

Il ne peut être question de demi-mesures et les décisions doivent être de la dernière énergie, sans pour autant quitter les normes de la justice actuelle. Le Gouvernement se doit de

sévir et de faire vite. Ce n'est pas en invoquant les « soldats perdus » que l'on fera rentrer dans le devoir des officiers passés à la rébellion. Ce n'est pas par les morceaux de bravoure du ministre de l'intérieur que l'on effraiera les tueurs parisiens, surtout quand ces morceaux de bravoure sont accompagnés par la révocation d'un policier suspect de sympathies républicaines. (*Applaudissements à gauche.*)

Le Gouvernement a-t-il la volonté inébranlable de rétablir l'ordre et de traiter comme il se doit ceux qui se dressent contre son autorité ? C'est la question qui se pose en présence de tant de lenteurs et de tant d'atermoiements.

Hier j'écoutais les débats de l'Assemblée nationale et j'étais effrayé d'entendre les imprécations lancées au Premier ministre par ceux-là même qui avec lui firent le coup du 13 mai 1958. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce régime a donné à certains le goût de l'aventure. Le Gouvernement, par son autorité, doit montrer à tous ceux qui essaieraient de se dévoyer qu'il est prêt à défendre l'ordre républicain.

Sans doute y a-t-il le trouble de l'armée, mais nous ne saurions confondre l'ensemble des officiers avec une poignée de factieux. Par ailleurs, le contingent, issu du peuple, reste fidèle à la République. (*Nouveaux applaudissements à gauche.*) C'est sur cette armée loyale et les éléments sains de la police que le Gouvernement doit pouvoir compter pour mater et abattre toute tentative de rébellion.

Pour cette action, il aura le peuple à ses côtés. Mais il est temps, il est grand temps d'agir, car la menace qui pèse sur l'Algérie s'aggrave et se précise. Si elle n'est pas écartée rapidement, si le calme ne revient pas là-bas, non seulement les accords deviendront inutiles, non seulement l'Algérie sera perdue pour la France, mais la déception dans le peuple français risque d'entraîner celui-ci aux pires aventures.

La tâche urgente est de permettre le développement des accords et d'assurer vraiment le cessez-le-feu, car il faut bâtir l'Algérie de demain.

C'est en cela que le rôle de la France n'est pas terminé sur cette partie de la terre d'Afrique. C'est par son action d'éducation, d'équipement, d'aide culturelle, sociale, économique et financière que la France continuera à rayonner sur une Algérie qu'elle a tant contribué à construire.

On a beaucoup mérité de cette IV^e République et plus particulièrement dans les milieux qui côtoient le pouvoir. On a trop oublié les grandes réalisations qu'on lui doit. On a trop oublié du côté du pouvoir, quand on vante les mérites de la décolonisation, que, sans la loi Defferre votée sous le ministère de notre ami Guy Mollet, l'Afrique noire n'aurait jamais pu devenir indépendante en nous restant fidèlement attachée. (*Applaudissements à gauche.*)

La solution aujourd'hui offerte au problème algérien n'a été possible, elle aussi, que grâce aux efforts faits dans les dernières années de la IV^e République. Souhaitons que cette solution soit bénéfique à la fois pour l'Algérie et pour la France, souhaitons que les événements n'en viennent pas empêcher le nécessaire aboutissement de réconciliation, de paix et de renouveau social. C'est en allant vers la mer que le fleuve est fidèle à sa source. C'est en continuant dans l'Algérie nouvelle la grande œuvre entreprise depuis plus de 130 ans que la France restera fidèle à son génie et fidèle à son destin. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Barrachin.

M. Edmond Barrachin. Mesdames, messieurs, nous aurions voulu que l'annonce du cessez-le-feu en Algérie fût pour tous un soulagement et un espoir : un soulagement pour les Français de la métropole qui ont consenti de lourds sacrifices pour des combats dont le pouvoir proclamait depuis longtemps l'inutilité et annonçait l'issue ; un espoir pour les populations qui vivent au-delà de la Méditerranée, Européens et Musulmans fidèles à la France qui, nés en terre française, ayant en toutes occasions défendu notre drapeau, pensaient avoir le droit de continuer à vivre Français.

L'arrêt des combats s'effectue dans de telles conditions qu'on peut diversement en prévoir les effets. Aussi n'exposerai-je que mon opinion personnelle qui est d'ailleurs celle d'un très grand nombre de mes amis.

L'aspect positif de la journée du 18 mars est d'importance : c'est que les combattants des deux armées qui s'affrontaient depuis sept ans et quatre mois ne feront plus couler le sang. Qui ne se sentirait soulagé à l'annonce que, désormais, nos jeunes ne risqueront plus leur existence au cours de combats inutiles et vains ? Mais alors, s'ils étaient inutiles et qu'on en prévoyait l'issue, pourquoi avoir attendu quatre années ?

Les négociations se sont engagées dans les pires conditions. Face à la fermeté du G. P. R. A., on lisait une presse haletante, bëlant la paix. Pensant trouver dans les manchettes de certains journaux le reflet de la lassitude française, nos interlocuteurs augmentaient leurs prix. A Evian, nous a assuré un jour l'envoyé spécial de la télévision, les membres de la délégation du F. L. N.

avaient le sourire. On le comprend sans mal ! Un gouvernement qui a décidé de perdre, qui ferme les yeux sur la Constitution, qui a même fixé une date, un gouvernement qui ne survivrait pas à l'échec de la négociation était forcément en mauvaise posture vis-à-vis de ses interlocuteurs. Quelles concessions pouvait-il obtenir ?

Nous constatons que les textes dont les représentants de la France et de l'Algérie ont donné connaissance ne sont pas les mêmes. Le texte français fait état des trois options proposées au peuple algérien. Le texte lu par Ben Khedda stipule seulement que le vote sur l'autodétermination permettra aux électeurs, et je cite, « de faire savoir s'ils veulent que l'Algérie soit indépendante et, dans ce cas, s'ils souhaitent que la France et l'Algérie coopèrent ». Dans les conditions définies par ses déclarations, le texte maintenant le *statu quo* est écarté.

Envisagés dans leur ensemble, les accords concernent deux séries de questions, celles visant le cessez-le-feu, l'autodétermination et la période transitoire s'étendant de l'une à l'autre, celles portant sur l'avenir de l'Algérie. La notion même de cessez-le-feu n'a de sens qu'appliquée à des armées en opérations. Or, ni l'armée française ni le F. L. N. ne sont plus, et depuis longtemps, en opérations à l'intérieur de l'Algérie. La guerre qui se déroule actuellement a changé de combattants.

En ce qui concerne les accords, je ne voudrais pas répéter ce qui a déjà été dit, mais pour en comprendre la philosophie, il est sans doute bon de se reporter au discours prononcé le 17 mars à Tunis par Ben Khedda.

« La teneur des accords, a-t-il déclaré, est conforme aux principes de la révolution maintes fois affirmés. Le processus de la négociation, qui était fondé initialement sur les garanties de l'autodétermination, a évolué d'une façon décisive vers une négociation globale sur l'avenir de l'Algérie. Sur le plan international, le Gouvernement algérien déterminera en toute souveraineté la politique de son choix ».

Pour ce qui est de l'organisation des pouvoirs publics pendant la période transitoire, si l'on en croit M. Malek, porte-parole du F. L. N., « les conditions de l'accord font apparaître un sensible glissement de l'autorité des mains du haut-commissaire à celles des membres de l'exécutif provisoire. Celui-ci, dit M. Malek, sera chargé d'assurer les affaires publiques et de diriger l'administration de l'Algérie, ce qui revient à lui confier certains attributs de la souveraineté ». La même observation est faite en ce qui concerne l'ordre public, dont la responsabilité incombe à cet exécutif, le représentant du Gouvernement français n'en pouvant connaître qu'avec son accord et « en dernier ressort ».

Telles sont les interprétations des interlocuteurs de la France en ce qui concerne la période transitoire.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les clauses de l'accord n'ont aucune valeur, car l'actuel G. P. R. A. n'engage pas le futur gouvernement du futur Etat algérien définitif et souverain.

M. Jacques de Maupeou. Très bien !

M. Edmond Barrachin. On ne devait pas négocier un statut futur de l'Algérie, celui-ci devant normalement être issu de l'autodétermination. L'accord sera donc certainement remis en question, ne serait-ce que par le futur Etat algérien.

Le Gouvernement français a toujours contesté toute qualité au G. P. R. A. pour engager seul l'Algérie. Comment peut-il lui reconnaître une valeur à l'effet de reconnaître l'intégralité des droits acquis dans le cadre de la législation française ?

Mais penchons-nous sur le sort des Européens et assimilés. Pendant une période de trois ans, les Français de statut de droit commun nés en Algérie et y résidant depuis dix ans au moins exerceront, à compter de l'autodétermination, les droits civiques algériens ; cet exercice s'accomplira de plein droit ; ils ne pourront exercer simultanément les droits civiques français.

Donc, à compter de l'autodétermination, c'est-à-dire, selon les prévisions, à compter du mois de juillet prochain, nos compatriotes d'Algérie de statut civil français seront privés de plein droit de l'exercice des droits civiques français ! Au bout de trois ans, ces mêmes Français seront, en Algérie, ou bien Algériens, ou bien Français mais étrangers. Ils ne pourront donc être à la fois Français et chez eux. Or, là est toute leur aspiration et elle est fondamentale et légitime ! Nos négociateurs ont totalement échoué sur ce point comme sur la plupart des autres !

Au bout de trois ans, l'armée française devra quitter l'ensemble du territoire algérien. Après cinq ans, la France perdra le droit de procéder à des essais nucléaires et balistiques, de disposer des aérodromes de Colomb-Béchar, Reggane et Im Amguel — les seuls qui lui resteront jusqu'à cette date — ainsi que le droit résiduel d'escale sur les aérodromes de Bône et de Boufarik. C'est la liquidation générale !

On est surtout frappé, lorsqu'on examine les accords, par l'importance de l'aide française au futur Etat algérien. C'est en définitive dans la fixation de notre aide, dans son maintien

ou sa réduction, que réside la sanction de l'ensemble de la coopération entre la France et l'Algérie dans tous les domaines. Pour n'en citer qu'une, l'aide financière reste équivalente à celle des programmes en cours.

En matière de garantie des individus, le silence est total sur le sort réservé aux musulmans de statut local engagés irrévocablement avec la France. Ils sont livrés au F. L. N., eux qui étaient des Français à part entière.

Voici la lettre de démission de l'U. N. R. de M. Mustapha Deramchi, député de Mostaganem :

« La paix, le cessez-le-feu, tout le monde l'attendait, l'attend encore avec impatience, mais pas n'importe quelle paix. Si c'est la paix avec un préalable d'indépendance, il n'était nullement nécessaire de faire traîner cette guerre froide, de faire tuer inutilement des milliers de gens et de livrer, en abusant de leur bonne foi, des milliers d'hommes qui, restant fidèles à la France, seront demain les victimes exposées au F. L. N.

« Il fut un temps où j'avais une carte d'identité sur laquelle était porté « sujet français ». Cette carte a été remplacée par la carte nationale, ce qui m'a fait croire que j'étais « Français à part entière », comme l'a si bien dit le général de Gaulle le 6 juin 1958 à Mostaganem.

« Mais, malheureusement, celui qui a prononcé cette phrase nous impose aujourd'hui l'indépendance sans notre consentement. Je ne comprends plus en ce qui me concerne ; je pourrais dire tout simplement que je ne suis pas un Glaoui, ni un Bénéoui-oui, mais ce que je peux répondre à tous mes concitoyens c'est que « si je les ai trompés, c'est que le Gouvernement de la France m'a trompé. »

Autre question : que vont devenir les musulmans servant dans les diverses unités du maintien de l'ordre ?

L'intégration de 130.000 musulmans militaires et assimilés dans de nouvelles structures économiques et sociales pose des problèmes complexes. Hier, on exaltait leur civisme. Quel sort leur réserve-t-on demain ?

C'est l'un des aspects les plus inhumains de la politique gouvernementale, pourtant fertile dans ce domaine.

Sur le plan de la justice, nous avons toutes les raisons de nous montrer réservés. Des juridictions militaires mixtes sont prévues, mais, ne pourront-elles pas être récusées par le futur Etat algérien, dont la justice est une prérogative de souveraineté ?

Les garanties judiciaires de l'accord sont nulles sur ce point. L'accord stipule : « Quelle que puisse être l'organisation future de l'Algérie, celle-ci comportera dans tous les cas, en ce qui concerne « les Algériens de statut civil et de droit commun », le double degré de juridiction, le jury en matière criminelle, les voies de recours traditionnelles ».

A part une stipulation d'ordre général, rien ne vient garantir la liberté de conscience, la liberté des cultes catholique, protestant et israélite.

Messieurs les ministres, vous étiez chargés d'une mission. Nous sommes convaincus que vous l'avez remplie de votre mieux, avec ténacité. Nous n'en doutons point. Vous avez tenté d'obtenir des garanties et, comme l'on dit, les garanties des garanties. Mais il est une chose qu'il n'était pas en votre pouvoir d'obtenir, c'est la certitude que les accords seraient respectés. Vous vous associez au pari du général de Gaulle, mais c'est un mauvais et dangereux pari, aux conséquences incalculables !

Aurait-on la mémoire si courte ? Il y a l'exemple de la Tunisie et M. Edgar Faure, qu'il m'excuse de le lui dire, a la mémoire très courte.

M. Jean Lecanuet. Et M. Pinay ?

M. Edmond Barrachin. Il y a aussi l'exemple du Maroc. Rappelons-nous les conventions franco-tunisiennes négociées avec tant de soins pendant une année. M. Mendès-France avait déclaré le 4 février 1955 : « Nous nous opposerons à la sécession et à tout ce qui pourra y conduire. » De son côté, M. Edgar Faure proclama le 7 juillet 1955 : « Les conventions ne pourront, à aucun moment, porter atteinte à la présence française qui demeure intangible. »

Les conventions étaient bonnes mais la Tunisie les dénonça six mois après leur signature et, un an après la déclaration de M. Mendès-France, la Tunisie a fait sécession. Six ans après la déclaration de M. Edgar Faure, les deux tiers des Français ont dû quitter la Tunisie.

On évoque aujourd'hui les garanties obtenues pour les Français d'Algérie. Mais que disait M. Mendès-France lors de son discours de Carthage le 31 juillet 1954 ? « Les Français résidant en Tunisie, en échange de leurs services passés et présents, ont acquis le droit de vivre et de travailler en Tunisie. Ils doivent continuer, eux, leurs fils et les fils de leurs fils, une tâche qui répond à l'intérêt de ce pays et de tous ses habitants ». Le président du Conseil d'alors énumérait les garanties qui lui paraissaient indispensables à ces Français.

Un exemple : l'article 18 du protocole garantissait aux ressortissants français le libre exercice de leurs activités culturelles, religieuses, économiques, professionnelles et sociales. Or, le 31 mai 1957, le ministère tunisien considérait comme caduques les conventions économiques de 1955. Il ne reste rien de ces garanties, rien de ces paroles que nous entendons aujourd'hui prononcer par d'autres et à l'adresse d'un million d'euro-péens vivant en terre algérienne !

Il y avait autrefois 300.000 Français en Tunisie, il en reste 40.000.

Mais il est une autre raison pour que nous doutions de la sincérité des accords, c'est que, pour le F. L. N., il s'agit bien plus d'une révolution que d'une guerre. L'indépendance n'est qu'une étape, la révolution se développera désormais sur les plans humain, national, social et religieux.

L'Etat indépendant qui va naître fera tout ce qu'il voudra sur son territoire. Il pourra expulser les Français résidant sur son sol ou les forcer à partir en leur rendant la vie impossible. C'est ce qu'a fait le gouvernement indonésien avec les Hollandais. Cet Etat orientera sa politique étrangère selon sa volonté. M. Malek l'a lui-même dit.

Et quelle sera cette politique étrangère ? Ferhat-Abbas s'était chargé déjà de dénoncer l'article 6 du pacte de l'Atlantique. Il ne sera plus question que l'Algérie soit couverte par l'O. T. A. N. A qui Ben Khedda a-t-il envoyé son premier télégramme à la suite des négociations ? A Chou-En-Lai. Quels sont les termes de ce télégramme ? « Dans sa révolution, le peuple algérien et son gouvernement n'oublient pas que la Chine a été parmi les premiers pays à les soutenir et sait qu'il peut compter sur l'appui constant de la Chine. Cependant nous avons pleinement conscience des difficultés et de l'ampleur du combat qui nous reste à mener contre les forces du néo-colonialisme et de l'impérialisme pour la consolidation de notre indépendance et la réalisation de la libération économique et sociale. »

Dans son discours de Tunis le 17 mars, le chef du G.P.R.A. déclarait : « Malgré la présence de la base de Mers-el-Kébir en Algérie, nous demeurons fidèles à la politique du neutralisme et du non-alignement définie dernièrement à Belgrade. »

Voilà sans doute de quoi nous rassurer, mais constatons que, premier de tous, — et c'est votre premier échec — le Gouvernement de l'Union soviétique reconnaît officiellement et sans retard le G. P. R. A. La reconnaissance est accompagnée de ces mots de Khrouchtchev : « La fin de la guerre coloniale en Algérie et le triomphe de l'Algérie indépendante constituent un facteur important du relâchement de la tension internationale. »

Les gouvernements de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie ont également reconnu le G. P. R. A. Notre Gouvernement semble s'en étonner. Il aura d'autres sujets d'étonnement ! Incident sérieux, dit le Quai d'Orsay. Il y aura d'autres incidents encore plus sérieux !

Comment peut-on imaginer que l'Algérie future ne versera pas dans le camp communiste quand on sait l'aide matérielle et militaire qui n'a cessé d'être apportée à ses combattants par l'U. R. S. S., la Chine et les pays satellites ?

Au printemps de 1958, le Gouvernement hongrois constituait un comité d'aide aux Algériens. En juillet, c'était le tour de la Tchécoslovaquie, puis de l'Allemagne de l'Est dont l'aide financière fut estimée à quatre millions de marks. On a su le 29 décembre 1955 le montant de l'aide que Nasser apportait aux fellagas. Récemment, c'était de l'Allemagne de l'Est que provenaient en grande partie les armes destinées aux combattants du F. L. N. Quant à la Chine, elle a certes mérité de recevoir le télégramme de Ben Khedda. Nombreuses, vous le savez, furent les missions du G. P. R. A. qui, tout au long de la guerre d'Algérie, prirent le chemin de Pékin.

Mesdames, messieurs, je ne suis pas, et depuis longtemps, partisan de l'Algérie française parce que je n'y crois plus : j'ai approuvé la politique de l'autodétermination, mais plus encore que la politique suivie depuis 1959, c'est sa forme inhumaine que je réprovoque.

Mon état d'esprit, je le trouve exprimé dans un article publié sous la plume d'un auteur dont je ne partage guère les idées, M. Duverger, qui écrit dans *Le Monde* du 30 avril 1961 les lignes que voici : « Il ne suffit pas de faire peur, il faut convaincre. Si les cadres militaires, si la masse des Français d'Algérie ont les uns et les autres l'impression d'être enfermés dans une situation sans issue, nulle épuration, nulle menace ne les empêchera de se lancer dans de nouvelles aventures. Si l'on forme des « desperados », rien ne les détournera de recourir à la violence. Les officiers qui s'interrogent sur l'avenir de l'armée, les Européens et les Musulmans francisés, qui s'interrogent sur leur sort futur, doivent recevoir les uns et les autres des réponses nettes, enfin.

« La dissimulation et la ruse ont peut-être des avantages tactiques : elles engendrent finalement des conséquences catastro-

priques, à notre époque où nul gouvernement n'est possible sans la confiance de ses serviteurs et de ses citoyens

« Ceux à qui l'on a dit un jour : « Je vous ai compris » ont besoin non seulement qu'on les comprenne vraiment mais qu'on leur fasse comprendre. Les terribles chocs qu'ils ont reçus depuis des mois, et le dernier plus encore que les autres, les obligent maintenant à ouvrir les yeux. Ils constatent que la voie où on les a laissés s'engager depuis cinq ans conduit à une impasse et que c'est une folle entreprise de vouloir imposer par la violence une politique dont la nation ne veut pas, dont le monde entier ne veut pas. Ils sont disponibles pour d'autres routes si on les ouvre devant eux. Le temps est venu de leur parler clairement, humainement, fraternellement, de leur dire quels sont les objectifs réels de la France, quel avenir elle prépare pour eux et avec eux ».

Ceux dont il est question dans cet article attendent encore qu'on leur parle. Après tout, ils étaient Français lorsqu'on leur demanda de participer à la libération de la métropole. Ils ont aujourd'hui le sentiment d'être abandonnés de la métropole et, ce qu'il y a de plus odieux dans la politique de votre gouvernement, c'est d'avoir tenté de soulever cette métropole contre les Français d'Algérie.

Au cours de la déclaration ministérielle, on nous a dit ce qu'on espérait obtenir de l'indépendance de l'Algérie ; on ne nous a pas dit ce qu'elle risquait de nous coûter. Le prix du dégagement est impossible à prévoir. La réinstallation des Français d'Algérie posera et pose déjà un problème grave. Comme l'a affirmé le président de la fédération des Français d'Algérie, cette réinstallation se résume en deux mots : travail, logement. Il ajoute : « Toutes les mesures prises récemment par le Gouvernement n'apportent que des palliatifs provisoires, mais ne résolvent rien. »

Je dirai, pour conclure, que la justification de la politique du général de Gaulle n'est pas dans les garanties obtenues car celles-ci sont illusoire. Elle tient — je l'ai affirmé — dans un pari : on pense qu'en échange de l'aide obtenue le futur Gouvernement algérien se montrera raisonnable. La garantie, ce n'est point l'armée française ; c'est l'argent de la France.

Les chefs du F. L. N. gagnent sur tous les tableaux. Ils présentent le règlement de la guerre comme une victoire militaire ; ils entendent effectuer leur révolution sociale et en même temps recevoir l'assistance de la France.

Notre bilan est moins glorieux. Né dans la concorde et la fraternisation, le régime — votre régime, messieurs les ministres — a engendré le désordre et le désespoir.

A Tunis, où Ben Khedda proclame la grande victoire du peuple algérien, la presse française nous annonce une explosion de joie. L'U. R. S. S. reconnaît le G. P. R. A., Rabat pavoise pour Ben Bella.

Pendant ce temps, des centaines de milliers de Français vivent dans l'angoisse ; on installe en Algérie des cours martiales. L'Elysée ferme ses portes. (*Très bien ! et applaudissements à droite.*)

M. Pierre Marcilhacy. Heureusement, d'ailleurs !

M. Edmond Barrachin. Censure en Algérie, où l'on ne reproduit même pas les péripéties du débat d'hier à l'Assemblée nationale en ce qui concerne la protestation des députés algériens.

Nous sommes prévenus. Dans quelques jours, par voie de référendum, on s'adressera au peuple de France. La presse de ce matin fait état d'un avis du Conseil d'Etat estimant inconstitutionnel le projet de loi soumis au référendum. Est-il exact que le Conseil d'Etat ait émis un tel avis ?

Il nous apparaît, en effet, que l'article 1^{er} du projet de loi accordant au Président de la République le pouvoir de conclure des accords viole les dispositions des articles 52 et 53 de la Constitution, qui exigent la ratification par le Parlement de tous les traités qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui modifient des dispositions de nature législative, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes, ceux qui comportent cession, échange ou extension de territoires.

L'article 2 prévoit la délégation du pouvoir législatif au Président de la République et cette disposition viole les termes précis et non équivoques de l'article 38, qui reconnaît au Parlement, qui seul vote les lois, le pouvoir de délégation, mais au seul Gouvernement et jamais au Président de la République.

Il n'y a aucune opposition entre les dispositions des articles 38 et 53 et les projets de loi, limitativement énumérés quant à leur application, visés par l'article 11.

L'article 2 est rédigé en termes tellement généraux qu'ils accordent au Président de la République le pouvoir de prendre toutes mesures législatives, pour le simple motif qu'elles sont nécessaires pour l'application des déclarations du 19 mars 1962.

Et pourquoi les populations d'Algérie ne voteraient-elles pas au référendum, puisque l'autodétermination n'aura pas eu lieu avant le 8 avril ?

Alors je pose deux questions à M. le Premier ministre, qui brille par son absence :

Est-il vrai que la plus haute assemblée juridictionnelle de notre pays, que le conseil juridique du Gouvernement ait déclaré que le référendum du 8 avril et les questions qui sont posées par son intermédiaire au peuple français soient illégaux et inconstitutionnels ?

S'il est répondu « oui » à cette question — il y a toute chance, d'après les journaux, qu'il y soit répondu « oui » — pour quels motifs le Gouvernement, malgré cet avis préalable de la plus haute institution juridique de notre pays, s'obstine-t-il à soumettre au référendum des Français un texte dont il ne peut désormais ignorer qu'il est tout à la fois illégal, illégitime et inconstitutionnel ?

Quels que soient les termes des questions posées au référendum, le sens en sera celui-ci : « Etes-vous pour la paix ? » Qui répondrait par la négative ? Mais je suis convaincu que le peuple de France, s'il en avait la possibilité, ne répondrait pas que d'un seul mot. Dans sa sagesse et son sens de la solidarité nationale qui ne lui a jamais fait défaut, il répondrait « oui » à la paix, mais pas n'importe quelle paix, pas une paix où les Français, tous les Français ne trouveraient sécurité, réconfort et espoir.

Votre politique a fait beaucoup de mal au pays, elle l'a divisé en même temps qu'elle plongeait une partie de la nation dans le désespoir et cassait l'armée. Jusqu'où ira le malheur et qu'elles en seront les traces ?

Quel dommage pour la France que l'homme exceptionnel qu'est le général de Gaulle ne se soit pas inspiré de cette pensée du moraliste Vauvenargues : « On ne peut être juste si on n'est pas humain ». (*Vifs applaudissements à droite ; applaudissements au centre gauche et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. André Colin.

M. André Colin. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, le cessez-le-feu a donc été proclamé. Dans le même temps, le Gouvernement vous a dit de quelle option politique il s'accompagne et cependant, en fait, la violence n'a pas disparu en Algérie.

Dans le même temps, il apparaît bien à tous que les textes et les déclarations supposent, pour déboucher sur la paix, la réalité du silence de toutes les armes et une coopération entre ceux que la guerre opposait hier. C'est pourquoi sans doute, à la satisfaction que l'on éprouve à l'annonce du cessez-le-feu se mêle une inquiétude, non seulement en ce qui concerne le présent, mais aussi à l'égard de l'avenir. La satisfaction que l'on éprouve s'accompagne de l'inquiétude de savoir si par delà les textes pourra se réaliser l'Algérie nouvelle que ces textes ont en quelque sorte la mission de définir.

Je ne vais pas revenir longtemps sur le passé, ni sur les propos équivoques et parfois contradictoires qui ont eu pour résultat d'accroître le déchirement et le désespoir chez nos compatriotes d'Algérie. Au moment où, après le cessez-le-feu, nous délibérons sur la déclaration gouvernementale, je note seulement d'un mot que sept ans de combats ont fini par marquer profondément la vie nationale. Un régime en est mort précisément au moment où il organisait les principes de la politique que le régime qui lui succédait devait affirmer avec plus d'éclat, alors qu'il était né précisément de l'opposition à la politique qu'il s'est résolu par la suite à conduire à son terme. La preuve en est qu'aujourd'hui nous délibérons sur des négociations aboutissant à un cessez-le-feu, ce qui était précisément la dernière détermination du régime défunt.

Les espoirs illusoire donnés à nos compatriotes d'Alger lors de la tempête du 13 mai ont certainement contribué à accroître leur déchirement, sur lequel spéculent depuis des semaines, jusqu'aux violences les plus extrêmes, certains de ceux qui étaient à l'origine de la révolte du 13 mai contre la politique de négociation.

Ainsi, après le 13 mai 1958, si l'on suit l'évolution des choses, deux catégories d'hommes apparaissent : ceux qui, étant dans la révolte et dans le complot pour servir, disaient-ils, la cause de l'Algérie française, et qui, étant au pouvoir, renoncent à servir des principes qu'ils avaient posés pour la politique qu'ils avaient combattue en la stigmatisant parfois de trahison. J'en ai personnellement quelque souvenir. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers autres bancs.*)

D'un autre côté, ceux qui, aussi étant dans la révolte et dans le complot, n'ont pas réussi ou n'ont pas voulu s'installer au pouvoir et qui, continuant à servir les principes qu'ils défendaient le 13 mai, n'hésitent pas à aller jusqu'aux violences les plus criminelles.

Dans toutes les hypothèses, la conscience nationale en est profondément affectée. Au contraire, je pense que l'on a pas été surpris de nous voir, mes amis et moi, approuver dans son principe une orientation que nous avons contribué à définir. Plus que cela : soucieux de l'intérêt public, dépassant toute

amertume ou tout esprit partisan, sachant que la IV^e République n'avait pu poursuivre son œuvre et était morte d'une fragilité que créait le concert des extrêmes pour assurer sa faiblesse, nous avons apporté au pouvoir notre concours pour permettre au régime d'utiliser sa force neuve, afin de donner vie à la politique que nous avons amorcée.

Ce souci de l'intérêt public, c'est le même qui me guide aujourd'hui. Aussi, trêve de polémique et attachons-nous à tenter de chercher l'avenir de l'Algérie et celui de ses liens avec la France. C'est dans des perspectives à la fois humaines et nationales que nous avons toujours envisagé le drame algérien et défini la solution à lui apporter.

Pour la préciser, j'avais eu l'honneur de dire, de cette tribune même : « La victoire militaire de la France ne saurait par elle-même résoudre le problème algérien parce que, laissant face à face un vaincu et un vainqueur, elle ne réglerait pas le problème social, humain et politique qui est l'essence du drame algérien ».

Contrairement au parti de l'abandon qui paraît se réjouir de la paix, alors qu'il n'a cessé de contester le pouvoir pour tenter de l'empêcher d'aboutir au cessez-le-feu qu'il entend célébrer aujourd'hui, nous disions que l'abandon de l'Algérie par la France n'apporterait pas la paix car il laisserait dans la révolte et sans doute dans la rébellion des milliers d'hommes attachés à la France par leurs origines, par leurs sentiments, et qui risqueraient de se trouver gravement menacés jusque dans leurs libertés les plus élémentaires.

Plus nettement encore, je disais : « Toute solution qui serait celle de la force seule ou de la lâcheté serait une fausse solution. Ni la poursuite de la guerre sans fin, ni la recherche de la paix à tout prix ne sont les moyens d'amener la paix en Algérie ».

Au moment d'ailleurs où le cessez-le-feu est proclamé, où il annonce officiellement le silence des armes, on peut sans trop d'excès constater que, d'une manière générale, les armes s'étaient tuées à peu près sur l'ensemble du territoire entre les combattants et cependant, à supposer même que le résultat eût été plus total, plus complet, le problème de la paix n'était cependant pas réglé. Il subsistait car il était de nature politique, humaine et sociale.

D'un autre côté, l'examen, même sommaire, des textes montre bien par lui-même que ce ne sont pas seulement des documents ou des déclarations qui pourront créer ou installer la paix, quelle que soit la qualité de ceux-ci. Construire la paix, c'est jeter un regard sur l'avenir et dire qu'à partir des textes, ce sont les faits, les attitudes respectives qui contribueront à la faire naître.

Le cessez-le-feu n'est pas la paix, il en était la condition préalable. A ce titre, nous le célébrons avec satisfaction. Du fait du cessez-le-feu, la politique d'autodétermination, approuvée massivement par le pays le 8 janvier 1961, va pouvoir entrer en application en Algérie. Ceux qui avaient abondamment, quoique vainement, lutté pour entraîner le peuple français à répondre non au référendum doivent sans doute se trouver gênés maintenant pour vanter les mérites de la mise en œuvre de l'autodétermination dont ils avaient, l'an dernier, demandé aux Français de repousser le principe.

Cependant, la négociation intervenue à Evian n'a pas seulement porté sur le cessez-le-feu. Les déclarations qui ont été lues à cette tribune, les textes qui ont paru au *Journal officiel* montrent que les négociateurs se sont efforcés de définir les grandes lignes d'un avenir politique éventuel. En 1959, le 16 septembre, le général de Gaulle, lorsqu'il annonça la politique d'autodétermination, indiqua que trois options étaient ouvertes : deux simples, catégoriques ; d'une part l'intégration, d'autre part la sécession ; une troisième, plus complexe, moins définie, l'association avec la France.

Etait-il préférable pour nos négociateurs d'avoir, dans ces conditions, donné un aspect politique aux négociations et de ne pas s'être bornés à les faire porter uniquement sur le cessez-le-feu ? Etait-il préférable de demeurer dans l'incertitude sur les contours de l'indépendance dans l'association et d'attendre les résultats du scrutin d'autodétermination pour dessiner seulement à ce moment les contours du régime nouveau que nous aurions à créer ensemble ?

Il me paraît, à moi, qu'il était plus raisonnable, plus sage, plus normal, de ne pas attendre, mais de tenter par avance de définir ce que pourrait être ce type nouveau de relations entre les deux États.

On critique les accords ; je pourrais éventuellement ajouter ma voix ; on en souligne les insuffisances et les risques. Le procès est naturel ; mais qu'on veuille bien considérer ce que seraient et à juste titre les objections si le Gouvernement n'avait pu présenter aucune base, aucun contenu de ce que serait l'association de la France et de l'Algérie, alors que cette option apparaît comme devant être la plus vraisemblable. Si les accords qui nous sont présentés n'avaient pas apporté

ces précisions, nous serions placés devant une totale incertitude sur l'avenir, puisque le choix porterait sur l'intégration qui est dépassée, la sécession que le patriotisme rejette et l'association qui risquerait de n'être pour nous aujourd'hui qu'un mot sans portée. Aussi, je déclare que je préfère les données même précaires qui nous sont maintenant connues et qui peuvent éclairer le choix aux incertitudes d'une triple option sans signification pratique.

Si l'on tente maintenant de regarder d'un peu près les textes issus des négociations d'Evian, on peut, je crois, assez aisément distinguer trois périodes.

La première période est celle qui précède le scrutin d'autodétermination, pendant laquelle la souveraineté française s'exerce par l'intermédiaire du haut-commissaire et qu'est mis en place un exécutif provisoire, comme il était prévu lors du référendum du 8 janvier 1961.

Après le scrutin d'autodétermination, en supposant que les Algériens choisissent l'indépendance dans la coopération avec la France, va s'ouvrir une deuxième période de trois ans pendant laquelle la coopération a, dans les textes, des contours, une signification précise, tant en ce qui concerne les personnes qu'en ce qui concerne les domaines économique, financier et militaire.

S'ouvrira alors, enfin, une troisième période dont il est clair que les contours, plus qu'imprécis dans les textes que nous connaissons, seront en fait dessinés par l'expérience qui sera poursuivie au cours des trois ans écoulés. Autrement dit, c'est dans les trois ans qui vont venir que se dessineront les chances de la paix, c'est-à-dire, suivant les termes que nous avons toujours posés : premièrement, l'entente entre les personnes des différentes communautés avec le respect des minorités par la majorité ; deuxièmement, la coopération avec la France ; troisièmement, enfin, le développement d'un régime démocratique à l'écart des tentations du monde totalitaire.

Il est clair que, pour que cette orientation se dessine, il ne faut pas qu'elle soit dans son principe contrariée, contestée ou même directement niée par l'exploitation — hélas ! souvent criminelle — d'inquiétudes, elles, légitimes.

Je comprends et nous devons comprendre le déchirement, l'inquiétude et même l'angoisse de bon nombre de nos compatriotes d'Algérie, leur déception et, à certains titres, leur désespoir.

Nous savons, par ailleurs, le poids que pèsent sept ans d'une guerre qui, sans dire jamais son nom, laisse tant de souvenirs de cruauté et de sang. Et pourtant, voici que nous devons ici avoir le courage de parler le langage de la sagesse et de la raison. Voici, je pense, qu'il faut dire à tous qu'en définitive la violence est sans issue. Voici qu'il faut dire que s'ouvre une époque de douloureuse grandeur où, malgré les deuils et les déceptions, il faut restaurer, rétablir la confiance pour commencer, dès à présent, à construire.

La négociation était devenue irréversible. Le silence des armes peut permettre la construction d'une Algérie nouvelle dans ses perspectives. Il est, je pense, capital qu'après le Gouvernement, le Parlement dise que l'ensemble de nos compatriotes d'Algérie bénéficiera de la sollicitude affectueuse de tous les Français et de tous les efforts de solidarité nationale.

Pour cette période à venir, où la paix se construira, un effort d'une nature nouvelle va être demandé à la France. Une tâche nouvelle va s'offrir à elle, une tâche qui est, je crois, conforme à sa vocation. Depuis des années, il apparaît bien à tous les observateurs vigilants que l'effort économique envers les pays d'outre-mer, quelle que soit leur structure juridique, ne pouvait plus être lié à la dépendance politique à l'égard de la métropole.

Sur un plan plus vaste, confronté au drame algérien, placé en face du mouvement du monde et du conflit de civilisation qui le déchire ou le menace, notre patriotisme aussi doit peut-être prendre une dimension nouvelle. Il s'agit, après le cessez-le-feu, après le scrutin d'autodétermination, de construire un type nouveau de coopération, qui doit permettre de surmonter l'inquiétude et l'angoisse. En face du néo-colonialisme soviétique et des pressions du monde totalitaire, c'est, je le pense, une chance pour le monde libre que celui-ci doit s'efforcer de saisir.

Mais il est d'évidence qu'au plan moral, politique, technique et financier, le nationalisme doit savoir apprécier son actualité et sa conformité avec l'histoire : c'est vers l'Europe et vers sa construction que doivent tendre maintenant les regards.

Il serait, en effet, contradictoire de parler de coopération avec l'Afrique, d'apprécier comme il convient la grande menace du monde totalitaire et de ne pas donner dans le même temps à notre patriotisme une dimension européenne correspondant à la fois aux exigences de la défense de notre liberté et aux exigences du progrès social et du progrès technique.

C'est dans ces mêmes perspectives que l'on peut dire que, si le drame algérien a profondément troublé la vie française, les conditions du renouveau, là aussi, peuvent se trouver réunies si sont rassemblés en Algérie les moyens de construire la paix. Le renouveau, après avoir surmonté le drame algérien, après

avoir contribué à y construire la paix, c'est chez nous la création d'un régime nouveau de démocratie, socialement et techniquement efficace.

Il ne sera pas trop, pour le faire, de l'union de tous les démocrates rassemblés dès le présent autour des autorités de la République pour faire face, le cas échéant, aux menaces de la subversion. Il ne sera pas trop, dans l'avenir, de l'union de tous les démocrates pour contribuer à construire, sur la base des prémisses posés, la paix en Algérie et, dans un même mouvement, pour la parfaire, l'Europe et la démocratie moderne.

Ce n'est pas à la joie, à la satisfaction sans réserve que nous sommes invités. Les Français sont invités à saisir la chance qui leur est offerte de contribuer, je le répète, à construire la paix en Algérie. Ce sera une œuvre singulièrement profitable pour la France et pour l'ensemble du monde libre. Ayant par son effort accompli cette œuvre, la France pourra réaliser la construction de l'Europe et, pour parfaire encore la beauté de son visage, créer une démocratie moderne, socialement et techniquement efficace. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Maupeou.

M. Jacques de Maupeou. En montant à cette tribune, je tiens d'abord, parce que je crois que cela n'a pas été fait, à remercier le Gouvernement d'avoir bien voulu venir perdre courtoisement son temps devant nous. (*Sourires.*) Premièrement, pour nous donner, hier, la primeur d'une déclaration dont toute la substance avait été publiée dans la presse d'avant-hier; deuxièmement, pour assister à un débat dont il ne tiendra aucun compte, pas plus d'ailleurs, hélas! qu'il n'a tenu compte des consultations auxquelles il s'est soi-disant livré auprès de toutes les tendances, comme on dit, pour préjuger le sort de notre malheureuse Algérie.

Cela dit, vous comprendrez, messieurs les ministres, que ce n'est pas particulièrement pour me faire entendre du Gouvernement que je prends la parole dans ce débat, au reste assez vain; mais c'est, mes chers collègues, pour vous soumettre quelques brèves réflexions sur les événements que nous vivons. C'est aussi — je m'excuse — un peu pour moi-même; c'est enfin pour les Français d'Algérie. Je vais m'en expliquer.

Nous avons, en principe, à faire porter notre examen sur deux points: le cessez-le-feu et les déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 relatives à l'Algérie, publiées d'une façon assez insolite dans le *Journal officiel* d'hier. Je dis « assez insolite » parce que cette publication est anonyme et que le document ne comporte aucune signature.

Au sujet du cessez-le-feu, on me permettra une remarque. Le 16 septembre 1959, le général de Gaulle parlant des hommes du G. P. R. A. disait :

« Un groupe de meneurs ambitieux, résolu à établir par la force et la terreur leur dictature totalitaire, croit pouvoir obtenir qu'un jour la République leur accorde le privilège de traiter avec eux du destin de l'Algérie, les bâtissant par là-même comme gouvernement algérien. Il n'y a aucune chance que la France se prête à un pareil arbitraire. »

C'est pourtant ce qui vient d'être fait. Le Gouvernement a signé le cessez-le-feu avec ces gens-là. Bien mieux, il a négocié avec eux des conventions futures. Il les a donc « bâtis » — pour reprendre l'expression assez curieuse du général — comme gouvernement algérien.

C'est là un fait extrêmement grave dont les conséquences ne se sont pas fait attendre puisque, dans la voie ainsi ouverte par le Gouvernement qui a reconnu de fait le G. P. R. A. en signant avec lui les accords d'Evian, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, comme le rappelait M. Edmond Barrachin tout à l'heure, vient de se précipiter jusqu'à le reconnaître *de jure*. Mais à qui la faute ?

Doit-on s'étonner, dès lors, que Ben Khedda dans le discours qu'il a prononcé dimanche soir à Tunis considère le cessez-le-feu « comme une grande victoire du peuple algérien » ? Et l'on voudrait que nous pavoisions et que nous félicitions le Gouvernement d'avoir signé dans de telles conditions !

Si, encore, il s'agissait d'un véritable cessez-le-feu, et uniquement d'un cessez-le-feu, il pourrait être efficace. C'est ce que tous ici nous souhaitons, ce que toute la France souhaite. Mais le fait de l'avoir assorti à Evian d'accords qui préjugent le sort d'une Algérie indépendante, risque, hélas! de lui enlever toute sa vertu.

C'est pourquoi persiste dans l'opinion une profonde inquiétude, la crainte que ce cessez-le-feu, au lieu de marquer la fin de la guerre, n'en soit qu'une péripétie de plus. Hier encore, trente morts au moins en Algérie, sans compter les cinquante-huit cadavres de Saint-Denis-du-Sig et sans compter les blessés...

Car cette indépendance qu'on veut leur imposer, plusieurs millions de Français d'Algérie n'en veulent pas. C'est là une réalité, ils veulent rester Français. Ils veulent que la terre de leurs berceaux et de leurs tombes reste terre française. Ils conti-

nueront donc de se battre pour rester Français et le Gouvernement le sait bien.

Alors, que va faire le Gouvernement ? C'est la seule question que je veux poser à monsieur le ministre : donnerez-vous l'ordre à l'armée française de tirer sur les Français ?

M. René Dubois. C'est déjà fait !

M. Jacques de Maupeou. S'il devait en être ainsi, alors que le sang des morts retombe sur les responsables du régime ! (*Applaudissements à droite et sur divers autres bancs.*)

M. Adolphe Dutoit. O. A. S. assassins !

M. Jacques de Maupeou. Mais je veux espérer qu'il n'en sera pas ainsi.

Dès lors, les accords d'Evian ne pourront pas être appliqués. Tout à l'heure, M. le président Edgar Faure nous disait son opinion à leur égard en nous précisant qu'à son sens ils étaient irréversibles.

Moi, je me permets de vous soumettre une autre opinion : je crois qu'ils sont inapplicables. Il est donc inutile que je m'attarde à les analyser.

Je voudrais seulement avant, de les abandonner à leur malheureux sort, attirer votre attention, mes chers collègues, sur le plan machiavélique conçu par le pouvoir dont ces documents voudraient constituer un élément essentiel.

Il y a d'abord la déclaration générale qui constitue une suite ahurissante de pétitions de principe comme l'on en rencontre rarement. Nous pouvons y lire par exemple :

« La formation à l'issue de l'autodétermination d'un Etat indépendant et souverain paraissant conforme aux réalités algériennes » — ce « paraissant conforme aux réalités algériennes » comme base de la sécession est tout de même un peu léger — « et dans ces conditions, la coopération de la France et de l'Algérie répondant aux intérêts des deux pays, le Gouvernement français estime avec le F. L. N. que la solution de l'indépendance de l'Algérie en coopération avec la France est celle qui correspond à cette institution ».

Et voilà le tour joué ! Voilà proclamée l'indépendance de l'Algérie. Puis plus loin — je pourrais multiplier les exemples, mais je me bornerai à ces deux là — au chapitre I^{er}, traitant de la consultation d'autodétermination, nous pouvons lire encore au paragraphe b) :

« Cette consultation aura lieu sur l'ensemble du territoire algérien, c'est-à-dire dans les quinze départements suivants... » Suit la liste des départements. Par la vertu d'une simple énumération où figurent les départements des Oasis et de la Saoura, voici le Sahara inclus dans le territoire algérien et qui serait donc perdu comme lui pour la France, si ces déclarations avaient quelque valeur.

Mais tout cela est bien, hélas!, dans la ligne de la politique menée par le régime au regard des affaires d'Algérie.

D'abord, après le 13 mai 1958, on a dit aux Algériens qu'on les avait « compris ». On a fait à la France la promesse solennelle qu'il n'y aurait désormais que des Français à part entière de Dunkerque à Tamanrasset. Puis on a changé. On a décidé de procéder à l'autodétermination dans le choix de trois solutions.

On a déclaré, bien entendu, qu'on ferait tout pour faire triompher la solution la plus française. Mais, depuis, on a tout fait pour pousser l'Algérie, malgré elle, dans la voie de l'indépendance. On a affirmé, je le rappelais tout à l'heure, qu'on ne traiterait jamais avec « le groupe de meneurs ambitieux » qui avaient constitué un pseudo-gouvernement de la rébellion et que, de toute façon, on ne discuterait que lorsqu'on aurait « laissé les couteaux au vestiaire ».

Et voilà qu'on a traité avec eux alors que les attentats n'ont pas cessé.

Laissez, mes chers collègues, au Français moyen que je suis exprimer au nom de beaucoup d'autres, du haut de cette tribune, l'écoeurement que je ressens devant une telle politique perpétuellement menée dans le parjure, la cautèle et le mensonge. C'est une politique indigne de la France et dans laquelle, quoi qu'on puisse en penser en haut lieu, la France ne peut pas se reconnaître.

Pour couronner le tout, dimanche soir, dans son message télévisé, le chef de l'Etat n'hésitait pas à stigmatiser les abandons des régimes qui ont précédé le sien alors que la V^e République est en train de vouloir réaliser un abandon pire encore. Car, mesdames, messieurs, c'est la première fois, dans l'histoire de France et peut-être dans l'histoire de toutes les nations, que l'on voit un chef d'Etat, chargé par la Constitution de protéger l'intégrité de son pays, mettre tout en œuvre pour en amputer le territoire et pour rejeter des millions de ses concitoyens hors de la communauté nationale. Voilà ce que je voulais dire.

Enfin, je vous ai annoncé que je voulais parler aussi pour les Français d'Algérie. Comment, en effet, leur envoyer un message alors que la presse, surtout dans leur province, est

étroitement orientée et censurée? Je pense que le *Journal officiel* parvient en Algérie et que le Gouvernement ne le fait pas saisir à son entrée! C'est donc par l'intermédiaire des colonnes du *Journal officiel* que je veux exprimer aux Français d'Algérie, pieds noirs et musulmans, qui veulent rester Français, l'assurance que beaucoup de Français de ce côté-ci de la Méditerranée leur envoient dans ces jours d'angoisse le témoignage de leur sympathie fraternelle. Nous les comprenons; nous souffrons avec eux. Leur combat est le combat de la résistance française, combat sacré qui n'a d'autre but que de redonner à la France son vrai visage et son intégrité. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bruyneel.

M. Robert Bruyneel. Monsieur le président, mes chers collègues, abordant pour la première fois la tribune du Sénat depuis que je suis revenu au Parlement dans les conditions douloureuses que vous connaissez, je demande à mes collègues, qui comprendront mon émotion, accrue par les événements que nous vivons, de m'accorder toute leur bienveillante indulgence.

Je ne retiendrai d'ailleurs pas longtemps leur attention car je limiterai mon propos à l'analyse, aussi technique que politique, d'un seul point des accords d'Evian, préférant la réalité des faits à la magie du verbe. La déclaration de principe relative aux questions militaires et spécialement le problème de Mers-el-Kébir, c'est la question que je veux analyser devant vous.

L'article 1^{er} de cette déclaration précise en effet:

« L'Algérie concède à bail à la France l'utilisation de la base aéronavale de Mers-el-Kébir pour une période de quinze ans à compter de l'autodétermination. Ce bail est renouvelable par accord entre les deux pays.

« Le caractère algérien du territoire sur lequel est édifiée la base de Mers-el-Kébir est reconnu par la France ».

Je vous ferai grâce des articles suivants que vous avez pu lire au *Journal officiel* et qui ont trait au pourtour de la base de Mers-el-Kébir et à ses conditions d'utilisation. Ce texte est clair, mais il crée une situation juridique assez curieuse. On verra, en effet, un propriétaire payer un loyer pour des immeubles qu'il aura construits de ses deniers sur des terrains qui lui appartiennent. De plus, il est assez extraordinaire que, l'armée française ayant partout vaincu les fellagha, la France perde la propriété de sa principale base aéronavale et soit contrainte, pour une utilisation précaire, de verser des sommes d'argent dont on ne nous indique pas d'ailleurs le montant, mais qui seront certainement élevées si, pour les fixer, l'on tient compte de nos investissements.

Il m'a été également pénible de constater que pendant les laborieuses négociations d'Evian, qui ont abouti aux accords que vous connaissez, on avait imprimé çà et là que la question de la base de Mers-el-Kébir était tout à fait secondaire. Or, elle m'apparaît au contraire primordiale. Je n'apprendrai rien au Sénat en lui rappelant que la défense militaire de la Méditerranée et du Sud de la France a toujours reposé sur le triangle Toulon-Bizerte-Mers-el-Kébir.

En septembre 1944, à Toulon, ville et port, c'était le chaos. L'arsenal en particulier n'était plus que ruines. Rade et darses encombrées d'écaves, quais défoncés, ports des bassins détruits, ateliers réduits à des amoncellements de gravats. En 1945, 1946, on utilise la main-d'œuvre de l'arsenal, qui n'aurait pas eu d'autre travail, à déblayer et à nettoyer. En haut lieu, aucune décision n'est prise concernant l'avenir de Toulon. On vit au jour le jour.

En 1947, après plusieurs réunions du conseil supérieur de la marine, l'amiral Lemonnier, chef d'état-major général, fait enfin adopter une décision qui se révélera capitale. Toulon sera un port pour le temps de paix; Mers-el-Kébir sera le port principal pour la période de guerre.

Comment se justifiait cette décision? Toulon possède, en effet, une infrastructure importante, en particulier de grands bassins pour le carénage des navires, bassins qui n'existent qu'à Toulon. En vain, en effet, en chercherait-on sur les côtes françaises de la Méditerranée ou sur les rivages de l'Afrique du Nord. Toulon dispose aussi d'une main-d'œuvre nombreuse, de rendement moyen, mais qui serait réduite au chômage si l'arsenal était fermé. Une double servitude, politique d'une part, sociale de l'autre, oblige à l'employer.

Toulon continuera donc d'être un port, mais un port pour temps de paix seulement. Pourquoi? A cause de son extrême vulnérabilité. Ville et arsenal sont en quelque sorte imbriqués l'un dans l'autre. Pendant la guerre, bombes italiennes au début, bombes américaines à la fin, tombaient plus souvent sur la ville que sur l'arsenal. Or, depuis 1945, le danger a crû d'une façon prodigieuse. En effet, en août 1945 a éclaté la bombe d'Hiroshima.

On ne peut exposer une ville de près de 200.000 habitants à la destruction totale, en y maintenant en temps de guerre un port militaire. Ce port, il fallait le créer ailleurs. Dans ces conditions, à Toulon, on relèvera les quais, on rendra la base à nouveau utilisable, on reconstruira les ateliers destinés à l'entretien de la flotte, mais on n'effectuera aucun travail immobilier pour

faire de Toulon une base moderne. Tout l'effort sera reporté sur Mers-el-Kébir.

Mers-el-Kébir présente en effet, par rapport à Toulon, des avantages incontestables. Aucune grande ville ne se trouve à proximité immédiate du port. Les hautes falaises qui surplombent la rade pourront être creusées de galeries sans insurmontables difficultés. Dans la région, les terrains sont incultes, leur expropriation n'exigera pas des sommes considérables. La décision que l'amiral Lemonnier fit prendre en 1947 a constitué depuis cette époque la charte de la marine.

Sans qu'il soit possible de faire état d'un pourcentage précis, on peut affirmer, sans grands risques d'erreur, que depuis 1947, 70 p. 100 des crédits alloués à la direction des travaux maritimes de la rue Royale ont été consacrés à Mers-el-Kébir.

Les travaux entrepris, dont le détail importe peu en la circonstance ont consisté en l'installation souterraine d'un véritable arsenal, de dépôts de munitions, de combustibles, etc. Profondément enterré, l'ensemble devrait pouvoir résister sans excessifs dommages à l'explosion d'une ou même de plusieurs bombes nucléaires. Il n'existe en Europe aucune base qui soit aussi bien protégée.

Il faut ajouter que l'on doit à l'amiral Lemonnier une autre décision capitale: adjoint du général Eisenhower, alors Supreme Commander, il réussit à faire inscrire Mers-el-Kébir au nombre des bases O. T. A. N. Aux crédits purement français il faut donc ajouter les crédits accordés par cette organisation. Le montant global des travaux effectués à Mers-el-Kébir, de 1947 à 1962, doit approcher, compte tenu de la dévaluation du franc, 200 milliards d'anciens francs.

Une base navale est vulnérable à toute attaque venant de terre. Sans grande difficulté, souvenez-vous en, l'armée japonaise s'est emparée en 1941 de la base de Singapour, qui n'a pu résister plus de quatorze heures car l'attaque a été lancée de terre. Mers-el-Kébir, de même que Bizerte, se trouvait en sécurité aussi longtemps que l'armée tenait solidement l'Afrique du Nord. Cette dernière, une fois évacuée par nos troupes, Mers-el-Kébir deviendra difficile à défendre comme l'est devenue Bizerte. Pour mettre Mers-el-Kébir à l'abri non pas d'une attaque majeure, mais simplement d'une attaque, comme serait susceptible de lancer d'ici quelques années une armée algérienne indépendante, il serait indispensable de protéger la base contre un assaut lancé de terre. C'est la perspective de nouvelles dépenses importantes au demeurant parfaitement vaines, puisque, aussitôt ces travaux achevés, le bail venant à expiration, la base devrait être évacuée.

La location envisagée n'est qu'un trompe-l'œil destiné uniquement à donner l'impression à la marine qu'on n'abandonne pas Mers-el-Kébir, comme on a cherché à calmer les appréhensions de l'armée en lui répétant qu'à l'occasion du référendum d'autodétermination on opérerait pour la solution la plus française. Aucun marin ne peut nourrir la moindre illusion.

Dans l'Algérie indépendante de demain, vouée — et c'est le plus qu'on puisse espérer — au neutralisme d'un Tito ou d'un Nasser, la location à la France de Mers-el-Kébir paraîtra rapidement aux jeunes nationalistes algériens un anachronisme politique et un outrage à l'intégrité nationale de leur pays. Ils auront hâte d'obtenir de gré ou de force l'évacuation anticipée.

La décision prise en 1947 était-elle judicieuse? Pour Toulon, certainement, pour Mers-el-Kébir, le cas est plus douteux. On a eu tort à l'époque de ne pas prévoir le bouleversement qu'allait entraîner le développement des missiles autoguidés. Evidemment, il apparaît aujourd'hui que toute base fixe comme Mers-el-Kébir est vulnérable. Sa position géographique est connue. Rien n'est plus aisé que de déclencher sur cet objectif immobile un tir de fusées à longue portée. La seule parade efficace, en attendant l'entrée en service des contre-fusées ou la mise au point de certains procédés radioélectriques dont on parle, mais qui techniquement et financièrement sont et demeureront hors de nos possibilités, consiste en l'extrême mobilité des forces de reprécailles, sous-marins lanceurs d'engins notamment, dont l'ennemi ne saura jamais à l'avance où ils se trouvent en plongée. Dans ces conditions, disent quelques marins, Mers-el-Kébir est une base aéronavale qui ne présenterait plus autant d'utilité qu'autrefois.

M. François Schleiter. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue?

M. Robert Bruyneel. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Schleiter avec l'autorisation de l'orateur.

M. François Schleiter. Je voulais seulement dire à la suite de votre exposé que, pour ma part, plutôt que de ne plus rien avoir, pas d'abri, pas de base, pas d'armée française, je préfère ce qui reste de la ligne Maginot encore utilisable comme abri, nous avons eu l'honneur de l'exposer à la commission de la défense nationale; de même, avec vous aussi, je préfère Mers-el-Kébir à rien du tout.

M. Robert Bruyneel. Nous sommes d'accord, car la ligne Maginot ne peut pas, hélas! défendre la Méditerranée.

Il y a, c'est certain, une grande part de vrai dans le raisonnement que je citais, dans le fait que Mers-el-Kébir risque d'avoir moins d'utilité qu'autrefois.

Mais alors c'est toute notre politique extérieure et militaire concernant principalement l'Europe des patries et la force de dissuasion qu'il faut repenser entièrement.

En résumé, Mers-el-Kébir est une base qui existe, la première d'Europe, pour laquelle nous avons consenti, nous et l'O. T. A. N., de très importants sacrifices financiers. La transformation de son statut de souveraineté française en location précaire est un acte grave. L'O. T. A. N. a-t-elle été consultée et a-t-elle donné son accord ?

De plus, il est évident que la situation nouvelle de Mers-el-Kébir retentira profondément sur celle de Bizerte et que l'évacuation de notre base tunisienne ne sera plus qu'une question d'années, sinon de mois.

Mais s'il n'est pas indifférent à la France de perdre des bases d'une importance stratégique considérable, il est capital de prévoir quels en seront les futurs occupants et, selon qu'il s'agira d'alliés ou d'associés, de neutres ou d'adversaires, de savoir en quel état ils risqueraient d'en prendre possession et quel usage ils en feront.

En supposant que le bail qui sera concédé pour l'utilisation de Mers-el-Kébir arrive à son terme de quinze ans, ce qui paraît discutable, de quels moyens disposera la France pour obtenir un renouvellement de ce bail et comment pourra-t-elle s'opposer à sa transmission à une puissance hostile ?

Le fait que Mers-el-Kébir cessera d'être français me paraît d'une extrême gravité. Le G. P. R. A. a déjà proclamé que l'Algérie nouvelle ne ferait pas partie de l'O. T. A. N., ce qui n'a rien d'étonnant étant donné les opinions révolutionnaires, les attaches politiques de quelques-uns de ses dirigeants et l'appui que l'U. R. S. S., la Chine communiste et certains Etats satellites ont sans cesse apporté à la rébellion. Le fait que l'U. R. S. S. a immédiatement après les accords d'Evian reconnu de jure le G. P. R. A. ne nous permet pas d'envisager l'avenir avec beaucoup d'optimisme. La coopération entre la France et l'Algérie future dont on nous vante les bienfaits et qui peut paraître aussi illusoire que les conventions franco-tunisiennes et l'indépendance dans l'interdépendance marocaine devrait d'abord se réaliser sur le plan de la défense militaire. La première condition que doivent remplir deux pays qui veulent sincèrement vivre en étroite association, c'est d'abord d'assurer leur commune défense nationale.

Ce n'est évidemment pas par l'évacuation de l'armée française d'Algérie, dans le délai maximum de trois ans et par l'occupation précaire de nos bases militaires les plus importantes, qu'on pourra satisfaire aux impératifs de cette défense militaire commune. Cet aspect du problème semble assez révélateur des intentions et de la future attitude des dirigeants du F. L. N. Il faut bien constater qu'aucune précaution ne semble avoir été prise contre l'installation possible et même facile d'une démocratie populaire en Algérie et on sait bien dans ce cas avec quels pays cette province encore française aujourd'hui coopérerait demain.

On ne peut ignorer les efforts persévérants que l'U. R. S. S. pour s'implanter et s'infiltrer en Afrique afin de priver l'Europe d'un continent dont elle a besoin pour vivre. Si l'Algérie basculait dans le camp soviétique on pourrait voir à Mers-el-Kébir, actuellement pivot de notre défense en Méditerranée, s'installer des rampes de lancement de fusées dirigées contre l'Europe occidentale.

Prise dans la tenaille entre l'Allemagne orientale et l'Afrique du Nord, menacée dans ses communications vitales, elle courrait un péril mortel. Je livre ces perspectives à vos méditations, mes chers collègues. En ne lui cachant pas mes angoisses, je demande au Gouvernement de nous faire connaître quelles mesures il compte prendre pour interdire l'éventualité d'une pareille catastrophe. (*Applaudissements.*)

(*M. Geoffroy de Montalembert remplace M. Gaston Monnerville au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. GEOFFROY DE MONTALEMBERT

vice-président.

M. le président. La parole est à M. Beloucif.

M. Amar Beloucif. Monsieur le président, mesdames, messieurs, au nom de mes collègues musulmans d'Algérie et du R. D. A., je voudrais, après mon ami M. Achour, apporter ma modeste contribution à ce débat.

Le procédé d'approche du problème algérien permettant une plus juste compréhension consiste d'abord, me semble-t-il, à situer l'Algérie dans son contexte international en considérant dès le début qu'il s'agit là d'un pays sous-développé. Dans notre siècle de vitesse et de propagation rapide des idées et des

nouvelles, rien de ce qui se produit ici ou là ne manque de provoquer immédiatement des réactions favorables ou défavorables dans le monde. Ceci est d'autant plus vrai que, depuis plus de sept ans, la guerre et son abominable cortège sévit dans cette région et que tous les pays d'Occident, d'Orient et même d'Extrême-Orient sont tellement attentifs à ce qui s'y passe.

Le monde d'aujourd'hui est préoccupé par les phénomènes observés dans les pays du tiers monde où existe la sous-alimentation et la surpopulation, phénomènes qui risquent, si ce n'est déjà fait, de rompre l'équilibre indispensable à l'harmonie internationale.

Un éminent spécialiste du sous-développement, ancien directeur de la F. A. O., a brossé un tableau qui, pour être sombre, n'en n'est pas moins exact. Il a pu écrire en effet à propos des populations sous-alimentées qu'elles se jugeaient écrasées par la misère, par la domination économique des grandes puissances industrialisées.

Un autre spécialiste, lord Boyd Orr, n'a-t-il pas affirmé avec conviction que la révolte de la faim persistera tant que ces pays seront persuadés que leur faim et leur pauvreté sont des souffrances auxquelles ils ne sont pas nécessairement condamnés.

Sur le globe, nous pouvons constater que les deux tiers de la population mondiale sous-développée représente deux milliards d'individus, qui seront cinq milliards en l'an 2000. A la lumière de ces chiffres, notre éminent collègue M. le président Edgar Faure a eu raison d'écrire qu'il s'agissait là d'une « situation révolutionnaire » ; mais il est réconfortant de voir que les pays industrialisés prennent conscience de ce problème et de leur devoir d'assistance.

Parmi eux, la France est le premier par rapport à son revenu national et par tête d'habitant. De plus, sa volonté d'entraide et d'assistance vient de trouver, avec les nouveaux accords et les projets qui seront présentés à l'Algérie et à la France, une nouvelle occasion de poursuivre et d'accentuer cette noble mission, si conforme à son génie et à sa générosité.

Il est vrai qu'en ce passage difficile la France a la chance d'avoir à sa tête, pour la représenter et exprimer en son nom le sentiment de la nation tout entière, le général de Gaulle. Président de la République, il a mis tout son cœur à favoriser la promotion des hommes et la naissance des Etats nécessaires à la dignité de ces peuples avides d'assumer la plénitude de leurs responsabilités.

C'est cet esprit qui l'a animé avec son gouvernement, et en particulier M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, dont nul ne peut contester la foi inébranlable et l'obstination lucide dans la recherche de la paix. Qu'il me soit permis de lui en exprimer notre reconnaissance et nos compliments sincères pour la réussite de sa mission, ainsi d'ailleurs que nous voulons l'exprimer à tous les négociateurs.

Cette paix si chère à nos cœurs, cette paix tant désirée et tant attendue par toutes les femmes, tous les hommes, tous les enfants de France et d'Algérie, la voilà à portée de nos mains impatientes. Cette heureuse perspective devrait être pour tous une source de joie puisqu'aussi bien on a dit halte à la mort. Mais, mon Dieu ! pourquoi faut-il que les regrets de certains, les appréhensions et les craintes d'une partie, une faible partie certes des Européens d'Algérie, viennent assombrir ces jours qui devraient être le prélude d'une ère de réconciliation réelle, de coopération loyale, de construction en commun dans une harmonie féconde ?

Les accords établis sur la base de concessions réciproques et de bonne volonté partagée ne nous offrent-ils pas la trame qui permettra de tisser des liens qui aboutiraient à la réalisation de très beaux objectifs ?

Il est toujours possible de critiquer ces accords, mais on est bien obligé de reconnaître en toute équité leur caractère constructif. En outre, il est remarquable que, peut-être pour la première fois dans le monde, deux adversaires conscients de leur rôle ont non seulement réglé leurs litiges immédiats mais se sont dépassés eux-mêmes en construisant ensemble pour l'avenir.

Ceci pourrait être l'essentiel. Or, nous croyons que cet aspect a échappé à beaucoup en France et en Algérie. Pourtant, les pays étrangers, alliés ou non de la France, l'ont bien compris et retenu. Nous n'en voulons pour preuve que la récente déclaration du président Sékou Touré, qui veut reviser la position de la Guinée envers la France, ou encore les propos favorables du président Nasser. Ces deux prises de position s'ajoutent à l'approbation du monde entier. N'est-ce pas là, pour la France et son chef, un légitime sujet de satisfaction ? N'est-ce pas là aussi la preuve que l'ensemble des nations entrevoit pour la France la possibilité de former avec les Etats d'expression française, et plus particulièrement les pays arabo-islamiques, ce vaste rassemblement qui pourrait être l'élément d'équilibre entre les deux blocs ?

Pour y parvenir, il faut d'abord qu'en Algérie même les accords se traduisent dans la réalité par la volonté de tous et de chacun. Ensemble, souhaitons que la raison l'emporte sur les passions et qu'une coopération féconde s'établisse entre tous les habitants d'Algérie d'une part, et, d'autre part, entre la France et le nouvel Etat algérien. C'est notre souhait le plus cher. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. René Dubois.

M. René Dubois. Monsieur le président, mes chers collègues, après avoir, pendant près de quatre ans, dilapidé le patrimoine de confiance et d'espoir dont une très grande partie de la nation l'avait investi pour un but bien défini, voilà que le régime présidé par le général de Gaulle nous convie à entériner très exactement le contraire de ce pourquoi il fut aidé à se saisir du pouvoir, dans une très relative légalité dont l'état de fait fut entériné par 80 p. 100 des Français de métropole et d'Algérie.

Cette paix dont on dit tant de bien et dont personne ne saurait médire en son principe, le régime, s'il eut été fidèle à ses origines, et malgré ce qu'en ont dit de très beaux esprits, le président Edgar Faure et M. Mitterrand, le régime, dis-je, était susceptible de l'atteindre dès 1958 dans l'ardeur de cette coopération franco-musulmane qui s'exprimait, se volcanisait autour du général de Gaulle, d'Alger à Constantine et de Bône à Mostaganem.

La paix actuelle tout ombrée d'inquiétude, contorsionnée dans ses prémisses et pleine d'aléas dans ses effets, a été retardée de plus de trois ans par les reniements, l'incompréhension, les sournoises rigueurs et l'indigence nationale du pouvoir. Par ces erreurs algériennes et par bien d'autres, le régime a lui-même, avec une constante et quasi sublime maladresse, sapé l'autorité dont il bénéficiait. Je parle de l'autorité morale, la seule qui compte, sans vouloir évoquer la force illusoire et toujours précaire qui s'appuie sur le décor des prisons, les mitraillettes, les forces des diverses polices, les pseudo-asiatiques compris, dont le pouvoir s'entoure et se protège. Ce n'est plus là de l'autorité, mais seulement de la crainte. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

Cette crainte, cette peur, ce désarroi sont tels, ils signent si lumineusement la dégradation d'une situation volontairement gâchée comme à plaisir, ou plus gravement par impéritie, que M. Michel Debré et son président seraient bien incapables, toutes forces de police déployées ou réunies autour de leur personne, d'aller aujourd'hui et encore moins demain expliquer en Algérie, aux deux communautés, les bienfaits d'une paix qu'ils avaient hâte d'accepter après en avoir saboté par leurs antécédents, leurs diversions et leurs actions, la possible teneur.

Ils demanderont demain au peuple français de prendre la responsabilité de ces accords. Ainsi, après avoir installé dans le pays, par la presse et par la radio, un véritable conditionnement, il sera possible au pouvoir de reporter sur le suffrage universel les responsabilités que lui, pouvoir, devrait être le seul à encourir comme à conserver.

M. Jacques de Maupeou. Très bien !

M. René Dubois. C'est là le jeu habituel des régimes de démagogie autoritaire qui ont si souvent conduit à leur perte les peuples qui s'abandonnaient à eux. Sans doute le malheur des temps, tissé de nos propres fautes, ramènera-t-il en métropole beaucoup d'Algériens français ou musulmans, mais c'est le Gouvernement français qui est, le premier, banni du sol algérien, avant même que l'autorité de Ben Khedda ou de tout autre ne risque de s'y installer.

Vous allez faire, messieurs du Gouvernement, un référendum à la sauvette et sans doute illégal sur un pays ébaubi où, vous appuyant sur toute une série de têtes de chapitres tranquilisants dont Victor Hugo, pour s'en moquer, parlait déjà en 1852 dans les « Châtiments » — voici ces têtes de chapitre — la société est sauvée ; l'ordre est rétabli ; la famille est restaurée ; l'autorité est sacrée ; la stabilité est assurée.

Mais vous n'évoquez pas le dernier chapitre prédit par Victor Hugo dix-huit ans avant 1870 : Les sauveteurs se sauveront !

Espérons qu'il ne nous sera pas donné d'attendre dix-huit ans cet événement. (*Rires sur divers bancs.*)

Dans un nouveau dialogue des morts, j'aurais tendance à imaginer Judas l'Isariote et Don Basile se promenant sur les bords du Styx et discutant des oripeaux dont il conviendrait de vêtir nos actuels gouvernants, de ceux de Mascarielle ou de Bridoison. Il y en aurait, en fait, pour tous les goûts, mais c'est Bridoison qui prédomine avec cette sorte de vaticination, de compilation, de jactance, de minute juridique qui, à certaines périodes, peuvent apparaître comme une apaisante justification de tous les abandons et de toutes les faiblesses. Faiblesse d'autant plus flagrante quand, de par la diversité de leurs origines, les négociateurs n'ont pas, de part et d'autre de la table, la même notion du droit et des engagements.

Au reste, ne sommes-nous pas payés pour déjà le savoir ? Un quotidien du matin qui se hâte de rire des sots qui ne changent pas à temps d'avis, et qui, tour à tour, casse l'encensoir sur le nez de tous les pouvoirs, disait, avant-hier, sans aménité — encore qu'il la voulait — vis-à-vis de notre éminent collègue Edgar Faure, et rappelant ses désillusions marocaines, qu'il les attribuait à la « légèreté des gouvernements d'alors » qui avaient si hâtivement parlé de « l'indépendance dans l'interdépendance ».

Si légèreté il y avait, c'était un défaut mineur à côté de ceux dont nous souffrons aujourd'hui.

Vous nous avez infiltré, messieurs du Gouvernement, un masochisme national (*Sourires*) pour tenter de faire oublier vos reniements. Depuis longtemps décidés à perdre l'honneur, vous vous êtes efforcés d'y entraîner la France en la relevant de la parole donnée par vous, donnée par l'armée en votre nom à tant de populations fidèles qui, demain, seront abandonnées dans le berceau, et peut-être dans le cercueil, de l'indépendance.

Les hommes de ma génération qui ont eu, en leurs vingt ans, l'honneur et le lourd fardeau de défendre, en d'horribles conditions, côte à côte avec les régiments algériens et marocains, ces troupes d'élite, la permanence, la structure, l'intégrité du pays, ces hommes qui ont assuré sur le terrain même et non pas dans quelque oflag en compagnie du futur maréchal Toukhatchevsky la défense de la France contre l'ennemi d'alors et contre le défaitisme de toujours, ces hommes qui ont laissé sur les terres bouleversées les meilleures des leurs et le meilleur d'eux-mêmes n'accepteront jamais de partager votre humiliation.

« N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie » ? Mais, pour laver l'infamie, il y aura toujours des Rodrigue, et pour les renaissances il y aura toujours de la foi. L'avenir, messieurs du Gouvernement, est déjà tout prêt à vous maudire. (*Applaudissements à droite et sur divers autres bancs.*)

M. le président. La parole est à M. de Chevigny.

M. Pierre de Chevigny. Mes chers collègues, le président Edgar Faure nous disait tout à l'heure que les partisans de l'Algérie française depuis le début, étaient seuls fondés à se déclarer aujourd'hui mécontents. Je désire apporter à cette tribune, le plus rapidement possible étant donné l'heure, l'écho de ceux qui ayant pensé ou ayant senti qu'il était bien difficile de conserver l'Algérie française telle qu'elle existait dans son statut, et dans le même esprit de possession, ont cependant le droit de dire aujourd'hui au Gouvernement leur désaccord. Droit d'autant plus formel qu'ils se sont abstenus de toute critique pendant trois ans — personne, ici, ne m'a entendu critiquer la politique du Gouvernement ni dans ma province, ni parmi mes proches.

M. Antoine Courrière. Au contraire !

M. Pierre de Chevigny. Pour gagner du temps, au lieu de définir ce point de vue, qui est celui de plusieurs collègues qui ne viendront pas à la tribune, et bien que le procédé soit inusité, je vais lire quelques textes que j'ai été amené à adresser ou à publier dans les deux années passées.

Au moment du référendum de l'année dernière, j'écrivais dans un article de journal que, appel étant fait à chaque citoyen en particulier, c'était donc en simple citoyen que je voterais le dimanche suivant, n'ayant la charge ni de représenter, ni d'informer quiconque.

« Pourquoi simplement — et je lis — ne pas utiliser ce moyen, m'ont demandé beaucoup de délégués sénatoriaux, pour réitérer publiquement au Gouvernement un appui que vous ne lui avez pas marchandé en tant d'occasions, même récentes ».

Souvenez-vous c'était deux mois après le vote de la loi de programme militaire — si populaire ! —, que j'étais venu soutenir à cette tribune pour des raisons d'ordre technique.

M. Antoine Courrière. Nous nous en souvenons.

M. Pierre de Chevigny. « Parce qu'il s'agit de l'Algérie et que mon inquiétude a grandi chaque mois depuis un an devant les résultats de la politique algérienne du Gouvernement. J'avais donné mon adhésion aux formules libérales ou évolutives du Gouvernement, y compris l'autodétermination. Je ne l'avais fait que parce que j'y voyais le moyen de poser en France le vrai problème algérien : faire la révolution algérienne sociale et économique au prix d'un immense effort, ou se résigner à l'indépendance, et au départ.

« Pour que la nation française mérite une seconde fois l'Algérie, non comme une possession mais comme une province associée à d'autres, ou comme un pays associé à un autre, il fallait donner le stimulant de la victoire à remporter, c'est-à-dire du choix des Algériens à se déterminer.

« Alors, l'Algérie aurait pu devenir le bastion de l'Occident en Afrique parce que l'Occident s'y serait montré capable à la fois de mise en valeur économique, de justice et de liberté humaine.

« Je savais qu'il s'agissait d'un grand effort dont l'ensemble de la nation devait prendre progressivement sa part à côté de l'armée, mais je pensais qu'il devait être tenté à cause de la quantité et de la qualité de notre jeunesse.

« Mais, aujourd'hui, c'est le Gouvernement qui donne en Algérie l'impression qu'il n'est plus décidé à cet effort et à cette présence envers et contre tous » — cela date du 7 janvier 1961. « Je me demande alors comment empêcher la masse de se diriger vers les totalitaires qui sont, eux, plus que jamais décidés à exercer leur dictature par la menace et par la mort ».

Je terminais par une phrase qui a été supprimée par le quotidien : « Je redoute pour mon pays la terreur contagieuse et les lendemains de larmes et de sang ». Je comprends que le quotidien ait supprimé cette phrase car il n'est jamais agréable d'écrire de pareilles choses, mais il est encore moins agréable de verser les larmes et le sang un an plus tard !

Voici une lettre que j'adressais le 7 avril 1961, au général commandant en chef à Alger :

« J'ai tant cru de mon côté que les formules évolutives ou libérales étaient les seules susceptibles de mettre la nation en face de ses vrais et lourds devoirs envers l'Algérie, autour de l'armée et après elle ; j'ai tant voulu voir en de Gaulle le seul capable d'entraîner le pays à mériter une seconde fois l'Algérie à la moderne, à l'entraîner à nos côtés, fût-ce en préparant une indépendance politique pour dans cinq ans. Je constate que pour subir le bon vouloir de gens que personne n'a mandatés » — c'était le 7 avril 1961 — « pour en faire les maîtres de la négociation, pour imposer leur loi à la psychologie musulmane, pour déclencher l'amertume des Français et favoriser chez quelques-uns la subversion » — c'était quinze jours avant l'affaire Challe — « les anciens auraient suffi. Je pense que vous en conviendrez comme moi ». J'ajoutais : « Si je me trompe, quel soulagement ! »

Un mois après — j'en aurai terminé, rassurez-vous, avec ce rappel qui est plus honnête qu'une improvisation — j'écrivais au bâtonnier Arrighi le 27 mai 1961 : « Je ne peux laisser passer la date prochaine du 29 mai sans vous faire part des sentiments qui m'animent.

« Je fus souvent en Algérie, ces trois dernières années, au titre de la défense nationale. Les hommes avec qui je m'entretenais le plus régulièrement s'appellent Delouvrier, Challe, Gambiez. Pas plus qu'aucun d'eux je ne pouvais me classer parmi les ultras » — d'ailleurs, je vous dis tout de suite ma sympathie intellectuelle pour les ultras, comme M. le président Edgar Faure l'a fait tout à l'heure ; c'est un mot utilisé simplement pour désigner les partisans de l'Algérie française intégrale — « et successivement j'ai admis en toute loyauté les formules libérales ou « évolutives » du Gouvernement.

« J'étais persuadé, en effet, que la France rajeunie d'aujourd'hui trouvait en Afrique à la fois son épreuve et l'offre du destin ; mais qu'elle devait pour y répondre se hisser à la hauteur d'une grande tâche. Il n'était plus question de conserver l'Algérie, mais de la mériter une seconde fois, en pleine conscience du contexte politique moderne. Il fallait que la nation entière, d'abord derrière l'armée, la remplaçant ensuite progressivement, fournit le grand effort du siècle pour mettre en valeur ce pays dans tous les domaines. Alors le choix des Algériens ne devait plus être craint, quand bien même eût-il abouti à l'indépendance politique, car l'association se serait inscrite dans les faits, les réalisations, les nécessités et c'était le seul livre où elle n'eût pu s'effacer d'un trait de plume...

« Mais c'est dans une appréhension grandissante que j'ai entendu se modifier, puis s'invertir les signes gouvernementales, depuis l'intégration de Dunkerque à Tamanrasset — je n'y croyais pas moi-même — jusqu'à ces négociations politiques en plein combat dont la possibilité même était écartée comme scandaleuse naguère encore ». C'était le 27 mai 1961. « C'est dans l'inquiétude que j'ai senti basculer la confiance et la détermination de certains musulmans au cours de mes trois visites de l'année 1960, résultat immanquable des contradictions politiques gouvernementales.

« Si bien que je me suis souvent demandé où devait s'arrêter mon loyalisme ; quand je devrais reconnaître avoir été trompé si les Français devaient quitter l'Algérie, et comment je manifesterai, notamment à mes concitoyens de là-bas, que je n'étais pas complice de cet abandon...

« Voilà, monsieur le bâtonnier, les sentiments d'un homme qui, n'étant qu'un témoin, ne peut se reconnaître que la responsabilité si diluée d'un parlementaire, mais qui se souvient de ses convictions, de ses déclarations, de son influence peut-être ».

Cette position, monsieur le ministre, est celle que nous avait définie en septembre 1959 le général de Gaulle lui-même avec la politique d'autodétermination.

Comme nous avons eu l'esprit encombré de formules différentes et successives, je voudrais tout de même rappeler en quelques mots que cette politique consistait à lancer la nation dans l'épreuve, pour créer l'Algérie nouvelle sous la souveraineté française, puis à provoquer la sanction politique de l'autodétermination au grand jour d'un contrôle international, et non pas de faire le contraire !

Cette opinion, je dois vous dire qu'elle était née pour moi, sur place, dès l'été 1958, car tout — non pas tout, ce n'est pas vrai ! — mais presque tout était redevenu possible en Algérie par l'intervention dans la vie publique française du général de Gaulle.

Tout à l'heure, en entendant le discours du président Edgar Faure, je regrettais que son talent, sa persuasion, ne nous aient pas été offerts trois ans plus tôt car c'est à ce moment-là que l'effort de la France pour équiper l'Algérie, l'effort des Français pour y remplacer progressivement l'armée, eût porté ses pleins effets. Aujourd'hui, je ne suis pas sûr qu'il soit aussi facile de garantir aux Français qui voudraient se lancer dans cette opération — dont je ne conteste pas l'intérêt national — qu'ils soient suivis et que hors de la souveraineté française les conditions leur seront loyalement créées de cet effort, de cette coopération généreuse.

Qu'est-il advenu de tous ces projets, de toutes ces déclarations ? Une série de renoncements, vous le savez, d'annonces non suivies d'effets ou suivies d'effets contradictoires. Le résultat est la présente journée ! J'entends simplement le rappeler. Comment avoir confiance ? Les positions successives n'engagent, dira-t-on, que ceux qui les ont prises, pas les autres ; on peut être réaliste, à chaque étape où l'on est amené malgré soi, penser que ce qui est acquis est acquis, ne considérer que ce qui reste possible, repartir sur de nouvelles bases, mais nous ne sommes pas tous faits pour ce réalisme permanent de l'animal domestique : nous avons le droit de dire finalement, surtout si nous ne le faisons qu'une fois « Nous avons été trompés ! » et nous avons même le droit de rester assis, pour le marquer, si cela nous plaît !

Sans avoir rien fait pour gêner le Gouvernement, ainsi que je le disais tout à l'heure, sans vouloir rien faire pour gêner l'application de ces accords dans l'avenir, je veux préciser aujourd'hui que le contraire de ce qui avait été annoncé a été fait et que quiconque a fait confiance aux paroles du pouvoir peut s'estimer dupé.

A ce point de mon exposé, et avant de conclure sur l'avenir qui se présente devant nous, je voudrais, si vous me le permettez, faire deux remarques qui me viennent naturellement à l'esprit. La première consiste à se demander si l'on a le droit de se plaindre d'avoir été étranger aux délibérations du Gouvernement, aux variations gouvernementales, qui restent légitimes ? Le pouvoir n'a-t-il pas le droit d'être habile, secret, machiavélique, dans la difficile époque moderne ? Voilà la question qu'on peut se poser.

Je répondrai volontiers qu'il en a certainement le droit et le devoir, mais j'entendais, il y a quelque trois semaines, un général célèbre et constamment demeuré loyal, dire — je répéterai ses termes dans leur brutalité : « Si seulement on nous avait mis dans le coup, à une vingtaine, depuis le début, l'armée tout entière aurait suivi ! » Eh bien, je dirai cela pour tous les intermédiaires, et notamment pour ceux, naturels, constitutionnels, que sont les parlementaires ! (*Applaudissements au centre*).

Si beaucoup avaient été « mis dans le coup » parmi ceux qui avaient le droit de l'être, je suis persuadé que ce que nous considérons aujourd'hui comme opposition irrémédiable ne le serait jamais devenu...

Pour conclure cette première remarque, je dirai que le pouvoir a toujours le droit d'être machiavélique, mais que dans les temps modernes — et c'est une vérité de La Palisse, étant donné la diffusion des moyens d'expression — on n'a pas le droit d'être machiavélique tout seul. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs*.)

M. Jean Lecanuet. Ni avec d'autres !

M. Pierre de Chevigny. Pourquoi ? Un monarque absolu pouvait être machiavélique dans son gouvernement, sans s'appuyer sur la coopération d'un plus grand nombre ; mais aujourd'hui, je ne le crois pas possible.

Ma deuxième remarque, c'est qu'en reniant coup sur coup toutes les positions intermédiaires qui étaient celles à la fois de la sagesse et de l'espoir, le pouvoir en a chassé tout un chacun. Car chacun, s'estimant trahi, ou retournait en arrière ou bien se résignait à suivre le pouvoir. Si bien que comme la pluie qui tombe sur un toit et se retrouve obligatoirement dans l'une ou l'autre gouttière, nous avons tous été progressivement dirigés vers l'une ou l'autre position extrême. Ainsi, il y a quelques jours encore, qui n'était pas F. L. N. était suspect d'être O. A. S. et qui n'était pas O. A. S. était suspect d'être F. L. N. C'est la dramatique opposition qui nous menace aujourd'hui encore et

c'est pourquoi j'ai le droit de l'évoquer et de dire que nous refusons cette option brutale, même si elle convient, même si elle est nécessaire à la politique gouvernementale.

L'avenir, enfin, quel est-il ? Si nous n'avions pas la confiance chevillée au cœur, l'avenir serait à l'image du passé. Le passé nous rend terriblement inquiets pour l'avenir, bien entendu. Cependant sur les positions, monsieur le ministre, que vous aurez encore à nous préciser, nous sommes nombreux à être résolus à ne pas gêner le Gouvernement sans doute, à coopérer avec lui chaque fois qu'il le demandera, et par la parole et par l'action, mais à ne pas tolérer que d'autres positions soient substituées à celles-ci, que d'autres bases soient admises que celles par vous solennellement et péneusement définies.

Vous aurez, voyez-vous, beaucoup de mal à cela, parce que ou bien l'on garde la souveraineté dans un pays pendant un temps donné et on prétend y faire régner la loi par la police pendant le même temps, ou bien l'on perd cette souveraineté et alors l'on dépend d'autrui, et il n'y a plus ni coopération ni garantie individuelle qui demeurent certaines. Mais si vous voulez à tout prix maintenir la coopération, assurer les garanties, vous aurez d'abord un grand effort psychologique à faire en métropole car il y a des signes dramatiques de dégradation de l'esprit public.

J'entends des collègues qui, depuis des années, parlaient des « Français d'Algérie » et qui parlent maintenant des « Européens d'Algérie ».

M. Roger Lachèvre. Ils écoutent la radio !

M. Pierre de Chevigny. Je le pense bien, car ce n'est pas tout seuls qu'ils ont trouvé cela ! J'ai très peur de voir renaître un état d'esprit que nous avons connu en 1941 en France, bien que toutes choses soient inégales d'ailleurs et que la comparaison ne vaille pas autrement.

J'étais alors à la prison du Cherche-Midi — que les suivantes m'ont fait regretter, car cette prison était entre le Sénat et le Bon Marché, ce qui était tout de même rassurant. (Rires.) A cette époque, un certain nombre de Français, devant les déportations qui commençaient, arrivaient à se donner une bonne conscience en disant qu'après tout ces malheurs ne frappaient que des aventuriers, ou des communistes, ou des juifs. Or la seule réaction admissible était de considérer que tout proscrit appartenait à la France.

Et je pense qu'il serait grave que le même phénomène psychologique se reproduisit et que, pour se donner bonne conscience, les Français commencent à mettre au passif des « pieds noirs » tous les maux qu'ils ne veulent plus connaître, auxquels ils croient dans leur naïveté pouvoir échapper et qui proviennent de cette Algérie.

Effort psychologique, mais aussi effort matériel, effort pratique. Vous me permettez d'en terminer là dessus, en évoquant spécialement les Musulmans. Nous sommes un milieu de responsables. Je pense que je n'ai pas besoin ici de préciser ma pensée. C'est peut-être notre plus grand devoir, notre mission sacrée que cette nation n'abandonne pas ceux qu'elle a engagés derrière elle. Quand on voit un débonnaire journal très lu qui « titre » maintenant : « Règlement de comptes entre harkis et F. L. N. », je pense que c'est une singulière façon d'évoquer une vengeance dont nous devons nous sentir exclusivement responsables, car il s'agit bien d'une vengeance contre la France.

A ce sujet, le ministre des armées, que j'ai interrogé par écrit et oralement en commission, m'a donné les apaisements les plus certains : possibilité pour tous de se réengager dans l'armée sans qu'on tienne compte de leur âge ni de telle ou telle déficience physique.

M. Roger Lachèvre. C'est au *Journal officiel* d'aujourd'hui.

M. Pierre de Chevigny. Je vous remercie infiniment, mais ce n'est pas là que je veux en venir. Possibilité aussi de jouir du statut de rapatrié et des droits qui s'y attachent : tout cela est rassurant.

Mais dans le même temps, et cela n'est pas au *Journal officiel*, mon cher collègue, les E. M. S. I., ces petites assistantes musulmanes qui ont fait tant de bien dans les S. A. S. et partout, voulant rentrer en métropole où elles ont déjà vécu, ont à faire face à des obligations administratives, telles qu'elles n'en voient pas la fin et qu'elles souhaitent jouir un jour en pratique de cette autorisation de principe...

Sur les 80.000 harkis, si 10.000 seulement, par exemple, veulent rentrer avec leurs familles, cela fera 40.000 personnes. Je me souviens qu'à ce banc même M. Boulin, ministre des rapatriés, a indiqué au cours de la discussion de son budget qu'il faisait une hypothèse de 25.000 rapatriés par an...

M. Henri Longchambon. Cent mille.

M. Pierre de Chevigny. Je me demande quel va être le rapport entre le projet budgétaire et ces décisions si justifiées, si généreuses. Si j'ai lancé ce cri d'alarme sur un sujet restreint, c'est que le chemin parcouru, la façon dont nous l'avons parcouru,

ne me rendent pas confiant dans le chemin qui nous reste à parcourir et le temps qui nous sera donné. N'empêche que j'ai confiance, bien au-delà du Gouvernement, dans mon pays, dans la mission à laquelle il a rarement failli dans le monde.

Mais le Gouvernement est là pour la servir, et ceux qui se sont exprimés aujourd'hui par ma voix n'accepteront pas une nouvelle fois d'être trompés. (*Applaudissements au centre gauche et à droite.*)

M. le président. Etant donné l'heure le Sénat voudra sans doute interrompre le débat pour le reprendre à vingt et une heures trente.

M. Antoine Courrière. Vingt-deux heures !

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?..

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à vingt et une heures quarante minutes, sous la présidence de M. Gaston Monnerville.*)

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite du débat, la parole est à M. Sadi.

M. Abdelkrim Sadi. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, enfin le cessez-le-feu est conclu. Il trouve une Algérie meurtrie, endeuillée, déchirée, mais il laisse poindre à l'horizon une lueur, celle de la paix dans laquelle désormais, grâce à toutes les bonnes volontés, l'Algérie va se reconstruire, s'édifier à nouveau sur des bases dignes des sacrifices qu'elle a consentis depuis un siècle. Cette paix qui s'annonce, nous la devons au courage des deux peuples, Français et Algérien, guidés par la clairvoyance d'un homme qui déjà, à Brazzaville, avait tracé les chemins qui devaient mener à l'émancipation les peuples d'Afrique. Si donc on est parvenu à la conclusion d'un accord qui met fin au drame algérien, c'est surtout aux efforts accomplis par les négociateurs qui ont été, pendant les longues et laborieuses conversations, animés par un seul souci, celui de ramener la paix en Algérie et dans le monde, sans porter atteinte à l'honneur, à la dignité des uns comme des autres. L'annonce du cessez-le-feu a trouvé un écho profond en Algérie et dans le monde entier. Cette satisfaction s'est traduite par de nombreux télégrammes venus de toutes les parties du monde, télégrammes adressés tant à Paris qu'à Tunis et prouvant que le conflit algérien était bel et bien un lourd fardeau et un point névralgique susceptible à tout moment de provoquer un conflit plus vaste, plus meurtrier à travers le monde.

Je suis aujourd'hui particulièrement heureux de saisir l'occasion pour adresser du haut de cette tribune mes sincères félicitations aux populations françaises et algériennes pour le résultat auxquels viennent d'aboutir les négociations. Si ce résultat a été possible, c'est surtout grâce aux combats menés par les deux peuples pour la liberté des hommes et pour la paix.

Ce résultat est aussi le gage qui garantira l'édification d'une Algérie nouvelle qui poursuivra son chemin vers un destin meilleur, celui qui la rapprochera de jour en jour de la France et consolidera mieux encore l'amitié qui lie les deux peuples, née et affermie à travers toutes les vicissitudes que ces enfants de France et d'Algérie ont connues au cours des combats menés côte à côte pour la liberté.

Cela me permet d'exprimer avec vous tous les souhaits de voir s'installer en Algérie beaucoup de compréhension et surtout beaucoup plus de confiance car, sans confiance réciproque et loyale, rien ne pourra s'édifier de valable et surtout de durable. C'est pourquoi je dirai : ayons d'abord confiance en nous-mêmes, aimons-nous les uns les autres ! C'est à ce prix seulement que nous parviendrons à assurer, tant en France qu'en Algérie, dans la paix retrouvée une coopération étroite et sincère qui donnera à chacun sa dignité et le bien-être indispensable.

Je ne terminerai pas sans rappeler à tous ceux qui veulent deuter de l'avenir que nous trouvons dans l'histoire de la France bien des faits parfois tragiques et douloureux, mais indispensables pour nous rendre plus grands car la meilleure des amitiés, c'est celle qui se forge dans la douleur. C'est cette amitié-là, née et développée dans la douleur, qui va être, je le souhaite de tout cœur, le ciment qui liera fraternellement nos deux peuples. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Estève.

M. Yves Estève. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, c'est avec une très profonde émotion que j'aborde cette tribune dans ce débat sur le drame algérien, l'un des plus graves et des plus douloureux que le pays ait connus depuis des siècles. Celui qui vous parle, mandaté par l'unanimité de son groupe, comprend et ressent toute la charge de sa mission.

Personne ne peut oublier l'œuvre magnifique de la France en Algérie pendant cent trente-deux années consécutives, sa générosité pour y implanter les bienfaits de sa culture, de son esprit social. Personne n'oublie le démarrage du plan de Constantine, la construction des villes, l'aménagement des villages, la découverte et la mise en exploitation des richesses du Sahara, et puis, au-dessus de tout, avec nos admirables fonctionnaires, la patience, le courage, le patriotisme de son armée. Au cours des ans, cette dernière s'y est montrée non pas agressive, conquérante ; au contraire, elle a su respecter la propriété, les coutumes, les traditions ancestrales du pays et aussi la dignité de l'homme.

Personne non plus ne doit ignorer l'existence de ce million de compatriotes dont les travaux ont été si générateurs de progrès pour les deux communautés.

Au surplus, ils ont par deux fois donné leurs fils à la France pour contribuer avec force avec les admirables troupes musulmanes à la libération du sol national. Aussi, il eût été vraiment souhaitable que les actes, les faits, les gestes, les sentiments aussi des populations algériennes autochtones aient pu convaincre les chefs de la rébellion à prendre dès le départ nettement conscience de leur erreur. Il faut croire qu'il était déjà trop tard pour agir avec efficacité et appliquer avec force les réformes sociales indispensables.

La tentative avortée de 1945, alors que le général de Gaulle était au pouvoir, la proclamation de l'indépendance de la Tunisie et du Maroc pouvaient laisser présager des soubresauts dans les départements algériens antérieurement au 1^{er} novembre 1954.

Mais alors la France est occupée en Indochine. Les meilleurs cadres de l'armée d'Afrique, spécialement les officiers des services indigènes, doivent rejoindre le corps expéditionnaire d'Asie et, pendant ce temps, les nationalistes algériens préparent tranquillement les combats futurs.

Depuis plus de sept ans, non seulement les hommes se sont heurtés en Algérie, mais le terrorisme a gagné la métropole. Des innocents tombent victimes d'horribles tueries ; des familles jusqu'ici très unies, animées à l'intérieur d'elles-mêmes de sentiments divergents, des amis très chers se divisent. Bref, jour après jour, tout ceci prend l'aspect d'un début de véritable guerre civile où la France risque de perdre son honneur ; le citoyen ce qu'il a de plus précieux, sa liberté.

Aussi, mes chers collègues, notre satisfaction fut-elle empreinte de réalisme, plus tempérée par la raison qu'excitée par la joie, à l'annonce du cessez-le-feu, cessez-le-feu qui doit obligatoirement être le préalable de la paix.

Je voudrais à présent remercier M. le ministre des affaires algériennes, ses collègues MM. Buron et de Broglie pour la ténacité dont ils ont fait preuve dans les longs, dans les douloureux pourparlers d'Evian...

M. René Dubois. Parfait !

M. Yves Estève. ... et, au-delà de leurs personnes, le Gouvernement tout entier qui les avait mandatés.

En effet, vous ne l'ignorez pas, depuis 1958, nous n'avons cessé d'appuyer sa politique et très spécialement sa politique algérienne.

Nous avons écouté, lu et relu la communication du Gouvernement sur laquelle nous débattons actuellement et il nous plaît de constater l'affirmation que, dès septembre 1958 et plus directement le 23 octobre 1958, le général de Gaulle, qui n'était pas encore Président de la République, offrait déjà la paix aux dirigeants de la rébellion. (*Mouvements divers.*)

Un sénateur à droite. Et quelle paix !

M. Jacques Duclos. Le drapeau blanc !

M. Yves Estève. ... que l'autodétermination des populations algériennes était à nouveau solennellement affirmée par le chef de l'Etat le 16 septembre 1959 et que, depuis cette date, rien n'a été négligé, malgré les menaces, malgré les pressions de toute nature pour arriver à cette solution qui nous paraît la seule et la meilleure (*Exclamations à droite*) ou, si vous préférez, la moins mauvaise...

M. René Dubois. Il vaut mieux !

M. Yves Estève. ...en la conjoncture présente, pour nous mêmes, nos enfants et aussi très probablement pour tous les Algériens, sans distinction de races, ni d'opinions confessionnelles ou autres.

L'analyse des faits implique une continuité sans faille dans la politique suivie, toute conforme à nos traditions de liberté, de justice et d'humanité. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*) Les Algériens choisissent donc eux-mêmes leur destin. L'avenir nous montrera, j'en ai le sentiment, qu'ils n'hésiteront pas à envisager cette communauté d'intérêts avec la France, qu'ils maintiendront avec elle des liens de précieuse collaboration, car ils savent que, depuis la conférence de Brazzaville, la politique hardie et généreuse du chef de l'Etat a réussi à

établir des relations cordiales entre la V^e République et les nouveaux jeunes Etats indépendants.

Déjà la Guinée qui, de tous nos anciens territoires d'outre-mer, avait été le seul Etat africain à répondre négativement au référendum de 28 septembre 1958 sur la Communauté, entend modifier sa ligne de conduite envers notre pays.

Demain, nous en sommes persuadés, les pays arabes, l'Egypte, la Syrie, l'Irak, l'Arabie Séoudite ne manqueront pas de reprendre leurs relations diplomatiques avec la France, rompues par suite de la guerre d'Algérie et de l'affaire de Suez. (*Exclamations à droite.*)

M. René Dubois. Vous croyez au Père Noël !

M. Yves Estève. Des horizons nouveaux vont naître pour le plus grand bien des populations de l'Algérie, populations françaises, populations musulmanes, si les unes et les autres veulent bien comprendre, sans passion et avec discernement, le sens et la portée des accords d'Evian garantis par la présence de l'armée pendant trois ans, de la marine française à Mers-el-Kébir pendant quinze ans.

Avant de conclure, je voudrais au nom de mes amis adresser un pressant appel à la raison, au bon sens aussi des Français d'Algérie. Nous connaissons bien la situation douloureuse qui est la leur. Nous pouvons les assurer de la solidarité de la nation. Mais la meilleure garantie qu'ils auront c'est d'avoir en France un Etat fort présidé par un homme clairvoyant. (*Mouvements divers.*) Qu'ils soient certains que le général de Gaulle mettra autant d'acharnement à défendre les accords qu'il a mis de volonté pour faire progresser l'opinion vers la seule solution valable en Algérie et qui est prévue par les textes d'Evian.

Nous voulons aussi faire confiance à la grande majorité du peuple musulman pour leur application loyale. Les Musulmans doivent comprendre les sacrifices de la France ; et tout cela doit créer cette confraternité promise aux hommes de bonne volonté, que nous souhaitons ardemment de tous nos vœux.

Quant à nous, sénateurs du groupe de l'union pour la nouvelle République, nous estimons que le général de Gaulle, le Gouvernement et le Premier ministre, Michel Debré, ont mené à bien malgré vents et marées la tâche qu'ils s'étaient assignée et que seul l'intérêt supérieur de la nation les a guidés.

Nous pensons donc qu'il n'est point téméraire de continuer à leur apporter demain comme hier le meilleur de notre soutien. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. René Dubois. On a vraiment les soutiens qu'on mérite !

M. le président. La parole est à M. Etienne Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues. Des accords, ou de ce qu'il est convenu d'appeler les accords, tout a été dit et excellemment par le plus grand nombre de nos collègues, cet après-midi.

Je me bornerai donc, en fin de ce débat, à indiquer que je trouve moi aussi déplorable que le Gouvernement — dont je rappelle qu'il en a toujours la possibilité aux termes mêmes de l'article 49 de la Constitution — n'ait pas cru devoir soumettre aujourd'hui une déclaration de politique générale à l'approbation du Parlement et plus particulièrement du Sénat, puisque celui-ci ne dispose pas du droit de censure. Ainsi, notre assemblée, qui — je le rappelle car il faut qu'on le sache à l'extérieur — n'a jamais été consultée sur le principe de l'autodétermination, ne saurait être tenue en aucun cas pour responsable de cette politique et de son application.

Si je déplore que nous n'ayons pas été consultés, c'est parce que cela nous eût permis de nous prononcer sur la déclaration gouvernementale soumise à nos débats et, par conséquent, de prendre, chacun pour ce qui nous concerne, nos responsabilités.

Comme on l'a fort bien démontré ici même tout à l'heure — c'est pourquoi je n'y reviendrai pas longtemps et je m'efforcerai d'être très bref — les accords signés par le Gouvernement avec les représentants de la rébellion ne sauraient engager le futur Etat algérien. Ils n'auront donc que la valeur qu'on voudra bien leur donner par la suite. Ils ne comportent d'ailleurs que des garanties notoirement insuffisantes et de toute manière illusoires. Enfin, ils doivent, nous le savons maintenant, servir de prétexte à une nouvelle opération de caractère plébiscitaire assortie de possibilités — comment dirais-je ? — de manipulations constitutionnelles sans doute destinées à asseoir davantage encore le pouvoir personnel dans ce pays.

Est-il nécessaire de préciser, mes chers collègues, que j'aurais aimé, pour ce qui me concerne, marquer par mon vote, mon hostilité à un tel abandon, à une telle politique et à de tels procédés ?

Pourtant, le Sénat ne m'en voudra pas de m'efforcer — une fois n'est pas coutume — de faciliter la tâche du Gouvernement. Il ne faudrait pas, d'ailleurs, qu'au terme de ce débat, l'opinion publique aille s'imaginer qu'il existe de graves désaccords entre M. le Premier ministre et un certain nombre de nos collègues, alors qu'en réalité, bien souvent, il ne semble s'agir que de simples malentendus.

J'en veux pour preuve ce petit livre que j'ai là. Je n'irai pas jusqu'à dire que j'en fais mon livre d'heures ; mais l'ayant lu avec toute l'attention que lui mérite la qualité de son auteur, j'ai constaté qu'il contient les réponses les plus précises et les plus catégoriques à la plupart des questions qui ont été posées cet après-midi au cours du débat. Comme ce petit livre — vous l'avez déjà déviné mes chers collègues — a pour auteur Michel Debré, qu'il s'intitule de surcroît *l'Algérie française*, qu'il est tiré — c'est inscrit ici, en bas de la couverture — d'une collection dite « Collection de l'histoire » (*Sourires.*), j'ai tout lieu de penser, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, que je vais faciliter la tâche de M. le Premier ministre et le soulager en quelque sorte, en fournissant à chacun la réponse qu'il attend.

Je le fais en toute quiétude d'esprit — car on ne sait jamais, de nos jours, si les documents que l'on reçoit chaque matin sont authentiques ou non — je le fais en toute quiétude d'esprit, dis-je, puisque mon petit livre ne contient que le texte de deux discours prononcés ici même, à cette tribune, les 15 mars et 29 mai 1956, par M. Michel Debré à l'occasion, concernant l'Algérie, de débats dont notre excellent et très estimé collègue M. Marcel Champeix n'a sans doute pas perdu le souvenir, puisqu'il était alors secrétaire d'Etat aux affaires algériennes.

J'ai poussé le souci jusqu'à pointer ce qui se trouvait à l'intérieur de ce livre avec les pages mêmes du *Journal officiel*, jugeant qu'il était plus commode de transport et c'est pourquoi je l'ai apporté. (*Sourires.*)

A M. Barrachin, qui s'inquiétait du sort de l'O. T. A. N., je dois indiquer, à mon grand regret, que ses craintes sont fondées. C'est la pensée même de M. Michel Debré et je lis pour que vous n'en doutiez pas : « Tout se passe depuis quelques années comme si le pacte de l'Atlantique ne représentait qu'une alliance de sécurité sur le continent Atlantique, c'est une absurdité, et si quelqu'un a le droit de le dire, c'est le président du conseil du Gouvernement français. Le jour où les Français, par malheur, seraient chassés d'Afrique, le pacte de l'Atlantique se briserait comme un fétu de paille ».

Vous voilà donc, mon cher collègue, parfaitement fixé ! (*Rires.* — *Applaudissements à gauche et à droite.*)

M. René Dubois. Le renégat !

M. Etienne Dailly. A M. de Maupou qui paraissait s'étonner de la reconnaissance rapide de *de jure* du G. P. R. A. par le gouvernement de l'U. R. S. S., je crois pouvoir faire connaître que c'est un sentiment qu'il partage avec M. Michel Debré. Je cite :

« L'Algérie est le champ de bataille le plus important du monde actuel où la paix n'est qu'une apparence. Nous n'avons pas affaire à la révolte d'un peuple opprimé. Nous n'avons pas affaire à une rébellion nationale, nos adversaires ce sont des hommes armés, encadrés et commandés par l'étranger. Cet étranger n'est pas algérien, ... ».

S'il n'est pas algérien, je vous demande à penser quelle peut être sa nationalité, mes chers collègues. (*Rires.*)

Je m'excuse, je me suis arrêté à une virgule avant la fin de la phrase, M. Debré déclarait :

« Cet étranger n'est pas algérien, car les personnages algériens du Caire sont des fantoches ».

Voilà qui renseigne tous ceux qui ont posé cet après-midi le problème de la valeur des accords.

Monsieur Bruyneel, vous vous inquiétez de la défense de la Méditerranée. En ce qui concerne cette défense j'ai le plaisir de vous faire savoir que vous êtes parfaitement d'accord avec M. le Premier ministre qui déclarait ceci :

« Je vous l'ai dit lors de la discussion sur les pouvoirs spéciaux, il faut regarder la côte méditerranéenne de la France pour savoir ce que représente une Méditerranée qui n'est plus dominée par les puissances occidentales. A partir du jour où la Méditerranée cesserait d'être dominée par les puissances qui ont notre conception du droit et de la civilisation, la France aurait aussitôt une nouvelle frontière et avant trente ans nous saurions ce que coûterait à la nation cette frontière vers le Sud dont on a oublié l'existence depuis tant d'années ». (*Applaudissements à droite.*)

Quant à M. Achour, il a parlé de l'Algérie nouvelle en termes exhaustifs qui lui font honneur pour ce qui le concerne.

Il est dommage que M. Achour ne soit pas là ou plutôt cela vaut peut-être mieux ; cela lui évitera une déception, une désillusion, car sa conception de l'Algérie nouvelle n'a aucun rapport avec celle de M. Michel Debré. Je cite :

« A partir du jour où l'Algérie cesserait d'être française, elle connaîtrait, en pire, le sort de la plupart des Etats arabes qui de nos jours oscillent entre l'anarchie et la dictature, les deux régimes étant également sanguinaires. »

M. Bernard Chochoy. Quel prophète !

M. Etienne Dailly. Par contre, deux de nos collègues peuvent se sentir ce soir tout à fait à l'aise. Ils pourront quitter cet

hémicycle certains d'être bien d'accord avec M. Michel Debré et si surprenant que cela soit, mes chers collègues, il s'agit de M. Bernard Lafay et de M. Jacques Duclos.

M. Bernard Lafay a déclaré cet après-midi, je vous le rappelle, que le régime était condamné. Il a raison, car M. Michel Debré disait ici à cette tribune dans le même discours :

« Au surplus, la perte de l'Algérie ce serait la fin du régime. J'entends par là non pas tellement la fin d'institutions qui sont les nôtres que des principes fondamentaux qui font la gloire de la République française ». (*Rires.*)

Quant à vous, monsieur Duclos, comme l'on comprend, mon cher collègue, votre profonde satisfaction, car si l'on en croit M. Michel Debré, vous avez raison de vous réjouir : les temps sont proches ! Je cite :

« Ce que nous savons bien, c'est qu'au jour où les troupes françaises, les civils français, seraient obligés par malheur national de quitter l'Algérie, il y aurait en France des troubles économiques et sociaux, une agitation des réfugiés et des demi-soldes et au-dessus de tout cela, une humiliation nationale si profonde qu'un parti en profiterait, c'est le parti communiste. La perte de l'Algérie, c'est la France communiste ». (*Applaudissements à gauche.*)

J'espère, mon cher collègue, que vous voilà pleinement content !

M. Jacques Duclos. Je n'attache pas une très grande importance aux écrits de M. Debré ! (*Sourires.*)

M. René Dubois. Vous avez tort !

M. Etienne Dailly. Mais il est un orateur qu'il ne m'est pas possible de rassurer, bien au contraire, c'est notre collègue François Mitterrand lorsqu'il pose le problème de l'immoralité, je dirai fondamentale, que constitue le maintien dans ses fonctions de l'actuel Premier ministre.

A l'appui de cette thèse, je voudrais, mesdames, messieurs, et je m'en excuse, procéder à une dernière lecture d'un papier que je porte sur moi depuis longtemps, sachant bien qu'un jour il faudrait en finir par là.

Il s'agit d'un article écrit le 6 décembre 1957 dans l'*Echo d'Alger*. Par qui ? Vous le devinez... Comme toutes les bonnes pièces, il comporte deux titres : « L'alerte aux Algériens ! ou les chemins de la trahison ».

Je lis le préambule de l'*Echo d'Alger* que M. Michel Debré a remercié de son hospitalité, qui était à l'époque presque quotidienne, en l'interdisant et en confisquant ses biens. Le voici, ce préambule :

« Avant que vienne en discussion au Conseil de la République le texte de la loi-cadre votée par l'Assemblée nationale, M. Michel Debré, sénateur d'Indre-et-Loire, nous fait parvenir le remarquable article que nous publions ci-après ». (*Rires.*)

Je me bornerai à vous en lire trois très courts passages. Je commence et je cite :

« Le seul problème pour ceux qui entendent séparer l'Algérie de la France est d'imaginer le système juridique ou politique qui mettra hors de la légalité les défenseurs de la souveraineté française. »

Je relis, car je constate bien de la stupeur sur vos physionomies (*Nouveaux rires*) : « Le seul problème pour ceux qui entendent séparer l'Algérie de la France est d'imaginer le système juridique ou politique qui mettra hors de la légalité les défenseurs de la souveraineté française. Tant que l'Algérie est terre française, tant que la loi en Algérie est la loi française, le combat pour l'Algérie française est le combat légal, l'insurrection pour l'Algérie française est l'insurrection légitime. Si l'on pouvait réussir par quelque procédé à retourner la légalité, à renverser la légitimité, en d'autres termes, à faire en sorte que le combat légal et l'insurrection légitime soit pour l'Algérie non française, alors les ennemis de la France, les traîtres à la France auraient partie gagnée. »

Puisque c'est vous qui, comme vous l'écrivez, avez réussi à retourner la légalité, à renverser la légitimité, en d'autres termes à faire en sorte que le combat légal et l'insurrection légitime soit pour l'Algérie non française, nous savons désormais ce que vous pensez de vous-même. Vous croyez-vous vraiment dès lors qualifié pour conserver ces fonctions ? pour déterminer et conduire la politique de la nation ?

Quant au cessez-le-feu, dans ce même article, voici ce que vous en écrivez :

« Accepter que le cessez-le-feu ne soit pas livraison des armes, c'est officialiser la rébellion, c'est donner un caractère représentatif à la terreur, c'est justifier les barbares et les égorgés, c'est aussi établir un duo pour l'établissement d'un nouvel ordre public, en d'autres termes, accepter l'abandon de la souveraineté. Il n'y a pas de cessez-le-feu sans reddition. Cette reddition peut n'être pas pure et simple, mais elle doit au minimum comporter la livraison de toutes les armes détenues par les rebelles, la dissolution de leurs unités et de leur soi-disant états-majors. »

Vous croyez-vous dès lors, monsieur Michel Debré, vraiment qualifié pour être celui qui va appliquer l'accord du cessez-le-feu ?

Quant à la conclusion — car il va me falloir moi-même conclure et je m'excuse auprès du Sénat, à une heure aussi tardive, de retenir son attention — elle est la suivante : « Que les Algériens sachent qu'il est à Paris des hommes qui ne séparent point la cause de l'Algérie de celle de la France, que n'effraient ni les menaces de la rébellion ni celles de Washington, ni celles de Londres et qui pour un destin commun qui est celui de la patrie ne transigeront jamais. Que les Algériens sachent surtout que l'abandon de la souveraineté française en Algérie est un acte illégitime, c'est-à-dire qu'il met ceux qui le commettent et qui s'en rendent complices hors la loi et ceux qui s'y opposent, quels que soient les moyens employés, en état légal de légitime défense ! »

Je vous pose cette troisième question : vous croyez-vous vraiment, monsieur Michel Debré, dès lors qualifié pour ramener le calme dans les esprits et pour assurer la défense de l'ordre républicain ? (*Applaudissements à gauche, au centre gauche, et à droite.*)

L'ordre républicain, aujourd'hui, dans le désarroi que vous avez créé, on ne peut plus l'assurer que par le respect le plus strict, dans le respect le plus strict, par l'application la plus rigoureuse, dans l'application la plus rigoureuse de la Constitution. Nous savons, hélas ! le cas que vous en faites et qu'on en fait autour de vous.

Quant à l'apaisement des esprits, ce n'est pas sur l'apprenti-sorcier que nous pouvons compter pour endiguer la violence, la colère et la douleur qu'il a déchaînées.

Car c'est vous qui avez éveillé cette colère qui gronde ; c'est vous qui avez inventé cette violence qui tue ; c'est votre politique qui engendre la douleur !

Oui, vous avez été le ferment du désordre et des passions. Or, ce qui vient du désordre ne peut retourner qu'au désordre. On ne peut pas construire la paix sur la violence. En vérité, je vous le dis : Vous êtes le mensonge au sein de ce régime. Or, la démocratie ne s'accommode pas du mensonge ; la République non plus. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé des affaires algériennes.

M. Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais parler des conclusions d'Evian. Je vais en parler parce que, au fond, tout au cours de cette journée, c'est surtout par allusions qu'il en fut fait état. Je vais en parler aussi parce qu'il est indispensable à cette heure que, sur certains points, j'apporte des précisions et aussi des réponses à un certain nombre de questions qui ont été posées sinon toujours résolues.

Permettez-moi de ne pas me perdre dans des considérations historiques sur les occasions manquées depuis trente ans. Nous en connaissons la liste, qui pourrait remonter même infiniment plus haut et presque jusqu'aux origines. Ce qui est important au jour où nous sommes, c'est d'étudier ce qu'on pouvait faire en 1961 pour régler ce dramatique problème et pour tâcher de trouver une solution qui portât l'espoir à l'Algérie et à la France.

Le fondement actuel de notre action, c'est naturellement la loi, la loi votée par le peuple français, l'autodétermination ratifiée maintenant par la plupart des hommes, mais par des hommes qui diffèrent entre eux sur la façon dont ils envisagent les conséquences de cette politique. C'est sur les modalités en effet qu'apparaissent plutôt les divergences que sur la façon nouvelle de présenter, en un temps où cela est nécessaire, le libre choix des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Eh bien, les trois solutions qui sont incluses dans l'autodétermination ne sont pas d'une égale importance, mais elles sont d'inégale portée. Si demain, en effet, l'Algérie demandait que fût maintenu le statut actuel de départements français, il n'y aurait pas de problèmes, sinon ceux que nous serions capables de régler nous-mêmes ; et si l'indépendance devait aboutir à la sécession complète, ce serait un bien grand malheur, un malheur dont nous serions seuls à tirer les conséquences.

C'est pourquoi, et je le dis clairement, au fur et à mesure que s'avançaient les choses, l'indépendance dans l'association, telle qu'elle avait été préconisée dès le début, prenait sa valeur. Il apparaissait qu'il y avait là une solution à définir et à prévoir parce qu'elle est la seule à demander — et c'est là la difficulté — l'adhésion de tous.

Il y avait d'ailleurs deux méthodes possibles. La première était de parvenir au cessez-le-feu, puis de définir les conditions générales dans lesquelles se ferait l'autodétermination. Cette méthode première comportait en elle-même deux ambiguïtés. D'une part, elle forçait les habitants à faire leur choix dans la nuit ou alors elle abandonnait éventuellement les habitants de l'Algérie à l'arbitraire d'un gouvernement éventuel qui ne

serait lié par rien. Cette méthode, c'est celle que le F. L. N. avait apportée avec lui dans les premières rencontres d'Evian. Cette méthode, c'est celle que préconisait cet après-midi M. Barrachin. J'ai peut-être réussi à convaincre le F. L. N., je n'ai pas réussi à convaincre M. Barrachin.

M. Edmond Barrachin. Ni beaucoup d'autres !

M. Louis Joxe, ministre d'Etat. Le F. L. N. s'est engagé à définir avec nous les principes de la coopération future entre l'Algérie et la France, politique qu'au nom du Gouvernement j'ai été chargé de toujours définir, de toujours organiser et de toujours expliquer en Algérie, devant les conseils généraux, devant les commissions d'élus, à l'Assemblée nationale, avant Evian, à Evian, après Evian et ici-même.

Quelles pouvaient être les caractéristiques d'un tel effort ? Il s'agissait tout d'abord, et c'était le premier objectif, de reconnaître et de faire respecter l'existence de toutes les communautés humaines qui habitent en Algérie, de leur donner à chacune et de leur laisser une liberté d'appréciation qui puisse un jour aboutir à une entente entre elles.

Le deuxième objectif à atteindre était que fut reconnue, en Algérie, une minorité de fait qui est sur son sol, qui a ses titres, ses droits, son patrimoine, celui de son passé, celui de son avenir, la terre où sont ses morts, comme on l'a dit cet après-midi...

M. René Dubois. C'est pourquoi vous la mitraillez !

M. Louis Joxe, ministre d'Etat. ...et l'avenir de ses enfants ; que fussent reconnus aussi les intérêts permanents de la France ; mais que fût créée également une situation qui arrêât cette espèce de glissement vers le désespoir et où chacun pût s'éclairer soi-même.

Pour cela il fallait, j'en suis profondément convaincu, un certain nombre de dispositions essentielles et, dans la situation tragique où nos sommes, tout d'abord créer des temps possibles de réflexion, des délais, des étapes, et nous retrouverons tout à l'heure cette idée dans l'exposé que je vous ferai ; nous la retrouverons tant pour ce qui est prévu pour les Européens que pour ce qui est demandé encore à l'armée française. Il fallait obtenir ces garanties pour les Européens, les obtenir à la face du monde pour que leurs vies, leur avenir soient reconnus, sauvegardés et non pas dans quelques sussurements, que ce fût net ! Il fallait créer un lien entre une vie possible, convenable, en Algérie et l'aide large, généreuse de la France, qui n'a jamais manqué à l'Algérie, ainsi qu'on le disait cet après-midi, et qui ne doit pas manquer en toutes circonstances.

Il fallait voir loin aussi et assurer une entente durable. Il fallait qu'à cet ensemble fût donnée la réponse de tous et que tout fût soumis au peuple souverain : la série de textes et de déclarations résultant des dernières conversations d'Evian. Elle couvre tous les sujets ; je voudrais répondre à deux ordres de préoccupations de cette Assemblée. Pour les uns, les choses restent encore assez floues et compliquées. Pour les autres, derrière toutes ces déclarations, qu'y a-t-il s'il n'existe pas une assurance complète ?

Je voudrais d'abord parler des garanties qui sont données à tous les hommes qui habitent l'Algérie et qui sont reconnues à tous ces hommes ; après quoi, je parlerai des garanties particulières qui sont données aux musulmans et des garanties données aux Européens spécialement ; j'attaquerai enfin le problème évoqué par certains des plus brillants orateurs de cette Assemblée, celui de la validité et de la solidité du travail accompli.

S'agissant de tous les hommes, il ne faut pas oublier, pour bien comprendre notre tentative, que la France maintient la nationalité française à quiconque en Algérie la possède et veut la garder. C'est une règle absolue applicable aux uns comme aux autres, sans discrimination, aux musulmans comme aux Européens. Corrélativement à cette règle, toutes dispositions doivent être prises pour qu'aucun habitant de l'Algérie ne soit étranger dans le pays où il entend vivre. C'est ce qui fait à la fois l'originalité du problème algérien et des solutions possibles, et qu'il n'y a pas de comparaison possible, bien que la chose soit tentante à première vue, entre l'Algérie d'une part et la Tunisie et le Maroc d'autre part. Là, les Français étaient établis dans un pays qui n'était pas le leur.

Là est la clé de voûte du système. A cela s'ajoutent un certain nombre d'engagements — certains ont fait sourire, mais je dois en parler car tout se tient — engagements de non-représailles, bien entendu, mais surtout liberté de circulation et garantie des biens et intérêts sans discrimination, ainsi que libre disposition de ces biens.

Je continue à analyser les textes tels qu'ils ont été publiés. En faveur des musulmans, à ces garanties générales s'ajoutent des garanties particulières : les musulmans, comme tous les Algériens, décideront de leur avenir ; ils pèseront ainsi de tout leur poids dans la décision qui sera prise mais chacun pourra librement et personnellement choisir son sort, qu'il reste en Algérie ou qu'il vienne en France et reçoive l'assistance

que la France donne à tous ses enfants, et je fais allusion ici à la loi Boulin.

J'ajoute que de nombreux musulmans, et je réponds par là à l'un des soucis les plus nobles qui aient été exprimés aujourd'hui, sont entrés au cours de ces dernières années dans la fonction publique française. Ils auront la possibilité soit de remplir leur emploi dans le cadre de la fonction publique algérienne, soit de rentrer en France et de continuer à servir dans le cadre de la fonction publique française avec toutes les garanties statutaires qui y sont attachées.

De nombreux musulmans titulaires, soit à titre civil, soit à titre militaire, de droits à pension à l'égard de l'Etat français continueront à percevoir leurs pensions par l'intermédiaire d'une délégation des ministères responsable sur place. Enfin, comme l'a dit M. de Chevigny, sur le plan militaire, les harki et les moghazni ont droit à un statut particulier qui a été défini très clairement. Tous ceux qui se sont engagés dans les forces de l'ordre et envers lesquels nous avons contracté naturellement des obligations d'un caractère particulier, harki et moghazni sont traités ainsi que vous le savez dans le texte qui a paru ce matin. Ils peuvent choisir entre plusieurs situations et leur avenir est assuré.

Quelle est maintenant l'application de ces mêmes principes — je dois reprendre l'explication en entier, car certaines confusions se sont établies dans les esprits — aux Européens, plus exactement à ceux qu'on appelle les Européens de souche, plus exactement encore à ceux qui ne sont pas de statut coranique, mais de statut civil de droit commun, c'est-à-dire les Européens, les israélites et des milliers de musulmans ?

Un délai de trois ans leur est donné pendant lequel ils exercent les droits civiques algériens. Après ces trois ans, compte tenu de tous les sentiments qui sont les leurs, ils ont deux solutions : ou bien adopter la nationalité algérienne — tout en restant Français à l'égard de la France — avec tous les droits qu'elle comporte, ou bien, s'ils le préfèrent, demeurer en Algérie comme étrangers, sous le couvert d'une convention d'établissement particulièrement favorable, puisque c'est celle qui a été établie entre Madagascar et la France, la meilleure que je connaisse.

En toutes circonstances, au reste, avant, pendant et après cette période, si, pour une raison quelconque, ils estiment qu'ils doivent rentrer en France, musulmans et Européens de souche peuvent toujours le faire dans les conditions dont je parlais tout à l'heure.

M. René Dubois. Y a-t-il quelques Français parmi ces Européens, monsieur le ministre ?

M. Louis Joxe, ministre d'Etat. Ils sont Français !

M. René Dubois. Vous n'avez jamais prononcé le mot « Français », mais uniquement « Européens ». Le mot « Français » vous fait peur ! (*Protestations au centre droit.*)

M. Louis Joxe, ministre d'Etat. C'est un procès de tendance que vous me faites ! J'emploie des termes très répandus et que tout le monde ici comprend ! Quand nous disons « Européens de souche », il s'agit de non-musulmans, ou, si vous préférez, de « Français européens de souche de droit civil commun ». Ainsi, l'expression est complète et nous serons d'accord. (*Sourires au centre droit.*)

A ces garanties s'en ajoutent un certain nombre d'autres qui portent sur leurs particularismes.

A ce sujet, je voudrais bien m'entendre avec M. Barrachin, qui m'a dit qu'on leur refusait la protection de leur particularisme religieux, alors que cette précision est écrite en toutes lettres : particularisme religieux, particularisme culturel, particularisme juridique, jusqu'au code civil qui sera respecté, avec les garanties organiques, non pas pour trois ans, mais pour tout l'avenir, dans les différentes assemblées, qu'elles soient politiques, administratives, économiques, que sais-je encore ?

A ce propos, je me dois d'apporter une précision, car on a dit qu'en ce qui concerne l'exercice de la justice, rien, absolument rien n'avait été prévu. Qu'est donc la colonne du *Journal officiel* consacrée à ce seul sujet, c'est-à-dire au fait que tous ces Européens passeront devant des juridictions qui seront les leurs et que, surtout, ils seront jugés par des juges européens (je veux dire, bien entendu, Français européens) et que partout, en quelque sorte, cette garantie suprême leur sera donnée ?

J'ai insisté un peu sur tout cela. Mon Dieu ! c'est normal, car il s'agit d'un travail lent, long et compliqué. J'ajouterai que ce qui nous a inspirés dans ce travail, ce n'est pas seulement l'idée de tenter de trouver des garanties valables pour les Musulmans ou pour les Français européens, mais, très naturellement — je dois le souligner devant quelques esprits sceptiques et nul ne s'y est trompé dans le monde occidental, ni la presse américaine, ni la presse britannique, ni la presse espagnole — les intérêts essentiels de la France en matière de défense et en matière économique, qui ont été notre constant souci.

S'agit-il des affaires militaires ? S'agit-il de sauvegarder les opérations stratégiques, de défendre la poursuite des expériences au Sahara, dont chacun sait qu'elles sont condamnées par toute la jeune Afrique, plus sentimentale que réaliste ? S'agit-il d'assurer la permanence de nos liaisons avec l'Afrique ? Tout cela est dans les textes, comme le sont aussi Mers-El-Kébir, les sites expérimentaux, les facilités aériennes — qui sont prévues non pas pour quelques années, comme on l'a dit, mais sans limite de date en ce qui concerne les grands aérodromes du Sahara et les grands aérodromes du Nord de l'Algérie — et, en plus, la présence de l'armée, ainsi que je le disais tout à l'heure.

De même, pour le Sahara, les intérêts sont sauvegardés à la fois par la garantie des droits acquis et par la coopération entre la France, l'Algérie et le Sahara, pour exploiter tout ce qui peut sortir du sol.

Ce qui m'a frappé tout au cours de cette journée, c'est le vaste programme qui se dessinait dans l'esprit des uns et des autres et l'idée qu'une pensée politique en germe ne pouvait grandir que s'il existait entre la France et l'Algérie, quel que fût l'avenir, quel que fût le sort qui lui était imparti, des relations étroites sur le plan économique.

Je me permettrai de rendre hommage à la démonstration éblouissante de M. Edgar Faure sur ce que pourrait être cet avenir. De même, M. Courrière, M. Colin, M. Beloucif se sont penchés sur cet ensemble. Il est essentiel de maintenir ces courants économiques à l'avantage des deux pays et je me permets de vous renvoyer aux textes qui ont été rédigés sur le statut des échanges, qui seront fondés sur la réciprocité et tiendront compte des liens traditionnels, sur la zone franc, sur le libre transfert, sur le pool des devises, enfin, sur cette aide de la France à l'Algérie nouvelle. Ce serait véritablement une politique à bien courte vue, et de petite économie, que de déclarer que, parce que l'Algérie se détache de nous, du moins en apparence, il faudrait lui faire payer le sens nécessaire et normal de son évolution.

Les engagements que nous prenons en matière d'investissements pour une première période de trois ans correspondent aux investissements normaux pratiqués jusqu'à présent pour l'Algérie. C'est un commencement qui doit pouvoir servir d'exemple pour un avenir clairement établi.

Voilà pour ce qui se trouve dans les textes. Mon exposé a été assez long, mais, sur certains points, les précisions que j'ai apportées pouvaient être de quelque intérêt.

Voyons, maintenant, la valeur de ces textes. M. Dailly, d'autres encore ont posé des questions sur les garanties qu'ils présentaient. Certes, le travail qui s'est fait n'est pas un travail de gouvernement à gouvernement et il ne s'agit pas d'un engagement international. Nous n'avons pas reconnu le G. P. R. A. et nous signons un cessez-le-feu avec le F. L. N., mais il est bien certain que tout se tenait et que, si nous n'avions pas établi et noué l'ensemble, s'il n'y avait pas eu des perspectives et des garanties d'avenir, il n'y aurait pas eu de cessez-le-feu. Nous avons donc signé avec des combattants, mais ce n'est pas une raison pour que le F. L. N. ne soit pas lié ; plus encore, ce n'est pas une raison pour que l'Algérie future ne soit pas liée.

En ce qui concerne le F. L. N. en tant que mouvement politique, il s'est engagé à militer pour l'indépendance dans la coopération avec la France ; ce sont les premiers propos, d'ailleurs, qu'a tenus M. Ben Kadda dans ses déclarations qui ont fait tant de bruit, mais je ne m'attarde pas sur cet aspect des choses. Pour l'Algérie, c'est le référendum qui constituera la ratification par le peuple des textes d'où sortiront des lois organiques de l'Etat et s'imposeront à lui, les textes officiels le stipulent : « Dès la proclamation des résultats officiels de l'autodétermination, si l'indépendance est votée, les déclarations de garantie et de coopération entrèrent immédiatement en vigueur ». Qui dit cela ? C'est le F. L. N. dans la déclaration qu'il a signée et qu'il a d'ailleurs rendue publique avant la nôtre.

Il y a donc là à la fois un point d'arrivée et un point de départ. La politique n'est pas entièrement faite de « papiers », elle consiste souvent à convaincre, à arracher, à attirer à soi. Il reste aussi, et certains l'ont dit, qu'à tout doit s'ajouter une sorte de garantie des garanties dont nous, Français et juristes, avons la nostalgie.

Je ne reprendrai pas la démonstration qui a été faite ici par un certain nombre d'orateurs qui se sont efforcés de montrer le sens d'une telle entreprise avant que j'aie l'honneur de le faire ; ils l'ont fait mieux que moi.

Il reste que cet imposant ensemble n'a pas suffi à emporter la confiance de certains orateurs. Leur inquiétude les conduit à se demander si ces garanties ne prennent leur réalité que dans la mesure où existerait cette garantie des garanties. Pour qui veut examiner de près cette création continue, cette garantie existe. Elle existe d'abord, pendant la période de réflexion, par la présence de l'armée française ; de façon permanente, cette garantie réside dans la structure même de l'Algérie, telle qu'elle découle des déclarations que le Parlement connaît.

Cette Algérie ne pourra vivre et se développer que par la coopération dans tous les domaines avec la France. Au surplus, l'Algérie ne réalisera ses ambitions que par l'apport que les Européens d'Algérie feront à la construction du nouvel Etat et dans la mesure où ils participeront à toutes les activités de cet Etat. Là encore, l'Algérie peut comporter une solution originale qu'on ne saurait en aucune façon assimiler au cas de la Tunisie ou du Maroc qui ne comprenaient pas dans leur corps, intégrée dans la vie de l'Etat, une minorité agissante, qui n'était pas assurée de notre appui, dans la poursuite de leur œuvre de développement.

Là j'arrive au cœur même du sujet et c'est bien du cœur qu'il s'agit. Au centre de tout, sont les Français d'Algérie. Peut-être certains d'entre eux comprennent-ils maintenant que nous tentons d'arracher les choses à l'aventure et de les conduire enfin. Ces Français d'Algérie, j'ai le droit de m'adresser à eux en passant par-dessus la tête de quelques agitateurs criminels, j'ai le droit de dire que, si une situation peut être créée qui leur permette de vivre et d'entreprendre du nouveau, ils ne doivent pas vraiment laisser passer la chance de l'association comme nous nous avons laissé passer toutes les autres chances.

Ils furent vraiment au centre de tous nos soucis au cours du travail qui nous a été imparti. De leur action au sein de l'Algérie peut dépendre un avenir. Rien ne sera négligé pour les arracher au désespoir. Leur place est là qui les attend, leur place dans un effort commun qui peut apporter la paix définitive ; ainsi sera reconnu leur souci d'être en Algérie chez eux comme doit être reconnu aussi ce double sentiment que partout où je suis passé j'ai perçu chez les Musulmans : avoir le droit de rêver à l'indépendance, avoir le droit de parvenir à leurs aspirations de dignité les plus émouvantes, mais en même temps avoir droit à l'amitié active de la France. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Debré, Premier ministre. Mesdames, messieurs les sénateurs, un cessez-le-feu a été conclu dimanche dernier. Depuis plus de sept ans, avec des hauts et des bas, mais d'une manière continue, l'insécurité avait dominé la vie de tout ou partie des populations algériennes : terrorisme dans les villes, combats et embuscades dans les djebels, alertes permanentes aux frontières.

Le bilan de ces sept années ne sera jamais connu avec précision, mais il est impressionnant : des dizaines de milliers de morts parmi les Musulmans, plus de 100.000, dans une lutte terroriste aveugle ; par milliers des Français de souche ; et combien de victimes derrière ces chiffres ! Est-il utile d'évoquer ici les cortèges de ruines et de misères dont la rébellion et le terrorisme ont été les responsables ?

La grande question qui se posait en 1958, comme elle s'était d'ailleurs posée auparavant, était la suivante : pouvait-on envisager d'atteindre le cessez-le-feu par une discussion avec les dirigeants de la rébellion ? Le général de Gaulle, comme M. Estève le rappelait tout à l'heure, y a répondu par l'affirmative dès le mois de septembre 1958.

Cette offre généreuse est restée sans suite. Il a fallu dès lors commencer par enlever à la rébellion tout espoir de s'implanter militairement en Algérie. Longtemps la rébellion a espéré trouver quelque part une zone où elle pourrait s'établir en toute liberté, une région qui échapperait à notre autorité. La rébellion a échoué. Malgré l'ampleur de l'aide étrangère, malgré l'oubli constant des lois de la guerre, toute espérance de succès sur le terrain a été ôtée à la rébellion par notre effort militaire. Quand cette situation a été acquise et qu'elle est devenue incontestable l'offre de pourparlers a été renouvelée par le général de Gaulle. Le Gouvernement a considéré alors que cette offre de pourparlers ne pouvait pas seulement porter sur les problèmes militaires mais qu'elle devait alors également porter sur la politique, c'est-à-dire sur l'avenir de l'Algérie.

Bien des motifs justifiaient cette décision nouvelle. Entre temps, le général de Gaulle avait proclamé et fait approuver la procédure de l'autodétermination. L'évolution générale du monde méditerranéen et de l'Afrique, l'état d'esprit des jeunes générations musulmanes, la prise de conscience des populations donnaient à une des hypothèses de l'autodétermination une chance plus grande que d'autres, je veux dire que la majorité de la population algérienne avait pris conscience d'une sorte d'aspiration nationale qui conduisit à modifier les données de base de l'autorité politique et à envisager une Algérie prenant figure d'Etat.

Cette première réalité est accompagnée d'une autre. L'étroitesse des liens humains, économiques et culturels entre la France et la rive sud de la Méditerranée, qu'il s'agisse des mouvements de travailleurs, des investissements en capitaux, des débouchés pour les produits du sol et du sous-sol, de la préparation des jeunes élites à leur rôle nécessaire d'encadrement technique, commercial, professionnel. L'Algérie, en vérité, n'a pas le choix ; pour de longues générations son existence est liée à celle de la

France ou alors ce sera pour elle misère et trouble sociaux en même temps que faiblesse politique extrême.

C'est dans ces conditions et pour ces raisons qu'une fois gagnée la situation militaire, avec les pourparlers sur le cessez-le-feu ont été menées des conversations sur l'orientation politique de l'Algérie.

Ces conversations ont été accompagnées des discussions que M. le ministre d'Etat, comme il l'a rappelé, a poursuivies avec les représentants des diverses tendances politiques ou religieuses de l'Algérie ; mais avec la rébellion c'était la fin des combats qu'il fallait décider.

Sur quoi débouche le cessez-le-feu de dimanche dernier ? Il débouche avant tout, et c'est là l'essentiel, sur l'autodétermination. Les populations algériennes auront à répondre à une première question : le maintien du régime actuel ou l'indépendance. Elles auront ensuite à répondre à la question de l'indépendance sans coopération ou au contraire de l'indépendance avec la coopération, ce mot de coopération étant bien précisé dans ces deux termes : la coopération à l'intérieur de l'Algérie, c'est-à-dire avant tout les mécanismes de garantie aux minorités et leur participation aux affaires publiques et la coopération générale entre la France et l'Algérie dans le domaine économique, technique et culturel en même temps que les engagements militaires dont M. Joxe vient de vous parler.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de ces mesures résumées dans la déclaration qui vous a été lue hier et au sujet desquelles les textes comme les explications du ministre d'Etat vous ont donné les commentaires indispensables.

Je n'ai pas davantage à vous entretenir du régime provisoire qui, entre le cessez-le-feu et l'autodétermination, assure la mise en place d'institutions propres à donner un caractère indiscutable à l'autodétermination tout en maintenant à l'autorité française ses pouvoirs de souveraineté.

Un mot doit être dit des mesures d'apaisement et avant tout de la libération des internés et de l'amnistie.

M. René Dubois. De tous bords !

M. le Premier ministre. C'est en fonction de l'autodétermination qu'il a été dit, dès septembre 1959, qu'il était indispensable d'envisager le retour à la vie civile des internés politiques et l'amnistie. Ces mesures ne s'appliquent qu'en fonction de l'autodétermination et en conséquence elles n'ont pas d'effet à l'égard de ceux que l'autodétermination n'intéresse pas, notamment des complices métropolitains de la rébellion.

M. René Dubois. Vous en étiez.

M. le Premier ministre. Sur ce point, des informations tendancieuses ont été répandues qu'il convient d'écarter. Au surplus, nous n'avons le pouvoir d'amnistie qu'en Algérie même, en raison de la loi de 1959.

Le grand problème, le seul qui domine cette politique, nous le connaissons bien. Il ne s'agit pas des transformations économiques ou sociales de l'Algérie. Ni les transformations sociales, ni la réforme économique ne sont en cause. Depuis bien des années, la France a commencé, en s'efforçant d'éviter les incidences sur l'activité économique du territoire et son niveau de vie, de sérieuses et profondes réformes et comme plusieurs orateurs, notamment M. Edgar Faure cet après-midi, le rappelaient, notre armée, après ces réformes, a ajouté à ses succès militaires un effort d'administration inspiré d'une volonté de réformes économiques et de réformes sociales. N'est pas davantage en cause une promotion musulmane qui avait peut-être tardé, mais qui a connu au cours des dernières années un essor grandissant.

Le vrai problème et, en fin de compte, la véritable angoisse, c'est l'éventuel changement de souveraineté, ses conséquences sur la puissance de la France, ses conséquences sur la fraternité des hommes en Algérie. C'est là que pèse de tout son poids et que pèsera le jugement de l'histoire. L'éventualité en a été acceptée en 1959 et ratifiée par la Nation.

Sur ce point, ne serait-il pas bon que ceux qui pensent avoir toujours eu raison fassent, eux aussi, un léger retour en arrière ? (*Mouvements divers.*)

Je ne connais pas de ministre, notamment pas de ministre de l'intérieur, et je ne connais pas de président du conseil, à quelque parti qu'il appartienne, qui n'ait, comme je l'ai fait moi-même, affirmé que l'évolution nécessaire de l'Algérie économique, politique et sociale devait se tenter d'abord dans le cadre de la République et je ne connais pas de formation politique, qu'elle fût dans le Gouvernement ou dans l'opposition, qui n'ait pris, au cours des quinze dernières années, une position sur ce qui nous tenait, et pour tant de raisons, fondamentalement à cœur. Comment pourrait-il en être autrement ? Je pourrais aisément me prêter au jeu de certaines citations des amis politiques du dernier orateur.

Mais il y a eu la Tunisie, mais il y a eu le Maroc, mais il y a eu l'Afrique entière, et le reste. Et, quand en 1958 le général de Gaulle est arrivé au pouvoir, comme il était tard, et comme il était lourd le destin !

Une éventualité, je le répète, a été fixée en 1959, acceptée par la nation. Elle est là, devant nous. L'effort principal du ministre d'Etat, des deux ministres qui l'ont accompagné et du Gouvernement a porté sur le présent, sur le maintien, dans l'hypothèse d'un changement de souveraineté, des garanties essentielles. M. Joxe vient de vous le dire, garanties dans les textes, garanties dans les engagements réciproques, garanties par la période transitoire, garanties par l'étroite liaison établie entre les droits des Algériens et l'association de l'Algérie à la France avec les bénéfices que l'Algérie peut en tirer.

C'est un risque, oui, qui le niera ? C'était un risque aussi, la prolongation de la guerre. C'était un risque aussi de ne rien tenter et de laisser la France s'affaiblir.

Je me suis exprimé là-dessus lors de la déclaration qui a été lue hier matin dans des termes que vous pouvez relire. L'interrogation est inquiète et je souhaite, c'est sans doute tout ce que je répondrai aux auteurs de citations partielles, je souhaite, dis-je, que cette interrogation soit, dans le cœur de ceux qui m'ont interrogé, aussi sincère qu'elle l'est dans le mien.

Quel est l'avenir de la France en Algérie ? Quel est l'avenir de la France et de l'Algérie associées ?

Questions que nous avons d'autant plus l'angoissant devoir de nous poser, non seulement pour nous, mais pour l'Algérie, que c'est la France qui a fait l'Algérie, qui a inventé le Sahara et que c'est un problème politique inouï que cette création éventuelle, hors de la France, de ce qui fut son œuvre, au point d'ailleurs que l'évolution démographique si favorable aux musulmans est le résultat direct de notre action constante, économique et sociale.

En ce qui concerne l'avenir, il sera sans doute, plus que les textes, plus que les engagements, fonction d'abord de la situation du monde, ensuite de la force et de la volonté de la France.

La situation du monde, d'abord. C'est la division de notre terre en deux blocs qui a accélééré, en Afrique et en Méditerranée, d'accès à la maturité politique de populations jusqu'alors à l'écart de la vie publique et qui leur a donné cette prise de conscience de leur personnalité. Si la division du monde en deux blocs devait se perpétuer, ne doutons pas que, sous une autre forme, les difficultés que les nations occidentales ont rencontrées depuis des années continueront. Le nationalisme des peuples ne servirait qu'à attiser le feu entre l'Est et l'Ouest, en Méditerranée comme ailleurs. Si, au contraire, la coexistence indispensable à la paix finit par s'imposer aux grands empires, alors bien des excitations factices, en tout cas artificiellement animées, tomberont et, à l'intérieur du bassin méditerranéen, des jeunes nations, aujourd'hui excitées par la politique facile du marchandage permanent entre l'une et l'autre parties, se retourneront de préférence vers les Etats traditionnels de la Méditerranée et, au premier rang, vers la France. Si, dans le même moment, la France accroît sa puissance intérieure faite de stabilité politique, de développement industriel, de travail, d'investissement et d'unité sociale, elle sera en mesure plus qu'au cours des dernières années d'apporter le bénéfice de sa présence, de son influence et de son autorité au dehors de ses frontières. Ce qui aura été perdu sur un terrain pourra être retrouvé sur un autre car la paix n'est pas un relâchement. Elle est, au contraire, l'origine d'un nouvel effort, avec les mêmes objectifs.

Nous avons sous les yeux les exemples des Etats d'Afrique noire, nos anciennes colonies.

Ce n'est pas une erreur que de dire qu'à une ou deux exceptions près, et peut-être ne sont-elles point définitives, la rupture des liens de colonisation a amené, en fin de compte, un resserrement des liens économiques, mais aussi des liens politiques et moraux.

M. René Dubois. Donc vous aviez tort !

M. le Premier Ministre. Ce que je vais dire maintenant ne sera point, peut-être, du goût de quelques orateurs qui sont intervenus aujourd'hui, mais c'est un fait. L'autorité du général de Gaulle en Afrique est aujourd'hui plus grande que jamais et le Président de la République laissera à ses successeurs un capital unique de confiance.

Sans doute faut-il un effort particulier de la France, un développement industriel, une prospérité financière de nature

à supporter les charges de la zone franc, de la coopération technique et de l'aide intellectuelle ; mais, une fois les conditions de l'effort maintenues, la solidité d'une amitié établie dans l'égalité des droits est un fait d'évidence qui donne à la suite de la colonisation une force particulière à la présence de la France.

Un pays suffisamment riche, travailleur et fort, pour soutenir une grande et belle coopération reconquiert un empire dans le sens que ce mot peut avoir au xx^e siècle et pour une démocratie, un empire, c'est-à-dire une zone à la fois d'influence et de générosité, une zone à la fois d'égalité et d'amitié, où il faut beaucoup donner et ne rien exiger qui ne soit en fin de compte volontairement consenti. C'est là un heureux présage, à condition de maintenir une constante volonté politique qui, au-delà des textes, au-delà des institutions, permet un rayonnement et assure aux intérêts nationaux comme aux citoyens français la sauvegarde de l'Etat et de la nation.

Cela dit, les comparaisons ne peuvent être poussées trop loin ; mais, ce que j'ai le droit de dire après M. le ministre d'Etat, c'est que notre souci d'hier a été d'assurer, en fonction d'un éventuel changement, les garanties fondamentales des droits individuels. Le souci de demain, c'est que la grande œuvre commencée il y a cent trente-deux ans sous une forme nouvelle continue et se développe.

L'appel au suffrage populaire dans quelques jours, pour la seconde fois, a un sens qui va au-delà des textes et des pouvoirs qu'il donne tant au chef de l'Etat qu'au Gouvernement qui aura demain la charge de mettre en œuvre les politiques nécessaires. Il signifie, cet appel solennel, que la France accepte, exemple unique, une libre consultation, en accepte à l'avance les conséquences, en définit en même temps la portée en ce qui concerne les hommes et les intérêts dont elle a la charge.

Cet appel solennel signifie aussi que la France, pour elle-même comme pour ceux de ses enfants pour qui l'Algérie est leur terre et la France leur nation, que la France, dis-je, est prête à prouver par ses actes qu'elle croit profondément à la communauté du destin entre elle-même et l'Algérie et que, de toutes ses forces et de toute âme, elle entend y travailler. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. René Dubois. C'est un beau frère prêcheur de l'ordre de Loyola !

M. le président. Conformément à l'article 39, alinéa 5, du règlement, le débat est clos.

— 5 —

CLOTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Debré, Premier ministre. Le Président de la République, sur le rapport du Premier ministre, vu les articles 29 et 30 de la Constitution, décrète :

« Art. 1^{er}. — La session extraordinaire du Parlement est close. »

« Art. 2. — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret. » (*Rires sur divers bancs.*)

M. René Dubois. Merci ! (*MM. les sénateurs se disposent à quitter l'hémicycle.*)

M. le président. Attendez ! La séance n'est pas levée ; ce n'est pas M. le Premier ministre qui préside. (*Sourires.*) Acte est donné de la communication dont le Sénat vient d'entendre la lecture.

En conséquence, je déclare close la session extraordinaire ouverte le 20 mars 1962.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du mardi 20 mars 1962.

Page 74, 1^{re} colonne, après les mots :

M. le président. La séance est reprise.

Insérer la rubrique suivante :

DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

« **M. le président.** — J'informe le Sénat que j'ai été saisi des cinq questions orales avec débat suivantes :

« **I.** — M. Antoine Courrière demande à M. le Premier ministre quelles sont les grandes lignes de la politique financière, économique et sociale de son gouvernement et si le changement du ministre des finances doit être interprété comme entraînant une modification de la politique sociale du Gouvernement vis-à-vis des salariés, des travailleurs de la fonction publique et du secteur para-public, des retraités, des économiquement faibles, des rentiers-viagers et des bénéficiaires des lois sociales. (N° 123.)

« **II.** — M. Georges Portmann demande à M. le Premier ministre quelle est la position du Gouvernement sur la transformation de l'Alliance atlantique en une véritable communauté politique et son extension à l'ensemble des domaines militaire, économique, culturel, scientifique et technique, selon les principes retenus par la convention atlantique dans sa déclaration de Paris. (N° 124.)

« **III.** — M. Marius Moutet demande à M. le ministre des affaires étrangères : 1° de bien vouloir indiquer la position du Gouvernement à l'égard de la recommandation 288 (coopération avec les pays en voie de développement) adoptée par l'assemblée du Conseil de l'Europe le 22 septembre 1961 ; 2° de lui préciser quelle suite a été donnée à cette recommandation par le conseil de l'O. C. D. E. compte tenu du fait que le comité des ministres du Conseil de l'Europe a décidé de la transmettre à cet organisme ; et enfin si le Gouvernement est disposé à proposer au sein de l'O. C. D. E. l'ouverture d'une négociation sur les moyens de remédier à l'instabilité des marchés des matières premières. (N° 125.)

« **IV.** — M. Jacques Duclos expose à M. le Premier ministre :

« Que la manifestation organisée le jeudi 8 février, pour protester contre les attentats criminels de l'O. A. S. auxquels le Gouvernement s'avère, soit incapable, soit peu désireux de mettre fin, donna lieu à d'odieuses scènes de violence de la part des forces de répression, scènes dont le bilan tragique est de 8 morts dont 3 femmes et un garçon de quinze ans, tandis que 260 blessés ont été ajoutés à la liste des victimes de l'O. A. S. parmi lesquelles une petite fille de quatre ans, défigurée et en danger de perdre la vue ;

« Que cette manifestation anti-O. A. S. avait été organisée par diverses formations syndicales, politiques et autres qui toutes avaient considéré indispensable d'appeler les citoyens et les citoyennes à manifester contre les crimes de l'O. A. S., tendant à se généraliser de plus en plus, avec la conviction que, face à cette organisation factieuse constituant un péril national, il importe que le plus grand nombre possible de Français s'emploient à la combattre ;

« Que le ministre de l'intérieur, principal responsable, avec le préfet de police, des événements sanglants du 8 février, en a donné une explication dénuée de toute objectivité en même temps que de tout sentiment humain et dont le style grossièrement anticommuniste rappelait le langage officiel que les Français eurent la douleur et la honte d'entendre au cours des années sombres de 1940 à 1944 ;

« Que cette « explication » laborieusement échafaudée pour essayer de rejeter, selon une méthode bien connue, la responsabilité des événements sanglants sur ceux qui en ont été les victimes, a été repoussée avec indignation par toutes les organisations démocratiques et par tous les Français de bon sens et de bonne foi ;

« Qu'au moment où les forces de répression faisaient couler le sang des manifestants anti-O. A. S., les criminels appartenant à cette organisation pouvaient se livrer à une douzaine d'attentats en plein Paris, comme si la répression violente mise en œuvre contre la manifestation anti-O. A. S. avait constitué à la fois pour eux un encouragement et une garantie ;

« Que l'enquête ouverte par la police elle-même sur les événements du 8 février ne constitue rien d'autre qu'une dérision, étant donné que l'on peut être sûr d'avance de ce qui en résultera, les forces de police tendant tout naturellement à se disculper, alors que, de témoignages de personnes dignes de foi, il ressort que les forces de répression, en se livrant à une brutale agression au moment où la manifestation du boulevard Voltaire

se dispersait, furent à l'origine des événements sanglants, ce qui est confirmé par le fait que dans les autres lieux de la manifestation, où la police ne se livra pas à des provocations, il n'y eut aucun incident ;

« Que, contrairement aux déclarations du ministre de l'intérieur, des forces de répression d'un caractère particulier semblent avoir été mises en action le 8 février, comme le laissent supposer, d'une part, les témoignages relatifs au port, par certains membres de ces formations, d'un insigne « Pieds-Noirs » et, d'autre part, le communiqué du syndicat des C. R. S. qui, pour dégager la responsabilité de ses adhérents, a déclaré qu'une confusion aurait pu se produire « en raison de la similitude des uniformes ».

Il lui demande, en conséquence :

1° Quelles instructions avaient été données par le Gouvernement au ministre de l'intérieur ;

2° Quelles étaient les formations de police mises en action le 8 février ;

3° Quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour châtier les responsables de la mort des huit victimes du 8 février ;

4° Quels moyens le Gouvernement entend mettre en œuvre pour en finir avec les agissements criminels de l'O. A. S. ;

5° Quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin que les forces ouvrières et républicaines, sans lesquelles on ne peut combattre victorieusement l'O. A. S., puissent manifester librement sans que l'autorisation dépende de la volonté d'un ministre qui, selon son bon plaisir, peut interdire un jour ce qu'il a toléré la veille. (N° 126.)

V. — M. Jean Péridier demande à M. le Premier ministre quelles sont les raisons que le Gouvernement peut invoquer pour justifier l'absence de la France à la Conférence internationale sur le désarmement et s'il ne pense pas que cette absence est préjudiciable au prestige et aux intérêts de la France. (N° 127.) »

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 21 MARS 1962

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

2514. — 21 mars 1962. — **M. Georges Rougeron** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** s'il envisage de donner dans un temps proche son effet d'application à l'arrêté du 8 décembre 1959 découlant du décret n° 59-1379 en date du même jour et portant règlement d'administration publique au regard de l'ordonnance n° 58-1036 du 29 octobre 1958, relative à la situation de certains personnels relevant du ministre de la France d'outre-mer et affectés à son département.

2515. — 21 mars 1962. — **M. Georges Rougeron** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la facilité avec laquelle n'importe qui, de n'importe quel âge, peut acheter dans le commerce l'arme dite « couteau à cran d'arrêt », dont certains jeunes gens usent avec une étonnante désinvolture. Il suggère d'envisager, afin de mettre terme à un tel état de choses, l'intervention de dispositions de rigueur : interdiction de la fabrication de cette arme et prohibition absolue de son importation sur le territoire français.

2516. — 21 mars 1962. — **M. Georges Rougeron** appelle l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur les dispositions du décret du 30 août 1957 fixant le statut des personnels des anciennes régions financières affectés à la direction générale des impôts et qui impliquaient la révision des pensions des agents

retraités à partir du 1^{er} janvier 1956, sous la réserve qu'intervienne un décret d'assimilation. Il demande s'il entre dans les intentions du Gouvernement de publier dans un temps proche le décret très vivement escompté et depuis déjà longtemps attendu par les intéressés.

2517. — 21 mars 1962. — **M. Georges Rougeron** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** s'il est exact qu'existe aux archives de son département un dossier non encore communiqué aux historiens et qui serait susceptible d'établir la vérité en ce qui concerne le sort du Dauphin Louis à la prison du Temple et la descendance de « Louis XVII ». Dans l'éventualité affirmative, s'il envisage d'en ouvrir l'accès à la recherche historique.

2518. — 21 mars 1962. — **M. Paul Pauly** demande à **M. le ministre des armées** : 1° quelle est la durée du service militaire obligatoire dans les pays suivants : Etats-Unis, U. R. S. S., Grande-Bretagne, Italie, Allemagne, Belgique ; 2° s'il envisage de réduire très prochainement le temps de service militaire en France, mesure rendue possible par la cessation des hostilités en Algérie et par la constitution d'une armée moderne, spécialisée et technique, dont les besoins en hommes sous les drapeaux peuvent être sensiblement réduits.

2519. — 21 mars 1962. — **M. Roger Lagrange** demande à **M. le Premier ministre** de lui faire connaître les raisons pour lesquelles les conclusions du Haut Comité consultatif de la population et de la famille sur les problèmes de la vieillesse (commission Laroque) n'ont pas été mises à la disposition des parlementaires et d'autre part, s'il envisage de saisir rapidement le Parlement de ces importantes questions.

2520. — 21 mars 1961. — **M. André Monteil** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** ce qui s'oppose au rétablissement d'une mesure d'équité, en vigueur avant la dernière guerre, aux termes de laquelle les associations organisant des vacances collectives pouvaient, sous l'égide d'un comité national, recourir à la générosité publique. Il lui suggère de réunir les représentants qualifiés de ces organisations qui collaborent déjà au sein de comités de coordination, pour déterminer d'un commun accord des modalités suivant lesquelles le pluralisme, conforme aux principes du Gouvernement et à l'équité, pourrait être rétabli dans un esprit de collaboration et de compréhension qui a déjà fait ses preuves dans bien d'autres domaines.

2521. — 21 mars 1962. — **M. André Chazalon** approuve **M. le ministre de l'éducation nationale** d'avoir obtenu de son collègue de l'intérieur l'inscription au calendrier des appels à la générosité publique pour 1962 de la campagne de la « Jeunesse au plein air » du 2 février au 1^{er} mars, avec quète le 11 février. Il croit cependant devoir rappeler qu'au cours de la troisième séance du 4 novembre 1960, son prédécesseur avait pris, devant l'Assemblée nationale, des engagements formels en ce qui concerne le pluralisme des organismes nationaux admis à recourir à la générosité publique. Ces engagements ne paraissent pas avoir été tenus, bien qu'une autre importante association nationale de vacances ait demandé son admission au bénéfice de la mesure, en proposant des modalités susceptibles de ne nuire en rien au succès légitime de la campagne de « Jeunesse au plein air » et de ne pas risquer de conflit entre jeunes collecteurs. On peut s'étonner, dans ces conditions, du maintien d'une mesure discriminatoire que rien ne justifie.

2522. — 21 mars 1962. — **M. Georges Boulanger** demande à **M. le ministre de l'intérieur** s'il estime conforme aux aspirations de la « jeunesse unie » des mesures discriminatoires telles que celle qui résulte de sa circulaire n° 624 du 6 décembre 1961, aux termes de laquelle le bénéfice de l'appel à la générosité publique est réservé à une seule association de vacances ; dans la négative, quelles sont les mesures envisagées pour mettre fin à des exclusives que le bon sens et l'équité réprochent.

2523. — 21 mars 1962. — **Mme Marie-Hélène Cardot** signale à **M. le Premier ministre** que, d'après une circulaire du 6 décembre 1961, n° 624, du ministre de l'intérieur fixant le calendrier des appels à la générosité publique pour 1962, un seul organisme national s'intéressant aux vacances des jeunes y serait admis, alors qu'en la matière le Gouvernement a maintes fois affirmé son attachement au principe du pluralisme et qu'au cours de la troisième séance du 4 novembre 1960 de l'Assemblée nationale, le ministre de l'éducation nationale de l'époque a pris des engagements sans équivoque sur ce point

particulier. Elle lui demande s'il ne pourrait obtenir un minimum de coordination pour qu'un département ministériel ne puisse adopter de mesures discriminatoires, en opposition avec la politique définie par le Gouvernement, et que les engagements pris devant l'Assemblée nationale soient tenus, même lorsque leur auteur a changé, entre temps, de portefeuille.

2524. — 21 mars 1962. — **M. Jean Lecanuet** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale**, au moment où s'achève une campagne d'appel à la générosité publique en faveur des enfants devant partir en vacances, sur le fait que les élèves de l'école publique qui se sont employés, à juste titre, au succès de cette campagne n'en seront bénéficiaires que s'ils sont placés dans des centres affiliés à l'association habilitée à organiser cette collecte. Il lui demande si une mesure de cet ordre ne devrait pas être étendue, en régime de liberté et de pluralisme, à toutes les associations organisant des vacances collectives de jeunes.

2525. — 21 mars 1962. — **M. Edmond Barrachin** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que d'après une circulaire n° 624 du ministre de l'intérieur fixant le calendrier des appels à la générosité publique pour 1962, un seul organisme national s'intéressant aux vacances des jeunes y serait admis, alors qu'en la matière, le Gouvernement a maintes fois affirmé son attachement au principe du pluralisme et qu'au cours de la troisième séance du 4 novembre 1960 de l'Assemblée nationale, le ministre de l'éducation nationale de l'époque a pris des engagements sans équivoque sur ce point particulier. Il lui demande s'il ne pourrait obtenir un minimum de coordination pour qu'un département ministériel ne puisse adopter de mesures discriminatoires, en opposition avec la politique définie par le Gouvernement, et que les engagements pris devant l'Assemblée nationale soient tenus, même lorsque leur auteur a changé, entre temps, de portefeuille.

2526. — 21 mars 1962. — **M. Adolphe Dutoit** signale à **M. le Premier ministre** que malgré les interventions et protestations des communes minières aucune mesure utile n'a été prise pour faire face aux nombreuses répercussions des affaissements du sol, vouant ces communes à la ruine. Celles-ci n'ont que la seule ressource d'introduire à l'encontre des houillères des procès longs et coûteux, alors que des amendements au code minier ont pourtant été prévus par la loi du 26 mai 1955 stipulant : « en application des articles 1^{er}, 2 et 3 toutes procédures en recours pour procéder tous les ans et dans les mêmes conditions à l'incorporation dans le code minier des textes législatifs modifiant certaines dispositions de ce code sans s'y référer expressément ». En conséquence, il lui demande s'il n'envisage pas le dépôt d'un projet de loi prévoyant la codification des rapports entre les exploitations nationalisées et les communes minières fixant des garanties à ces dernières en matière d'affaissement des sols, de protection des nappes aquifères et adductions d'eau et de toutes dispositions utiles rendues nécessaires par cette situation.

2527. — 21 mars 1962. — **M. Louis Namy** expose à **M. le ministre du travail** que le département de Seine-et-Oise inclus dans le district de la région parisienne reste cependant soumis au régime des quatre zones de salaires, avec toutes les anomalies, les injustices et les situations abracadabrantes qui en résultent, lésant spécialement et gravement les fonctionnaires et concourant à l'instabilité de ces derniers dans les postes où ils sont nommés. Il lui signale que par exemple la commune de Saint-Michel-sur-Orge, en expansion rapide et continue, comptant plus de 4.000 habitants, située dans le canton d'Arpajon, est toujours en deuxième zone de salaires, mais qu'elle est rattachée à la zone d'économie urbaine du plan d'aménagement et d'organisation de la région parisienne. Elle est de ce fait rattachée à un secteur intercommunal d'urbanisme comprenant les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge, Villemoisson, Villiers-sur-Orge, toutes en première zone de salaires. Par ailleurs, en application du décret n° 62-228 du 2 mars 1962 fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 7 de la loi du 2 août 1961, relatives à l'organisation de la région de Paris, les contribuables de Saint-Michel-sur-Orge paieront la taxe spéciale d'équipement, sans abattement, au taux plein, comme tous les contribuables des localités bénéficiant du régime de première zone de salaires. Ce qui ajoute une anomalie et une injustice supplémentaires à toutes celles maintes fois relevées dans ce domaine. Il lui demande : 1° compte tenu de l'institution du district de la région de Paris, dont les partisans ont dit et laissé dire qu'elle marquerait la fin de cette situation injuste, s'il n'estime pas le moment venu d'abroger les dispositions maintenant le système des zones de salaires dans la région parisienne. Sinon pourquoi ? 2° quelles dispositions il entend prendre pour que toutes les localités comprises dans la zone d'économie urbaine de la région parisienne soient promptement rattachées à la première zone de salaires afin que les habitants de ces localités ne subissent pas dès cette année une injustice supplémentaire au point de vue fiscal.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

2386. — M. Roger Lachèvre a l'honneur d'exposer à **M. le ministre de l'agriculture** qu'il résulte d'un communiqué intitulé « Régime de prix minimum des céréales » et publié dans le bulletin d'information du ministre de l'agriculture n° 79, du 6 janvier 1962, que l'O. N. I. C. sera conduit : à n'exporter des céréales qu'à partir des départements où le prix minimum est en général observé. Il lui demande de préciser sur quels textes législatifs ou réglementaires l'O. N. I. C. peut fonder en droit comme en fait sa décision discriminatoire par département et pourrait rejeter une demande d'exportation qui serait présentée par une coopérative de stockage située ou non dans une région déficitaire qui s'engagerait à respecter pour cette exportation le prix minimum alors qu'elle aurait trouvé sur le marché intérieur à vendre une autre partie de ses blés au-dessus du prix minimum. (Question du 2 février 1962.)

Réponse. — En vertu de l'article 6 du décret n° 53-975 du 30 septembre 1953, les pouvoirs du conseil central de l'Office des céréales comporte, en particulier, l'élimination des excédents, les importations et exportations de céréales, la constitution et l'utilisation des stocks, la répartition des disponibles entre les régions, l'approvisionnement des diverses catégories d'utilisateurs. C'est dans le cadre de ces attributions que les assemblées délibérantes de l'O. N. I. C. ont estimé devoir limiter l'exportation aux céréales provenant de départements où le prix minimum est en général pratiqué sans supplément. Dans les autres départements, en effet, l'existence de suppléments de prix semble montrer qu'il existe une demande de céréales supérieures à l'offre, de sorte que l'exportation ne correspond pas à une nécessité.

2387. — M. Roger Lachèvre a l'honneur d'exposer à **M. le ministre de l'agriculture** qu'il résulte d'un communiqué publié le 6 septembre 1961 par l'Office national interprofessionnel des céréales, à la suite d'une réunion du 30 août du comité permanent de cet office, communiqué dont les dispositions ont été reprises par M. le ministre de l'agriculture le 6 janvier 1962 (Bulletin d'information du ministère de l'agriculture n° 9) que : ledit comité permanent « a estimé qu'on ne pouvait reprocher aux organismes stockeurs de rechercher une augmentation de prix qui est désormais légale, mais il a insisté sur le fait que la marge de rétrocession consentie aux organismes stockeurs est maximum, de sorte que toute augmentation de prix obtenue par l'organisme stockeur doit être intégralement réservée aux producteurs ». Il lui demande, à lui qui a le contrôle de l'Office national interprofessionnel des céréales, en vertu de quels textes législatifs ou réglementaires cet office peut s'estimer autorisé à adopter des décisions qui ne tiennent pas compte des faits suivants : 1° les organismes stockeurs sont, dans leur très grande majorité, constitués par des coopératives agricoles de céréales et par leurs unions ; 2° une coopérative agricole de céréales est en droit, comme en fait, le mandataire gratuit des producteurs, ses sociétaires, dont il constitue la somme et le prolongement ; 3° comme tout mandataire une coopérative agricole de céréales rend compte à ses sociétaires de sa gestion et les produits de celle-ci sont à leur disposition et notamment peuvent leur être ristournés, mais seulement au prorata des opérations faites par eux avec la coopérative au cours de l'exercice ; 4° il paraît rigoureusement contraire au statut juridique de la coopération agricole qu'une augmentation de prix obtenue lors de la commercialisation d'une quantité déterminée d'une céréale soit distraite de l'ensemble des opérations de commercialisation de la coopérative considérée pour être reversée aux producteurs de la quantité de céréales ainsi vendue. (Question du 2 février 1962.)

Réponse. — L'office national interprofessionnel en céréales en rappelant que le supplément de prix obtenu par rapport au prix minimum légal devait revenir aux producteurs faisait application de l'article 14 du décret n° 61-829 du 29 juillet 1961 fixant pour les marges de rétrocession un prix maximum. L'honorable parlementaire paraît reconnaître le bien-fondé de cette mesure en ce qui concerne les négociants agréés ; si comme il l'indique la majeure partie des céréales est collectée par des coopératives agricoles, les organismes stockeurs négociants sont néanmoins plus nombreux que les coopératives (2.400 contre 375). L'application aux coopératives de la distinction entre le prix et la marge de rétrocession n'implique aucune modification de statut de la coopération. Les coopératives ne sont nullement invitées par l'O. N. I. C. à distraire de l'ensemble des opérations de commercialisation la quantité de céréales pour lesquelles elles ont obtenu un supplément de prix pour le reverser à ceux de leurs adhérents ayant livré les céréales ainsi vendues, en supposant que ces producteurs puissent être identifiés. La distinction entre le supplément de prix et la marge de rétrocession présente dans certains cas un intérêt pratique évident, en particulier lorsqu'il existe des contrats entre la coopérative et des tiers comportant, en rémunération de certains services, un règlement sur la base de tout ou partie de la marge de rétrocession.

2388. — M. Roger Lachèvre a l'honneur d'exposer à **M. le ministre de l'agriculture** qu'il résulte d'un communiqué publié le 6 septembre 1961 par l'office national interprofessionnel des céréales, à la suite d'une réunion du 30 août du comité permanent de cet office, communiqué dont les thèses ont été confirmées par les circulaires de l'O. N. I. C. STE 4, n° 85701 et STE A, n° 85718, notamment que : « De nouvelles autorisations de stockage intermédiaire ne seront délivrées que dans la mesure où les intéressés s'obligeront à ne vendre les céréales en cause qu'au prix minimum ». Il lui demande de préciser sur quels textes législatifs ou réglementaires l'O. N. I. C. peut fonder en droit comme en fait : 1° sa décision discriminatoire relative aux autorisations de stockage intermédiaire ; 2° l'obligation faite aux coopératives d'aliéner leur liberté et de s'engager à vendre le blé au prix minimum au stockeur intermédiaire. (Question du 2 février 1962.)

Réponse. — En vertu de l'article 6 du décret n° 53-975 du 30 septembre 1953, les attributions du conseil central de l'office national interprofessionnel des céréales comportent, en particulier, la constitution et l'utilisation des stocks, la répartition des disponibilités entre les régions et l'approvisionnement des diverses catégories d'utilisateurs. C'est dans le cadre de ces attributions que les assemblées délibérantes de l'O. N. I. C. ont estimé que les stocks de réserve, dits stocks intermédiaires, devaient être constitués avec des céréales qui seraient cédées aux utilisateurs au prix minimum, augmenté seulement des frais de transport effectivement supportés.

2390. — M. Roger Lachèvre a l'honneur d'exposer à **M. le ministre de l'agriculture** qu'il résulte d'un communiqué intitulé « Régime de prix minimum des céréales » publié dans le Bulletin d'Information du Ministère de l'Agriculture, n° 79, du 6 janvier 1962, texte repris dans le Bulletin officiel de l'O. N. I. C., n° 1, du 15 janvier 1962, que : « Les organismes stockeurs doivent être mis en face de leurs obligations, contre partie normale du monopole de commercialisation qui leur est accordé, en vertu desquelles ils doivent alimenter les différentes catégories d'utilisateurs par mensualités régulières. Tout organisme stockeur qui croirait devoir, dans ces conditions, limiter abusivement ses offres à la vente, de façon à augmenter la recette découlant de primes bimensuelles de magasinage, ou dont les ventes seraient ralenties du fait de l'exigence d'un prix élevé, se verrait privé de l'aide de l'Office des céréales s'il se trouvait, en fin de campagne, chargé de marchandises dont il trouverait alors difficilement l'écoulement ». Il lui demande, à lui qui a le contrôle de l'O. N. I. C. : 1° pour quels motifs les meuniers ne sont pas également mis par lui en face de leurs obligations, contre-partie normale du monopole de fabrication qui leur est accordé, en vertu desquelles ils devraient se porter acheteurs auprès des organismes stockeurs par mensualités régulières ; 2° comment devrait être appréciée l'attitude d'une coopérative agricole qui, constatant que sa clientèle meunière vend la farine aux boulangers à un prix très inférieur au prix normal, prendrait motif de cette constatation pour demander à sa clientèle meunière de réserver une partie de ses faveurs aux producteurs et de payer le blé au-dessus du prix minimum. (Question du 2 février 1962.)

Réponse. — 1° Les textes réglementaires sur le marché des céréales ne prévoient pas la possibilité d'obliger les meuniers à se porter acheteurs auprès des organismes stockeurs par mensualités régulières. Une telle obligation n'aurait d'ailleurs pas de portée pratique chez les meuniers achetant les blés à la cadence de leurs besoins qui sont sensiblement constants ; 2° il n'est pas illicite, pour les organismes stockeurs de demander un supplément de prix, pour quelque motif que ce soit, y compris celui signalé par l'honorable sénateur, à condition qu'il n'en résulte pas une position systématique commune des organismes stockeurs d'un département, susceptible d'être considérée comme une entente, au regard du décret n° 53-704 du 9 août 1953, relatif au maintien ou au rétablissement de la libre concurrence industrielle et commerciale.

INDUSTRIE

M. le ministre de l'industrie fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question n° 2319, posée le 28 février 1962, par **M. Pierre Métayer**.

2351. — M. Georges Rougeron expose à **M. le ministre de l'industrie** qu'il a appris avec surprise par la presse que la Régie Renault va introduire un millier de travailleurs italiens qui seront logés dans la région parisienne. Il demande s'il n'eût pas été préférable d'envisager la décentralisation de certains ateliers dans une région de province où la récession industrielle a rendu disponible la main-d'œuvre qui eût, ainsi, pu être réoccupée sur place, compensant les pertes d'emploi subies. (Question du 24 janvier 1962.)

Réponse. — Les implantations d'une société sont établies à tout moment de manière à constituer un ensemble aussi bien adapté que possible aux problèmes de fabrication qui se posent à elle. Ces implantations sont complémentaires et en général spécialisées. L'activité de l'une ne peut se substituer le plus souvent à l'activité de l'autre. Elles ont été réalisées et se réalisent, compte tenu de ce

qui est déjà en place pour des raisons évidentes d'économie d'investissement et compte tenu aussi des impératifs de décentralisation. Dans ces conditions, en cas de variations d'allure, l'embauchage ou le débauchage du personnel se répartit entre les divers éléments industriels de production. Là encore, la marge d'adaptation de l'un à l'autre est relativement étroite. La conjoncture subie par la Régie Renault en 1960 avait rendu nécessaire des licenciements, en particulier dans les usines parisiennes et au Mans. L'importance du district industriel de Paris avait toutefois permis, sans qu'il se pose de problèmes graves, le reclassement du personnel. Les difficultés ont été plus sérieuses au Mans en raison de l'exiguïté du marché de la main-d'œuvre dans cette région. Les nouvelles perspectives qu'offre l'industrie automobile depuis 1961, améliorées par la sortie de nouveaux modèles, entraînent une relance de la production de la Régie. Mais le rappel du personnel antérieurement congédié à Paris n'a permis que peu de réembauchages et la prospection en Bretagne de la Régie a donné peu de résultats. C'est dans ces conditions que la R. N. U. R. a dû rechercher de la main-d'œuvre italienne.

2398. — M. Georges Rougeron demande à **M. le ministre de l'Industrie** s'il est exact qu'un ingénieur, titulaire d'un brevet d'invention permettant de tirer de la houille, quelle que soit sa qualité, un carburant à prix de revient bon marché, d'un pouvoir antidétonant plus élevé que celui de l'essence supérieure, et d'un volume de consommation moindre, a offert cette formule aux autorités françaises dès 1935, renouvelé son offre en 1948 et 1959 sans avoir rencontré d'audience; si, au cas où ces indications se trouveraient confirmées il n'apparaît pas utile d'accorder à cette proposition un intérêt positif, sa réalisation pouvant permettre d'assurer une activité aux houillères en récession. (*Question du 5 février 1962.*)

Réponse. — Le Gouvernement français a reçu dans le passé de nombreuses propositions sur la fabrication de carburant à partir des matières premières les plus diverses : houille, tourbe, produits d'origine végétale, etc. Chacune de ces propositions est étudiée avec soin et fait l'objet, lorsqu'elle s'avère utile, d'expertises et d'essais officiels. Les divers procédés de fabrication de carburants au départ de la houille sont relativement bien connus et ont été notamment développés en France à l'échelle industrielle pendant la dernière guerre. Leur coût extrêmement élevé a conduit à arrêter ces fabrications aussitôt que les conditions d'approvisionnement en produits pétroliers sont redevenues normales. Les pays étrangers qui ont étudié ou utilisé pendant la guerre à l'échelle industrielle de tels procédés ont été conduits à les abandonner pour les mêmes raisons : c'est notamment le cas de l'Allemagne, où les unités de production ont été arrêtées depuis déjà plusieurs années, ainsi que celui des Etats-Unis où des recherches très importantes ont été faites, faisant ressortir que de telles fabrications n'étaient pas viables économiquement dans les conditions présentes. Il n'est pas permis, en conséquence, d'espérer trouver dans cette voie une activité nouvelle pour les Houillères nationales. S'il est possible à l'honorable parlementaire de préciser le nom de l'ingénieur intéressé, un avis plus circonstancié pourra lui être fourni sur le procédé précité.

2413. — M. Jean-Marie Louvel demande à **M. le ministre de l'Industrie** si, du fait des prix pratiqués départ des Etats-Unis pour les fines à coke et du prix actuel de leur transport, il n'y aurait pas lieu de diminuer le prix de cession de ces fines de 3 NF. Cette diminution est indispensable pour permettre aux industries sidérurgiques du Calvados d'assurer leur activité normale et leur développement. (*Question du 14 février 1962.*)

Réponse. — L'arrêté n° 24441 du 22 juin 1961 a fixé les prix de cession des charbons pour la cokéfaction, importés des pays non membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en tenant compte de l'ensemble des conditions d'approvisionnement les usines installées sur le littoral. Pour l'usine sidérurgique de Caen, le prix ainsi fixé était en diminution de 3 NF par tonne par rapport au prix antérieur. L'évolution récente des conditions d'approvisionnement de cette usine depuis la date à laquelle sont intervenus les barèmes en vigueur, ne justifie pas actuellement une nouvelle baisse du prix de cession.

M. le ministre de l'Industrie fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 2415, posée le 16 février 1962 par **M. Georges Rougeron**.

M. le ministre de l'Industrie fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 2430 posée le 20 février 1962 par **M. Etienne Dailly**.

INTERIEUR

2445. — M. Georges Marrane demande à **M. le ministre de l'Intérieur** pour quelles raisons il a fait refuser l'accès du territoire français, le 14 février dernier, à une citoyenne des Etats-Unis, à son arrivée au Bourget. Il s'agit de l'épouse d'un physicien américain qui fut condamné à 30 ans de prison en 1951, au plus noir de la période mac-carthyste. Il faut rappeler qu'aucune preuve valable n'a jamais pu être produite pour appuyer l'accusation d'espionnage formulée à son encontre. Des savants de réputation mondiale, qui ont étudié le procès, ont conclu et déclaré qu'il n'était pas coupable mais victime d'une campagne hystérique, celle qui conduisit par ailleurs deux autres citoyens américains à la chaise électrique. Le seul témoignage qui put être obtenu contre l'accusé fut celui d'un individu connu du F. B. I. comme un parjure. Voici maintenant onze années que ce physicien américain est emprisonné, onze années pendant lesquelles il n'a cessé de proclamer son innocence. Sa femme est actuellement en voyage en Europe. En Grande-Bretagne, en Belgique, en Hollande, elle a rencontré en toute liberté différentes personnalités pour leur exposer sa situation douloureuse. Il est certainement injustifiable que la possibilité d'effectuer de telles visites en France ne lui soit pas accordée. (*Question du 23 février 1962.*)

Réponse. — Il est exact que l'accès du territoire français a été refusé à cette étrangère, sa présence ayant été jugée inopportune.